

Conseil municipal du 20 janvier 2026 : délibérations

- 1°) Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 ;
- 2°) Le Mans Métropole : rapport d'activité 2023 ;
- 3°) Le Mans Métropole : rapport d'activité 2024 ;
- 4°) budget primitif 2026 : vote après le 31 décembre 2025 – modalités d'exécutions relatives à la période transitoire entre le 1er janvier 2026 et le vote du budget primitif 2026
- 5°) Débat d'Orientation budgétaire 2026
- 6°) État annuel 2025 des indemnités de toutes natures versées aux élus
- 7°) Bilan des formations des élus
- 8°) Convention Fonds de concours attractivité aménagement espace végétalisé autour de la mairie
- 9°) Convention Fonds de concours attractivité aménagement parc Saint Christophe
- 10°) DSIL – Création gymnase : Programme et nature des travaux
- 11°) DSIL – Création gymnase : Plan de Financement prévisionnel
- 12°) Accueil municipal de loisirs été 2026 : période d'ouverture, recrutement et rémunération de l'équipe d'animation, tarification
- 13°) Convention d'occupation temporaire du domaine public parcelles AI 83 et 141
- 14°) Régularisation parcelle AV 54
- 15°) Convention de servitude ENEDIS – parcelles AV 54, 55, et 130
- 16°) Compte-rendu de l'emploi des décisions.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 1

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Le Mans Métropole : rapport d'activité 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...].* »

La refonte de la présentation et du contenu du rapport annuel d'activités de Le Mans Métropole a entraîné un retard dans la présentation de celui de l'exercice 202. Ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes de la métropole le 16 décembre 2025 pour qu'elle puisse prendre acte du document.

Ce document qui a été transmis au conseil municipal à l'appui de la convocation à la séance est déposé sur la table des délibérations et tenu en mairie à la disposition de toute personne intéressée.

Ce document retrace l'action conduite par les élus communautaires, les services et les agents de Le Mans Métropole pour répondre aux besoins des habitants et assurer les missions de service public, tout en portant des projets structurants au service d'un territoire durable, attractif et solidaire. Il constitue un outil essentiel de transparence permettant de rendre compte de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de la bonne utilisation des deniers publics auprès des citoyens et des communes membres.

L'année 2023 a été marquée par un fort niveau d'engagement et par la mise en œuvre de projets concrets dans un contexte de transitions majeures. Les politiques publiques communautaires ont notamment poursuivi l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques, avec la mise en service de la branche Bollée du réseau de chaleur et la connexion de la Percée centrale, l'inauguration de la première station hydrogène, l'adoption des schémas directeurs de l'énergie et des mobilités décarbonées, ainsi que le déploiement d'équipements favorisant les mobilités durables.

L'exercice 2023 a également été structurant pour l'attractivité du territoire. Il a été marqué par l'achèvement des études relatives au projet des Chronolignes, l'ouverture de la halte ferroviaire du Mans – Hôpital – Université, le lancement du Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition énergétique, le développement de projets économiques et universitaires, ainsi que par la célébration du centenaire des 24 Heures du Mans, événement d'envergure internationale contribuant au rayonnement métropolitain.

Par ailleurs, la solidarité est demeurée un axe transversal de l'action communautaire, avec la poursuite des politiques en faveur de la cohésion sociale, de la santé, de l'éducation, de l'inclusion et de la politique de la ville, notamment à travers l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, le développement des dispositifs éducatifs et l'accompagnement des publics les plus fragiles. Enfin, l'année 2023 a été marquée par une dynamique de modernisation de l'action publique, avec la mise en œuvre du projet d'administration TEAM, le renforcement de la coopération intercommunale, l'élargissement des fonds de concours au bénéfice des communes membres et la poursuite des démarches de mutualisation.

L'ensemble de ces actions traduit une volonté partagée d'améliorer durablement le cadre de vie, de renforcer l'attractivité du territoire et de conduire la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des habitants de la métropole.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de Le Mans Métropole.

Décision

Le conseil municipal prend acte de la communication relative au rapport annuel 2023 de Le Mans Métropole.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

RAPPORT D'ACTIVITÉ :2023



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

2

Éditos	3	Direction Solidarités et Santé	39
Portrait de la métropole	5	Mission Handicap	40
Présentation	6	Mission Insertion numérique	41
Compétences	8	Insertion	42
Une gouvernance au service du territoire	9	Politique de la Ville	43
Temps forts 2023	10	Santé	44
Le Mans Métropole en chiffres	12	Sécurité et Prévention de la délinquance	45
Organisation	13	Direction ressources	46
Organigramme général	14	Assemblées et Réglementation	47
Le cabinet du maire-président	16	Budget Programmation Dette Trésorerie Marchés et Achats publics	48
En actions	17	Communication interne	49
Équipe de direction générale	18	Conseils Prévention Santé au travail Contrôle externe	50
Direction générale des services	19	Département des Systèmes d'information	51
Conseil, Organisation, Prospective	20	Juridique - Commande publique	52
Prospective – Stratégie financière	21	Ressources humaines	53
Direction Éducation, Culture et Sport	22	Communication externe	54
Direction Développement	23	Courrier	55
Aménagement urbain	24	Protocole/Relations extérieures/Événementiel	56
Développement économique et Innovation	25	Rapport financier 2023	57
Mobilités – Transports	26		
Urbanisme – Qualité architecturale	27		
Voirie, Circulation et Éclairage public	28		
Habitat – Logement	29		
Énergie-Climat	30		
Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine	31		
Arche de la Nature	32		
Eau et Assainissement	33		
Entretien et hygiène des locaux	34		
Moyens partagés	35		
Nature en Ville	36		
Propreté	37		
Architecture et Régies techniques	38		

La publication du rapport d'activités est le moment charnière qui permet de dresser le bilan des actions réalisées, tout en fléchant les orientations d'avenir et en nous projetant dans leur mise en œuvre concrète.

La construction d'un territoire durable, attractif et solidaire, selon la feuille de route que nous avons fixée et donne ses premiers résultats concrets.

La question d'une métropole durable traitée avec des mesures immédiates et efficaces, certaines dès leur application en 2023, telles que la poursuite des travaux au service des mobilités douces, l'installation d'ombrières dans de nombreux sites à l'échelle communautaire et notamment celles mises en service au stade Marie-Marvingt. La phase d'études pour le projet majeur des Chronolignes est achevée, le fonds de concours de transition des énergies renouvelables a été signé et les schémas directeurs concernant l'énergie et les mobilités décarbonées adoptés.

Forger un territoire attractif en 2023 a consisté à prendre des mesures concrètes en faveur du développement économique, du rayonnement culturel et sportif, du déploiement de l'université, des formations, de la vie étudiante et d'offres pour la jeunesse.

Le Mans Métropole a été lauréate de l'appel à manifestations d'intérêts pour lequel elle avait candidaté au titre des industries culturelles et créatives et ce dossier prouve la synergie des acteurs économiques, scientifiques et culturels du territoire.

Enfin, plus que jamais, la solidarité, fil rouge et priorité de notre mandat, demeure un sujet transversal auquel le plus grand soin est accordé dans l'ensemble de nos projets. L'élaboration du prochain contrat de Ville en 2023 et parallèlement le développement du volet de la petite enfance à travers le programme Réussite éducative et le déploiement du dispositif Cité éducative témoignent de cette détermination au service de l'éducation et de l'inclusion.

Les grands rendez-vous culturels sont tous pensés dans des politiques d'accès au plus grand nombre avec une grande part dédiée à la gratuité. Partout, l'inclusion doit être la valeur qui anime notre action.

Tous ces travaux peuvent voir le jour et se traduire en mesures concrètes du quotidien pour chacun d'entre nous grâce à la mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs concernés, des élus de Le Mans Métropole à toutes les personnes impliquées dans les services et les administrations des communes membres. Je salue ici leur investissement au service de la réussite de notre projet.



Stéphane Le Foll
Maire de la Ville du Mans
et président de
Le Mans Métropole

**« ...plus que
jamais, la
solidarité,
fil rouge et
priorité de
notre mandat,
demeure
un sujet
transversal. »**



Amel Kherchouch-Havrin
Directrice générale des
services de la ville du Mans

**« Le fort
investissement
des services
communau-
taires s'inscrit
dans la mise
en œuvre
du projet
d'Administra-
tion TEAM... »**

L'année 2023 aura été, pour la métropole, une année d'engagement, de résilience et d'actions concrètes au service de tous.

Dans un contexte marqué par des transitions majeures, notre territoire a su faire preuve de dynamisme, d'innovation et de solidarité. Qu'il s'agisse de développer de nouveaux services publics de proximité, de renforcer nos mobilités durables, de poursuivre la transformation de notre cadre de vie, chaque projet mené en 2023 s'inscrit dans une ambition commune : faire du Mans un territoire plus attractif, plus inclusif et plus durable.

Nous avons continué à investir pour l'avenir, en alliant sérieux budgétaire et volontarisme politique. L'engagement des habitants, des agents publics, des élus et de l'ensemble des partenaires a permis de construire, ensemble, une métropole à l'écoute de ses citoyens et tournée vers l'avenir.

Les grands chantiers urbains ont avancé et les défis environnementaux ont été placés au cœur de notre action, avec notamment la mise en service de la branche Bollée du réseau de chaleur et la connexion de la Percée centrale, l'inauguration de la première station hydrogène, le déploiement de l'éclairage public en led et aussi la signature du nouveau Contrat de Ville, l'élargissement des fonds de concours auprès des communes membres, la décision de passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

Les ambitions pour notre territoire ont aussi trouvé écho dans les 24 Heures qui ont fêté leur Centenaire. Cette édition historique nous a fait vibrer, des milliers d'habitants et de visiteurs ont partagé cet événement non seulement sur le circuit lors de la parade des pilotes au centre de la Ville mais aussi lors des nombreuses animations sur nos communes membres.

Le fort investissement des services communautaires s'inscrit dans la mise en œuvre du projet d'Administration TEAM avec l'objectif commun d'assurer au mieux notre mission de service public et accompagner avec compétences et fierté l'aboutissement des projets politiques.

Ce rapport d'activité 2023 témoigne ainsi de cette mobilisation collective. Il rend compte, en toute transparence, des avancées et des actions conduites sur notre territoire. C'est aussi un outil de dialogue et de confiance, qui reflète notre volonté de faire vivre la démocratie locale et de construire, jour après jour, une métropole soucieuse de l'amélioration du quotidien et tournée vers l'avenir.

Merci à toutes celles et ceux qui, par leur engagement, leur travail ou leur participation, contribuent à faire de Le Mans Métropole un territoire ambitieux

PORTRAIT DE LA MÉTROPOLÉ





6



Karine Mullet
Maire et conseillère
communautaire
Aigné



Gilles Leproust
Maire et vice-
président
communautaire
Allonnes



Eve Sans
Maire et conseillère
communautaire
Arnage



Patrick Desmazières
Maire et conseiller
communautaire
Champagné



Patrice Leboucher
Maire et conseiller
communautaire
**Chaufour-
Notre-Dame**



Christophe Rouillon
Maire et vice-président
communautaire
Coulaines



Maurice Pollefoort
Maire et conseiller
communautaire
Fay



Joël Le Bolu
Maire et vice-président
communautaire
**La Chapelle
Saint-Aubin**



Claude Lorient
Maire et conseiller
communautaire
La Milesse



Stéphane Le Foll
Maire du Mans
et président
Le Mans



Jean-Yves Lecoq
Maire et vice-président
communautaire
Mulsanne



Isabelle Leballeur
Maire et vice-présidente
communautaire
Pruillé-le-Chétif



Laurent Paris
Maire et conseiller
communautaire
Rouillon



Carole Heulot
Maire et vice-
présidente
communautaire
Raudin



Franck Breteau
Maire et vice-président
communautaire
**Saint-Georges
-du-Bois**



Yvan Goulette
Maire et conseiller
communautaire
Saint-Saturnin



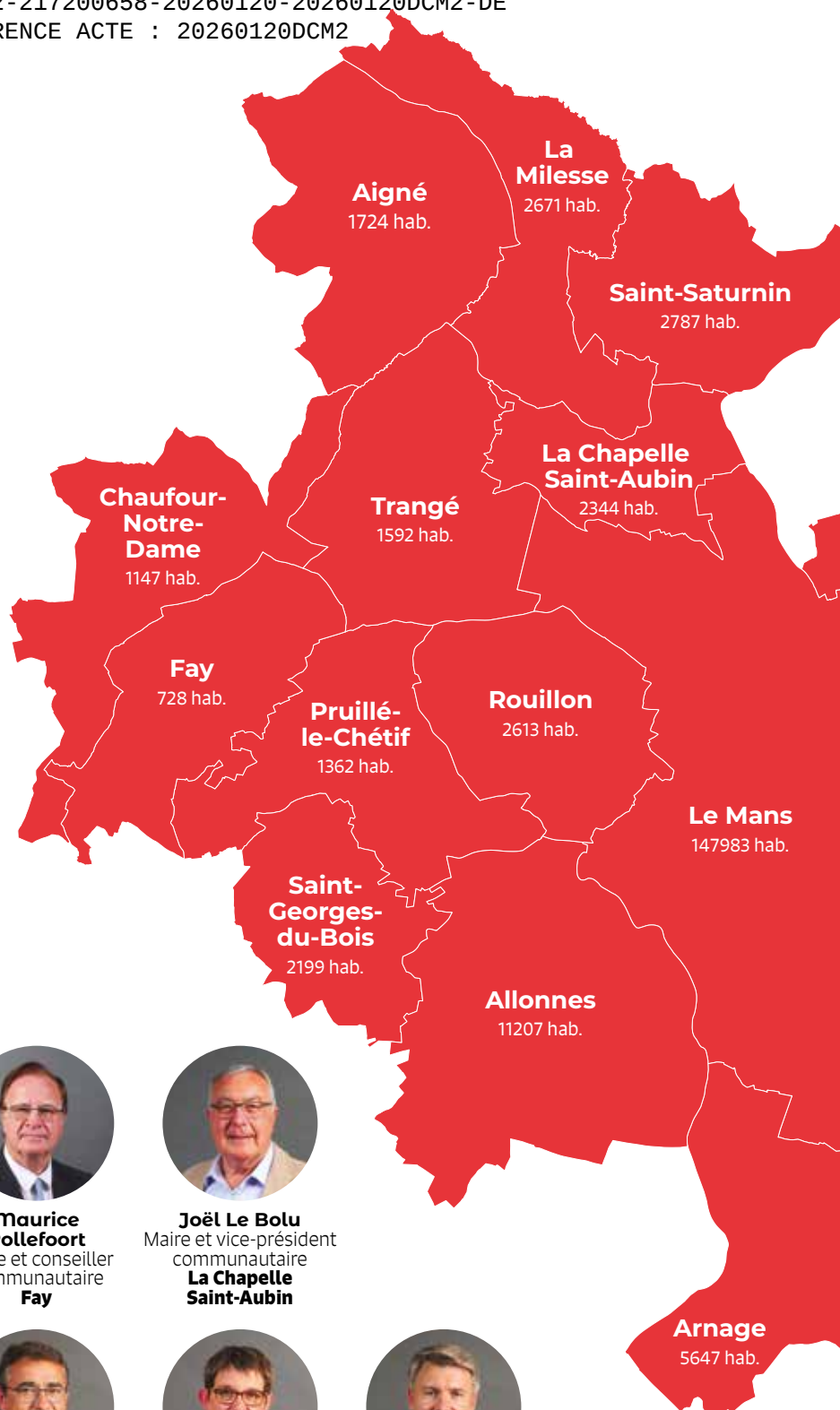
Marcel Mortreau
Maire et vice-président
communautaire
Sargé-lès-Le-Mans

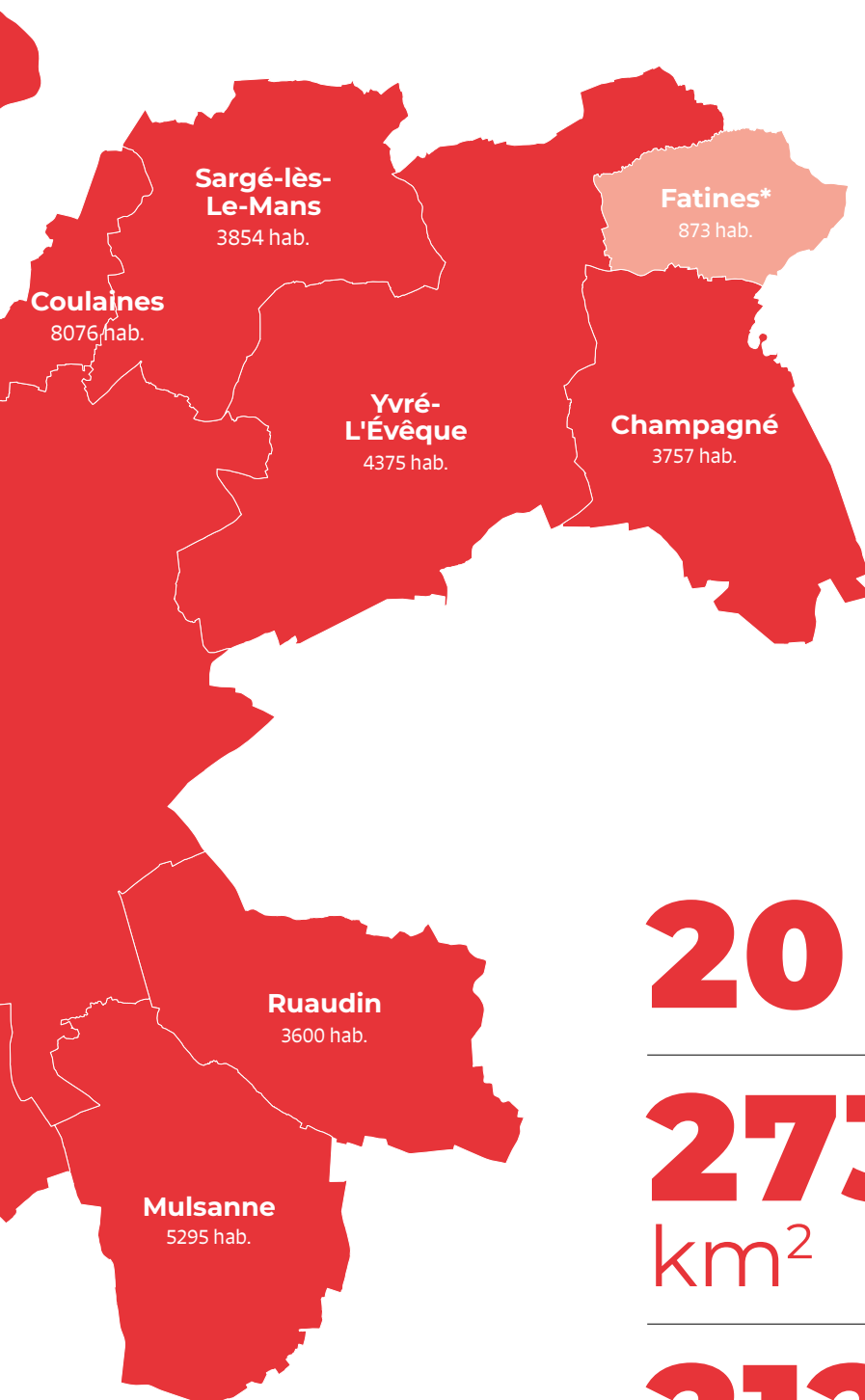


Jacky Marchand
Maire et conseiller
communautaire
Trangé



Damienne Fleury
Maire et conseillère
communautaire
Yvré-l'Évêque





20 communes

273
km²

212 289
habitants



→ URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

- Plu -Zac
- Permis de construire
- Opérations d'aménagement
- Scot, réserves foncières



→ PROPRETÉ

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Valorisation des déchets
- Nettoyement



→ MOBILITÉ

- Transport en commun
- Circulation
- Voies cyclable
- Boulevard Nature



→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création des zones d'activité
- Accompagnement de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- Promotion du tourisme
- Insertion par l'activité (Plie)

Compétences

8



→ VOIRIE ET AMÉNAGEMENT

- Voirie
- Stationnement
- Eclairage public
- Espace public



→ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau potable
- Assainissement



→ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Transition énergétique
- Plan Climat Energie
- Réseau de chaleur urbain



→ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUE DE LA VILLE

- Grandes infrastructures
- Logement
- Accueil des gens du voyage
- Arche de la Nature
- Politique Quartiers prioritaire de la Ville



→ SPORT

- Soutien aux clubs sportifs professionnels
- Nouveaux équipements sportifs structurants



→ SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

- Création, aménagement, gestion et maintenance des points d'eau incendie



→ SANTÉ

- Contrat intercommunal de santé
- Maîtrise d'ouvrage des maisons de santé pluridisciplinaires

- Financement de formations des professionnels de santé
- Soutien à l'accueil des internes, des externes et des étudiants en santé



Une gouvernance au service du territoire

9



58 conseillers



6

séances
de bureau
exécutif et
de conseil

357 

délibérations du
conseil en 2023
187 du bureau
+ 149 décisions du
président



TEMPS FORTS 2023

10

↓ JANVIER

15 ans du tramway



↓ FÉVRIER

Annnonce des grands
projets du Plan stratégique
d'investissement (Maison de
santé A-Saffray, Palais des
congrès, réseau de chaleur...)





↑ JUIN

Centenaire des 24 Heures



↑ JUILLET

**Ouverture de la première station
hydrogène avec le soutien de la
Métropole**



← MAI

**Ouverture du Technocampus
acoustique**



11

DÉCEMBRE

**Lancement du Laboratoire
d'Innovation territoriale pour la
transition énergétique (LITTE)**

↑ AOÛT

**Entrée en service de la halte
ferroviaire du centre hospitalier
du Mans**

↓ NOVEMBRE

**Annonce du programme
d'investissement pour le
second campus universitaire
(quartier de la Gare)**

← AVRIL

**Présentation du Projet de
Territoire 2040**

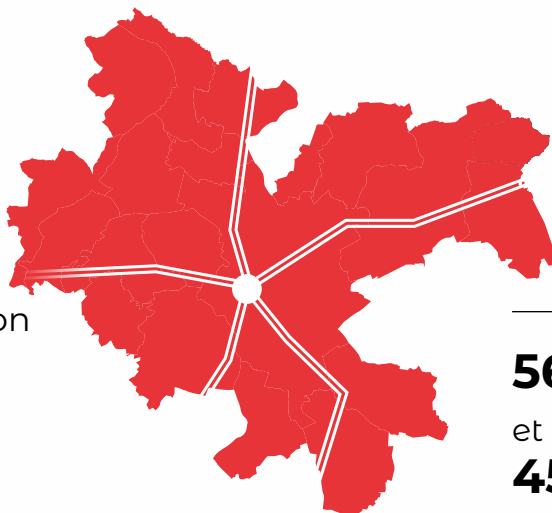


LE MANS MÉTROPOLÉ EN CHIFFRES

20
communes

3^e agglomération
des Pays de la Loire

212 289
habitants

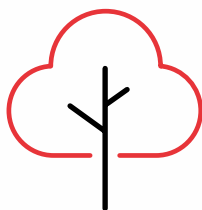


5 branches
autoroutières :
Caen, Nantes, Paris,
Rennes, Tours

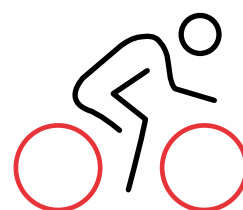
56 minutes en TGV de Paris
et **1h20** de Nantes,
45 mn de Rennes

12

+ de **4 000**
hectares boisés



135 km



2 528
entreprises
créées en 2022



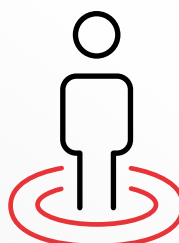
de **13 000**
à **14 000**
étudiants



22 000
logements raccordés
au réseau de chaleur
urbain

26 400
logements locatifs sociaux

1 626
agents communautaires



+ de
108 métiers
différents
exercés dans la
collectivité



ORGANISATION

Organigramme général 2023



LE MANS
MÉTROPOLE
VILLE DU MANS
& CCAS

Structures associées

M. LE MAIRE - PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Amel KHERCHOUC-HAVRIN

RELATIONS
AUX TERRITOIRES
ET AUX USAGERS
Catherine LE STRAT

CONSEILS,
ORGANISATION
& PILOTAGE
Antoine BOUGET

LES SAULNIÈRES
SALLE DES CONCERTS
Dominique QUÉTEL

CONSERVATOIRE
Jérémy CLOT

CULTURE & PATRIMOINE
Olivier CLOATRE

DÉVELOPPEMENT &
ACTION CULTURELS
Pierre-Michel ROBINEAU

MÉDIATHÈQUES &
ARCHIVES
Sophie ROUYER

PRODUCTION REPAS
Daniel GRAS

TOURISME & PATRIMOINE
Franck MIOT

MUSÉES
Alice GANDIN

ENFANCE
JEUNESSE - SPORTS
Bertrand MESME

ÉDUCATION
Isabelle CHAUVOT

LE MANS ÉVÉNEMENTS
Julien RAIMBAULT

QUINCONCES -
ESPAL
Virginie BOCCARD

ESAD - TALM
Christian MORIN



DGA
ÉDUCATION, CULTURE
& SPORTS
Marie Pierre BLANC

SÉCURITÉ & PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE
Thierry GIRARD

POLITIQUE DE LA VILLE
Judith BOITARD

UMCS
CENTRES SOCIAUX
Nathalie MARQUET

VIE DES QUARTIERS
Reynald VOGEL

SANTÉ
Stéphanie LEDRU-GILBERT

SOLIDARITÉ -
ACCOMPAGNEMENT
Pascale PEREZ-TREGOUET

EHPAD PUBLIC
Jean-Michel ALLARD

POPULATION
Laurence POITOU

AIDE & SOINS A DOMICILE
Nadège GALON

EHPA - VIE SOCIALE
Franck FORGET

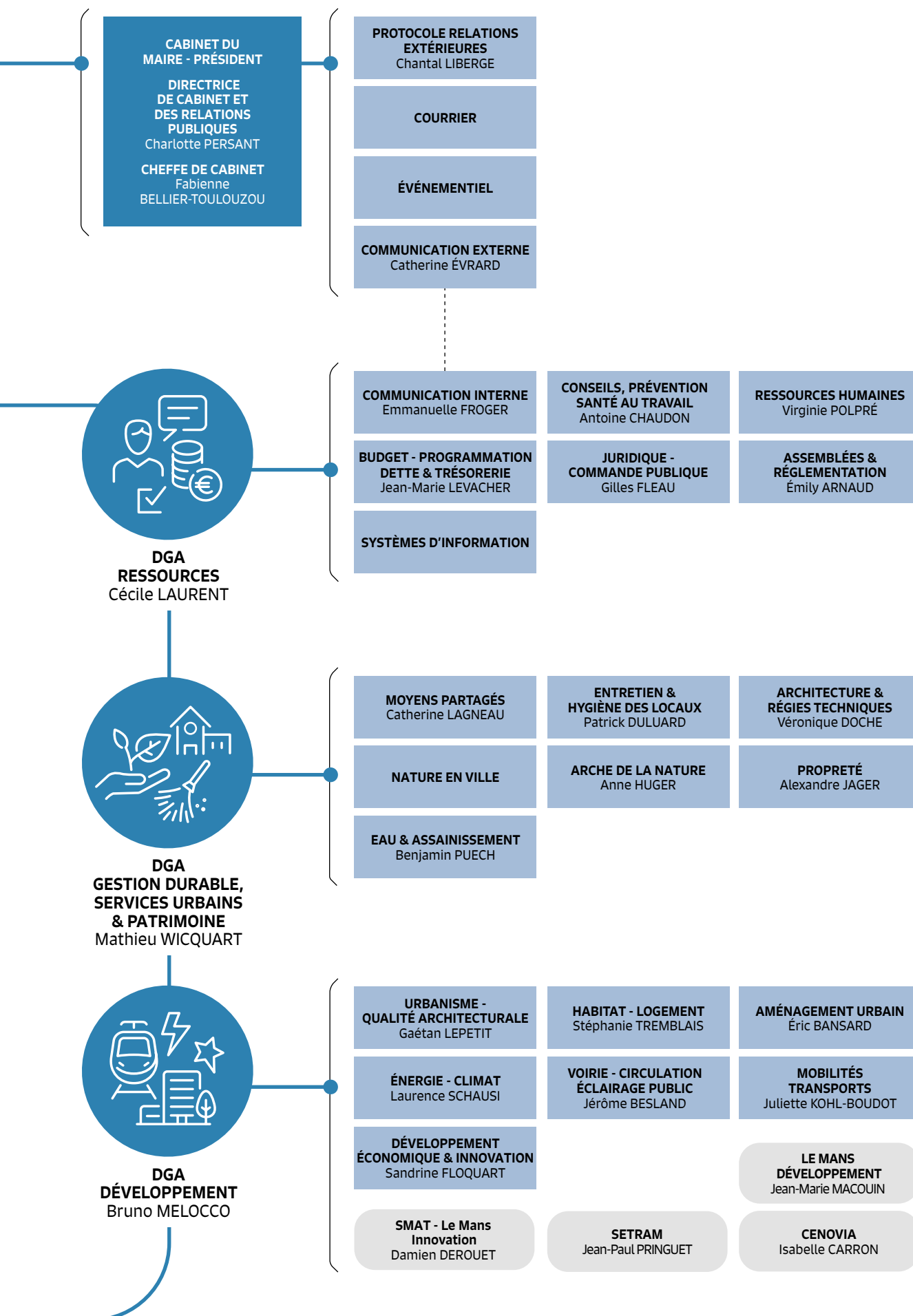
INSERTION
Sandra HERMELINE

ACHATS - BUDGET -
COMPTABILITÉ
Patricia CHAMBON

CCAS
Salah BOUSNANE



DGA
SOLIDARITÉS
& SANTÉ
Pierre LEGUY





Cabinet du Président

16

Le cabinet du Président est l'instance politique qui participe, sous l'impulsion du Président, à la définition stratégique des politiques publiques de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Son travail consiste à mettre en exécution les engagements du mandat avec une exigence de priorisation des besoins et des actions, en jouant un rôle facilitateur entre les services et tous les acteurs concernés et en remplissant une mission de conseil auprès du Maire-Président. .

FAITS MARQUANTS 2023

Le cabinet intervient sur la dimension stratégique de la feuille de route du mandat, selon ses trois piliers fondamentaux, durabilité, attractivité et solidarité. 2023 a engagé le cabinet dans l'édition d'un document dressant le bilan de mi-mandat, une étape nécessaire qui implique une démarche d'analyse exhaustive des actions et de transparence vis-à-vis des administrés. Dans ce cadre, le cabinet s'attache à donner des éléments de mesure et de lecture précis et concrets du chemin parcouru et des objectifs à atteindre.

Dans l'ambition de porter une image attractive de notre métropole, la célébration du centenaire des 24H du Mans en juin 2023 a été un grand moment populaire, fédérateur, festif et joyeux, démontrant à l'échelle internationale la dimension hospitalière et vivante de notre belle cité.

Cet événement unique a mobilisé toutes les forces vives du territoire, dans des proportions d'accueil des publics hors norme et dans des conditions de sécurité et de sérénité exemplaires, illustrant parfaitement le rôle de coordination, de facilitation et d'impulsion que porte le cabinet, dans le respect de l'identité et de l'histoire du Mans, en associant le concours des acteurs du présent, et conformément aux engagements du maire-président.

En ACTIONS





18

L'équipe de Direction générale

Pour mener à bien les projets de la collectivité, la Direction générale des services s'appuie sur un collectif de Directions générales adjointes (DGA) et services qui lui sont directement rattachés :



**DGA Gestion durable,
services urbains et
patrimoine**



**DGA
Développement**



**DGA Solidarité
et Santé**



DGA Ressources



**DGA Éducation,
Culture et Sports**



Direction générale des services

mutualisée entre la Ville du Mans et la Métropole, la Direction générale des services mobilise les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les orientations politiques et répondre aux enjeux d'un territoire attractif, durable et solidaire tout en étant garante du respect des dispositions légales et réglementaires.

Priorité à la transversalité : Il s'agit d'une priorité qui est une condition essentielle à un fonctionnement optimal de l'administration. Le partage de l'information est un élément crucial pour la bonne conduite des projets et la direction générale assure ainsi un rôle de facilitateur et d'arbitrage entre l'ensemble des services.

Une modernisation et une simplification des pratiques : Le parcours usager est au centre de l'ensemble des démarches mise en œuvre par l'administration avec deux objectifs principaux : l'amélioration continue de la qualité de service rendu aux habitants et un cadre de travail agréable, stimulant et valorisant pour les agents.

FAITS MARQUANTS 2023

La mise en œuvre du Projet d'administration TEAM qui s'organise autour de quatre valeurs (respect, engagement, écoute, qualité de service), quatre ambitions et le lancement des premières actions

L'élargissement des fonds de concours destinés aux communes membres pour financer leurs projets permettant de recourir aux énergies renouvelables et d'optimiser leurs consommations d'énergie

Refonte de la stratégie de développement économique

Le bilan du schéma de mutualisation et le lancement du schéma 2024-2026

L'adhésion de Fatines au 1/1/2023

→ PROJETS 2024

- Création de la nouvelle direction Attractivité (développement économique, innovation, enseignement supérieur, tourisme et commerces),

- Réflexion collective sur la coopération intercommunale et renfort de la solidarité communautaire (schéma de mutualisation, guide de l'intercommunalité, Fonds de concours attractivité, Fiscalité professionnelle unique)

- Mise en œuvre du projet d'administration avec le déploiement des 75 actions du projet Travailler Ensemble au Mans (TEAM)

Direction générale des services → CONSEILS, ORGANISATION, PILOTAGE



OBJECTIFS ET MISSIONS

Apporter son expertise méthodologique en matière de management des organisations et de pilotage des actions publiques dans un souci d'amélioration continue de nos collectivités.

20

Sur l'année 2023, le service Conseils, Organisation et Pilotage a réalisé des missions dans les domaines suivants :

- Organisation et accompagnement managérial : études d'état des lieux, co construction de scénarios d'évolution de l'organisation d'un service, inter service ou à l'échelle de la collectivité, avec une participation active des acteurs en entretiens individuels ou ateliers collectifs, élaboration d'un plan d'animation managérial, accompagnement à la conduite du changement notamment avec le déploiement de l'outil de gestion de projets «Octave»,
- Conseil en gestion : développement de la culture de gestion avec l'accompagnement au déploiement d'outils de pilotage, d'aide à la décision tels les synthèses de gestion, tableaux de bord, bilans...,
- Contrôle de gestion : accompagnement et pilotage de calcul de coût, contrôle des activités déléguées, coordination des contrôles de la Chambre régionale des comptes (CRC).

FAITS MARQUANTS 2023

Recrutement d'un chef de service

Organisation de la direction
Coordination, Appui, Pilotage et création au sein du COP des postes de contrôleur de gestion avec intégration d'un agent

Accompagnement du projet d'Administration TEAM jusqu'à la diffusion du livrable

Poursuite de la formation à l'outil Octave, en particulier auprès des pilotes d'action TEAM

Élaboration du premier programme des rencontres managériales 2024

Déploiement des synthèses de gestion notamment pour la première fois au printemps pour dresser les bilans et argumenter les comptes administratifs 2022 à l'échelle des services

Coordination des rapports d'activités 2023 de la Ville et de Le Mans Métropole

Coordination du contrôle CRC de la Ville

4

**études
organisationnelles
accompagnées**

30

**services
accompagnés pour
leurs synthèses de
gestion**

5

agents

→ PROJETS 2024

- Lancement du plan d'animation managérial
- Plusieurs accompagnements dans le cadre d'études organisationnelles
- Reprise de la diffusion du mode projet
- Généralisation des synthèses de gestion à l'ensemble des services
- Développement des études de coûts par le contrôle de gestion
- Changement de chef de service

Direction générale des services → RELATIONS AUX TERRITOIRES ET AUX USAGERS



Catherine Le Strat



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service assure un rôle de référent sur les sujets intercommunaux notamment sur les questions de périmètre, de compétence et de mutualisation. Il est en charge par ailleurs de la recherche et du mécénat. Enfin le service s'est élargi en 2023 sur la coordination des questions liées à la relation aux usagers.

Ses principales missions portent sur :

- la coordination de dossiers relatifs aux relations de la métropole avec les communes membres (solidarités intercommunales, périmètre, mutualisations, compétences, projet de territoire) et la veille territoriale
- l'identification des projets d'investissement éligibles aux financements territoriaux
- l'instruction des dossiers, le recouvrement des subventions ainsi que le versement des fonds de concours aux communes membres

- la recherche et le suivi des dossiers de partenariats de financements privés (mécénats, parrainages ou financements participatifs)

FAITS MARQUANTS 2023

Signature de la convention régionale ITI FEDER

Signature du volet mobilités et transports 2023/2027 du Contrat de plan État-Région (CPER) avec des subventions exceptionnelles pour le Boulevard Nature (2,7M€) et Chronovélo (0,52 M€)

Élargissement du fonds de concours transition aux énergies renouvelables et à l'optimisation des consommations d'énergie

Structuration du pilotage des 200 actions du Projet de Territoire

Présentation du bilan du premier schéma de mutualisation et lancement d'un nouveau 2024 - 2026.

Étude sur la mission Relation aux usagers

2,8 m€

de subventions publiques encaissées (dont 290 479,05 € de FEDER, 1 938 725,41 € de l'Etat, 577 890 € de la Région et 64 000 € du Département)

78

dossiers de subventions instruits ou suivis

3,5 m€

des fonds de concours attractivité et transition énergétique au bénéfice des communes membres

3,8 m€

versés au titre du fonds vert et de la DSIL

21

→ PROJETS 2024

- Création du nouveau service Relation aux usagers regroupant les équipes de l'accueil Mairie et Condorcet, le standard, le courrier et la cellule Proximité
- Signature du nouveau contrat régional Pays de la Loire 2026
- Nouvelles candidatures aux appels à projets de l'Etat (Fonds vert, DSIL, Fonds mobilités actives...)

- Dépôt des premiers dossiers de demande de subventions FEDER 2021/2027
- Élaboration du Schéma de mutualisation 2024/2026
- Réalisation du Guide l'intercommunalité

- Refonte des conventions de mutualisation du personnel entre Le Mans Métropole, la ville du Mans et le CCAS.
- Mise à jour des statuts communautaires avec une présentation par politique publique



Direction Éducation, Culture et Sports

22

La direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports coordonne les politiques publiques de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la culture et des sports qui permettent aux familles mancelles de disposer de services et d'offres de loisirs dès le plus jeune âge de leurs enfants.

Elle regroupe trois services à compétences majoritairement municipales : Éducation, Production des repas et Enfance, Jeunesse et Sports (EJS) ; ainsi que la direction Culture et Patrimoine englobant pour sa part les services culturels et d'animation du patrimoine. Outre les archives, service mutualisé avec la Ville du Mans, EJS pilote depuis 2021 la compétence "Sport communautaire" prise par Le Mans Métropole. La politique promotion du tourisme était quant à elle directement rattachée à la direction de la DGA.

FAITS MARQUANTS 2023

Réalisation du Schéma de développement touristique de Le Mans Métropole

Transfert des équipements Marie-Marvingt et Antarès à Le Mans Métropole au 1^{er} juillet 2023

→ PROJETS 2024

- Adoption du Schéma de développement touristique par le Conseil communautaire et mise en œuvre de la stratégie sous la responsabilité de la direction Attractivité de Le Mans Métropole
- Transformation de la Société d'économie mixte Le Mans Événements en Société publique locale
- Accueil de rencontres de rugby six nations féminin
- Poursuite des études pour les projets de bassin nordique et de salle d'athlétisme



Direction Développement

23

Les missions de la direction du Développement portent sur la définition de la stratégie de développement et le pilotage des grands projets d'aménagement.

Elles s'organisent autour de sept services :

- Aménagement urbain : mise en œuvre et pilotage des opérations d'aménagement
- Développement économique et Innovation : impulsion/coordination de la dynamique économique du territoire
- Énergie-Climat : définition/gestion de la politique publique énergie et transition énergétique.
- Habitat Logement : politique locale de l'habitat, gestion de l'offre locative et des aides déconcentrées aux bailleurs sociaux
- Mobilités-Transports : gestion des mobilités et des grands projets liés au transport public
- Urbanisme-Qualité architecturale : planification urbaine, autorisation du droit des sols, études urbaines
- Voirie-Circulation-Éclairage public : gestion - maintenance des voiries relevant de la Métropole

FAITS MARQUANTS 2023

Lancement de la 2^e modification du Plan local de l'urbanisme intercommunal

Mise en service de la branche Bollée et connexion de la Percée centrale du réseau de chaleur Sud

Lancement du Laboratoire d'innovation territorial

Ouverture de la halte ferroviaire le Mans-Hôpital-Université

Sécurisation du cheminement piéton au niveau de l'entrée du circuit des 24h

Reprise par le service Habitat de l'instruction des aides à la pierre

Achèvement de l'aménagement de la première tranche du secteur Voltaire-Cordelet au Mans

→ PROJETS 2024

- Lancement de la Déclaration d'utilité publique pour les Chronolignes
- Signature de la concession de réseau de chaleur Le Mans nord Coulaines
- Structuration d'un pôle son pour faire du Mans la capitale européenne du son
- Début des études projet de Chronovélo
- Réalisation d'étude de circulation sur Le Mans Métropole afin de recueillir, à titre de prospective, des données sur les flux de trafic, le transit dans différents quartiers, les temps de parcours
- Montée en charge des aides à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de la montée en puissance des aides déléguées de Anah
- Poursuite de la requalification du quartier Saint-Nicolas au Mans

Direction Développement → AMÉNAGEMENT URBAIN



Éric Bansard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Aménagement urbain poursuit ses actions en vue d'offrir un cadre de vie de qualité, de renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité des cœurs de ville.

Ses missions consistent à :

- mettre en œuvre des projets, d'aménagement de l'espace public,
- piloter des opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'aménagement concerté ou de lotissements, en régie ou confiées à des aménageurs,
- fournir des fonds de plans topographiques ainsi que des travaux fonciers.

FAITS MARQUANTS 2023

Aménagement des abords de la halte ferroviaire au Mans afin de faciliter la multi-modalité entre les différents moyens de déplacements notamment entre le train et le tramway

En complément de l'aménagement paysager de la place, installation d'une fresque rendant hommage à Raphaël-Élizé

Achèvement de l'aménagement de la première tranche du secteur Voltaire - Cordelet au Mans

Création d'un axe de mobilités douces raccordé au réseau existant route de la Mare à Sargé-Lès-Le Mans

Démarrage des travaux du centre-bourg d'Aigné pour embellir les entrées communales et créer des espaces publics partagés et sécurisés

Poursuite des commercialisations de ZAC (Ribay - Pavillon, Bussonnière, Halle de Brou...)

11 250 000 €
**de travaux
d'aménagement
de l'espace public**

3 200 000 €
**de participation
pour la restructuration
du centre commercial
des Sablons**

46 agents



→ PROJETS 2024

- Démarrage des travaux pour les chronolignes
- Aménagement de la rue Voltaire au Mans
- Poursuite de la requalification du quartier Saint-Nicolas au Mans

- À Chaufour-Notre-Dame, création d'une continuité piétonne sécurisée route de Fay, et d'un espace public convivial au hameau de la Colombière

- Aménagement de la rue Principale et de la place de l'Église, création d'une passerelle et d'un bassin d'infiltration à Fay

Direction Développement → DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION



Sandrine Floquart



OBJECTIFS ET MISSIONS

Afin de répondre aux enjeux d'attractivité, Le Mans Métropole a poursuivi les réflexions en matière de stratégie et d'organisation. Ainsi, les prochaines étapes consisteront à renforcer et structurer les moyens autour d'une direction de l'Attractivité, du Développement économique, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur.

Le service Développement économique et Innovation regroupe les missions de :

- développement économique et commercial,
- innovation et appui aux filières.

FAITS MARQUANTS 2023

L'accompagnement des transitions notamment écologiques a guidé les actions :

Lancement du Laboratoire d'innovation territorial, parrainé par Jean-Marie Tarascon, médaille d'or du CNRS, en présence d'environ 70 participants

Lancement du programme national de recherche-action Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) Transitions

Révision du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise afin d'encourager les projets artificialisant peu les sols (extensions verticales, réutilisation de friches etc.)

Territoire pilote en faveur de la transmission des exploitations agricoles

Le Mans Métropole a été lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêts (AMI) structuration « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » et recevra une subvention de 100 000 €

2 528

créations d'entreprises
en 2022 sur le
territoire* dont

4% industrie et
58% tertiaire

25

5 entreprises
bénéficiaires du
dispositif d'aide
à l'immobilier
d'entreprise
(26 depuis sa création)

3 projets de
construction
de pépinières
d'entreprises :
artisanale, mobilité
et agroalimentaire

3 thèses
subventionnées dans
le cadre du LIT

8 structures de
recherche engagées
dans le programme
POPSU

5 agents

→ PROJETS 2024

- Élaboration de la stratégie d'aménagement économique pour allier réindustrialisation et préservation des espaces naturels et agricoles
- Création d'un guichet unique pour accompagner tous les porteurs de projet
- Lancement d'AMI pour créer un lieu

dédié à l'alimentation et l'agriculture et accompagner des expérimentations en mobilité et énergie

- Structuration d'un pôle son pour faire du Mans la capitale européenne du son

* Insee Siren 2023

Direction Développement → MOBILITÉS - TRANSPORTS



Juliette Kohl-Boudot



OBJECTIFS ET MISSIONS

Déployer la politique publique de transports urbains et des mobilités.

À ce titre, le service représente l'autorité organisatrice de la mobilité qu'est Le Mans Métropole. Il assure le suivi des délégations de service public Transports - Mobilités (Setram) et Stationnement (Cénovia).

Il met également en œuvre les projets liés à la mobilité :

- la conception de trois Chronolignes,
- le développement d'un réseau cyclable structurant Chronovélo,
- l'agrandissement de la capacité du réseau tramway,
- l'acquisition de bus à hydrogène.

FAITS MARQUANTS 2023

Chronolignes : fin des études de projet

Chronovélo : études d'avant-projet

Réseau Setram :

Desserte de la zone du Monné en transport à la demande

Desserte des communes de Champagné et Arnage en TER avec le tarif Setram

Nouveau système d'achat de ticket par SMS

Développement du service de location et des consignes vélos

Nouveau service de location de trottinettes

Rénovation du SAEIV (système d'aide et d'exploitation informations voyageurs) : installation d'écrans plats TFT dans les bus et les tramways

Prolongement du contrat de délégation stationnement d'un an jusqu'à décembre 2024

Mise en service de la halte ferroviaire le Mans-Hôpital-Université.

26 505 558
voyages sur le réseau
Setram

8 479 241
km parcourus

4 457 vélos loués

194 6595 entrées
de véhicules dans
les parkings Cénovia

7 agents

→ PROJETS 2024

- Chronolignes : début des travaux
- Chronovélo : approbation des études avant-projet et début des études projet
- Allongement des rames du tramway : début des travaux sur les quais et le dépôt
- Attribution du marché de renouvellement du système billettique
- Attribution du marché d'acquisition des bus à hydrogène
- Création d'une nouvelle consigne vélo de grande capacité gare Nord
- Désignation d'un nouveau délégataire pour le contrat Stationnement



Direction Développement → URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE



Gaëtan Lepetit



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Urbanisme – Qualité contribue à la stratégie de développement urbain équilibré et à la promotion de la qualité urbaine et architecturale.

Il a pour missions :

- la planification (Plan local d'urbanisme communautaire, études thématiques ou sectorielles),
- la mise en œuvre des grands projets urbains pour la conduite des études urbaines pré-opérationnelles ou opérationnelles
- l'accompagnement à un urbanisme de projet concerté
- la mise en œuvre du projet de développement territorial : action foncière et immobilière, instruction des autorisations d'urbanisme et établissements recevant du public, relations aux usagers et aux communes
- la mise en œuvre du projet « La Fabrique ».

FAITS MARQUANTS 2023

Lancement de la 2e modification du Plan local de l'urbanisme intercommunal

Lancement de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Lancement appel à projets multisites

Finalisation des plans guide Etamat et Novaxud

Acquisitions pour la mise en œuvre des projets d'équipements publics

La Fabrique : Semaines du réemploi

2924

dossiers d'autorisation d'occupation des sols traités

5790 certificats d'urbanisme délivrés

27

209 déclarations préalables de publicité/enseigne

367 autorisations de travaux (ERP) examinés par la commission intercommunale d'accessibilité

226 visites de commission de sécurité sur la Ville du Mans

2664 Déclarations d'Intention d'Aliéner

3728 visiteurs à la Fabrique

50 agents + 2 renforts

→ PROJETS 2024

- Approbation de la deuxième modification du PLUi
- Lancement des études plan guide du centre-ville du Mans
- Acquisitions foncières pour le Boulevard Nature
- Lancement de la Déclaration d'utilité publique pour les Chronolignes
- Études préalables de la ZAC Etamat

- Montage opérationnel Novaxud
- Études urbaines sur les communes
- Acquisitions pour mise en œuvre des projets d'équipements publics (Maisons de santé pluridisciplinaire, enseignement supérieur)
- La Fabrique : mise en œuvre d'ateliers récurrents (Fresques, Ateliers "2 tonnes") et "Mois de la Nature en ville".

Direction Développement → VOIRIE, CIRCULATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC



Jérôme Besland



OBJECTIFS ET MISSIONS

Assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine routier, garantir la sécurité des usagers dans leurs déplacements au quotidien.

Le service a en charge sur le territoire communautaire de :

- l'entretien et l'amélioration du patrimoine routier et des ouvrages d'art ainsi que les équipements connexes (signalisation, bornes d'accès et de marchés, mobilier...) et l'entretien de la végétation aux abords des voiries (bernes et accotements),
- la circulation et la signalisation de l'évènementiel,
- l'éclairage public et équipements lumineux.

FAITS MARQUANTS 2023

Arrivée de la commune de Fatines au 1^{er} janvier 2023, intégration de la voirie et de l'éclairage public dans le patrimoine de la collectivité.

Renouvellement des lanternes en technologie Led

Réalisation d'une voie verte route de Savigné à Champagné

Intégration des plaques pilotes vainqueurs des 24 heures autos rue du Général-Leclerc au Mans

Création d'un trottoir rue Prémartine au Mans

Sécurisation de la piste cyclable rue Maurice-Trintignant au Mans (Tranche 1)

Sécurisation du cheminement piéton au niveau de l'entrée du circuit des 24h

Réaménagement complet de trois impasses à Coulaines

Création d'une nouvelle entrée pour le site MMA avenue Jean-Mac au Mans

Création d'une voie verte de 800 mètres linéaire à Arnage

Réfection par traitement de sol de la rue de Villeneuve à Saint-Saturnin (Tranche 1)

Sécurisation des abords de l'école Bachelard au Mans

1350 km
de voirie entretenus

280 ouvrages d'art
gérés

700 documents
d'urbanisme traités au
titre du service

56% en éclairage
Led sur **37800**
points lumineux

946 km de réseaux
électriques

165 agents

→ PROJETS 2024

-Réfection complète de la rue de Maquère à Aigné avec la création d'une voie verte

-Réaménagement de la rue Gallieni avec désamiantage et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public

-Aménagement d'une voie verte route de Parigné à Ruaudin

-Réalisation d'un giratoire au niveau de la Gèmerie à Arnage

-Renouvellement du marché mobilier

-Lancement du schéma directeur de voirie et du plan d'accessibilité de la

voirie et des espaces publics

-Réalisation d'étude de circulation sur Le Mans Métropole afin de recueillir, à titre de prospective, des données sur les flux de trafic, le transit dans différents quartiers, les temps de parcours.

-Poursuite des programmes de travaux de réaménagement des chaussées et trottoirs, d'aménagement de sécurité aux abords des écoles, de mise en place de zone "30" ou de confection de plateaux tant sur Le Mans que sur les communes de Le Mans Métropole, pour

assurer la qualité et la sécurisation des déplacements.

-Aménagement de la rue de Bonnétable à Sargé-Lès-Le Mans

-Reprise de structure de chaussée rue de Villeneuve à Saint-Saturnin

-Aménagement du carrefour rue Jean-Claude-Boulard / rue de la ruelle verte à Coulaines

-Création de plateau rue de Flore / rue Pierre-Belon sur Le Mans

Direction Développement → HABITAT ET LOGEMENT



Stéphanie Tremblais

OBJECTIFS ET MISSIONS

L'action du service Habitat Logement se structure autour de six missions :

- l'accueil des demandeurs de logement social et gestion de la politique d'attribution,
- le pilotage du Programme local de l'habitat (PLH) et mise en cohérence avec les autres politiques publiques ainsi que l'animation du réseau d'acteurs,
- la gestion des aides financières au parc social et privé au titre des aides propres de Le Mans Métropole et des aides déléguées par l'État et l'Anah,
- l'aide à l'accession à la propriété,
- la police du maire de salubrité de l'habitat sur la ville,
- l'expertise habitat et la représentation dans les instances dédiées.

FAITS MARQUANTS 2023

Plan de soutien exceptionnel au logement social et à l'accession aidée dans un contexte de crise du logement

Réalisation du mi-parcours du 3e Programme local de l'habitat (2029-2025)

Réorganisation du service avec la reprise de l'instruction des aides à la pierre et de la compétence des immeubles menaçant ruine (Ville du Mans)

Reprise de l'instruction des aides de l'Anah en régie au 1er janvier 2023

Mise en place de la réforme sur la cotation de la demande locative sociale et la gestion en flux des logements réservés

Lancement du nouveau programme

d'Amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes et accompagnement de l'animation de la plateforme SURE (Service unique de rénovation énergétique) renouvelée pour l'année 2024 et réflexion sur son devenir à partir de 2025 (projet d'ALEC- Agence locale de l'énergie et du climat).

Poursuite des réflexions sur la refonte du dispositif d'accession aidée à la propriété et le lancement de l'étude action dans le cadre de la programmation de diversification de l'habitat du Programme de renouvellement urbain de l'ANRU sur Chaoué - Perrières à Allonnes.

→ PROJETS 2024

- Bilan du plan de soutien et l'accompagnement des mesures de soutien à la construction de logements (montages innovations, Bail réel solidaire, Office foncier solidaire)

- Montée en charge des aides à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de la montée en puissance des aides déléguées de Anah

- Déploiement de la communication sur la réforme sur la cotation de la demande locative sociale et la gestion en flux des logements réservés

- Refonte du dispositif d'accession aidée

- Étude sur le logement étudiant sur Le Mans Métropole

- Réflexion sur la sectorisation et la définition « des produits » logements (aidés ou non), suite à l'apparition du LLI (Logement locatif intermédiaire) sur Le Mans

26 396
logements locatifs
sociaux

9 000
demandeurs de
logement social sur
Le Mans Métropole

227 nouveaux
logements sociaux
financés dont 91 très
sociaux

2 651 logements
sociaux réhabilités

100 logements
sociaux financés en
démolition

Versement des aides
de l'Anah auprès de
118 propriétaires
occupants et **4**
propriétaires bailleurs

15 logements vendus
dans le cadre
de l'accession
à la propriété

23 agents

Direction Développement → ÉNERGIE ET CLIMAT



Laurence Schausi



OBJECTIFS ET MISSIONS

Transition énergétique et trajectoire bas carbone des politiques publiques et du territoire

Et plus précisément :

- stratégie air énergie climat sur le territoire des 20 communes de la métropole,
- production et suivi des indicateurs énergétiques et climatiques,
- distribution d'énergies en réseaux (électricité, gaz et chaleur) et en stations (recharge des véhicules électriques (IRVE), gaz naturel pour véhicules (GNV) et hydrogène)
- développement des Energies Renouvelables (EnR),
- regroupement des achats d'énergies,
- coordination des certificats d'économie d'énergie (C2E).

FAITS MARQUANTS 2023

Recrutement d'un ingénieur (réseaux gaz & électricité, ENR, données énergie climat et certificats d'économie d'énergie)

Accueil d'une assistante (mutualisation DGA)

Accueil d'un apprenti (stratégie d'achats et expérimentation)

Adoption des schémas directeurs de l'énergie et des mobilités décarbonés (IRVE, GNV et hydrogène)

Station hydrogène Hype à Actisud

SAS Le Mans Hydrogène et Hype

Réseau de chaleur syner'gie : mise en service de la branche Bollée et connexion de la Percée centrale

Mise en service des ombrières - stade Marvingt

Accompagnement des 20 communes sur leur zonage d'accélération des ENR (ZAENR)

Achats d'électricité : ré-adhésion au groupement UGAP (période 2025 à 2027)

Réseaux d'énergie

Électricité Enedis :

1 083 km de
réseau et
631 GWh livrés

Gaz GRDF :

884 km de réseau
et
1 235 GWh livrés

Chaleur Syner'gie :

48 km de réseau et
126 GWh livrés

34 000 tonnes
de CO₂ économisées par
an

200 €
d'économie en moyenne
pour les 22000 ménages
raccordés

2 stations hydrogène

→ PROJETS 2024

- Recrutement d'un technicien gestionnaire des réseaux de chaleur
- Création de la SEM énergie
- Élaboration du Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA)
- Extension du réseau de chaleur au nord du Mans et à Coulaines
- Mise en place d'un service public de

bornes de recharge électrique

- Engagement de la solarisation des grands parkings
- Achat de gaz via l'UGAP
- Expérimentation d'autoconsommation collective
- Élaboration d'un outil data énergie.



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine

31

Les missions de la Direction Gestion Durable, Services Urbains et Patrimoine portent essentiellement sur la gestion de services techniques supports et opérationnels de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Les services de la Direction agissent principalement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la gestion des sites paysagers et naturels comme l'Arche de la Nature, la construction, l'entretien des bâtiments de la ville du Mans. Ses compétences à l'échelle de Le Mans Métropole comprennent également des services publics de 1^{ère} nécessité et du quotidien comme l'eau potable, le traitement des eaux usées, ainsi que la collecte, le traitement des ordures ménagères et le nettoyage de l'espace public. Les équipements touristiques communautaires sont également gérés par la Direction (port du Mans, camping d'Yvré-l'Évêque, Gémerie). Ces actions sont rendues possibles grâce à divers services supports comme le service Moyens Partagés qui organise le gardiennage des bâtiments et la fourniture des vêtements de travail, et le service EHL (Entretien et Hygiène des locaux) qui assure l'entretien ménager des locaux des services ainsi que des bâtiments accueillant du public de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Enfin, sont rattachés à la direction les missions de gestion des risques majeurs et de la prévention des inondations.

FAITS MARQUANTS 2023

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : réalisation des cartes stratégiques de bruit approuvées par l'ensemble des Conseils Municipaux des communes de Le Mans Métropole fin 2023.

Transfert de domanialité dans le domaine public : étude d'opportunité en cours concernant d'éventuels transferts de fonciers en copropriétés vers la ville du Mans ou Le Mans Métropole.

→ PROJETS 2024

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement : élaboration du plan de prévention du bruit visant à identifier les actions nécessaires à la réduction du bruit dans les secteurs impactés
- Prévention des risques majeurs : réalisation d'un exercice de gestion de crise visant à éprouver les procédures en place, définition d'une gouvernance en matière de gestion de crise et préparation de la prise de compétence Gestion des risques à l'échelle de Le Mans Métropole obligatoire à échéance novembre 2026
- Transfert de domanialité dans le domaine public : poursuite de l'étude d'opportunité d'éventuels transferts de fonciers en copropriétés vers la Ville du Mans ou Le Mans Métropole

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHE DE LA NATURE



Anne Huger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, découvrir, protéger.

Situé aux portes du Mans, l'Arche de la Nature, site connu et reconnu, offre aux visiteurs un vaste espace naturel de 500 hectares associant détente, sport, culture et nature avec ses trois Maisons (Maison de l'Eau, de la Forêt et de la Prairie) et ses grandes fêtes populaires thématiques.

La gestion du domaine par le service Arche de la Nature s'articule autour de trois grandes vocations :

- l'accueil du grand public et sa sensibilisation à l'environnement,
- l'éducation à l'environnement des enfants (de la crèche au lycée et les structures d'accueil spécialisé),
- la préservation des écosystèmes (forêt, bocage/haies, mares et zones humides, ripisylve) composant le domaine.

FAITS MARQUANTS 2023

Ouverture d'un accueil du public permanent dans l'enceinte de la Maison de l'Eau, entrée principale du domaine accessible aux piétons, cyclistes et à proximité des transports en commun

Réfection du chemin de service, seul chemin permettant au personnel, aux fournisseurs et aux prestataires (internes et externes) d'accéder à la Maison de la Prairie. Au regard du niveau de fréquentation, le choix a porté sur un revêtement bitumeux, et pour l'intégration paysagère, un coloris beige a été retenu

Installation d'une nouvelle œuvre d'art sur l'Étang : "Les Demoiselles", réalisée

en tressage d'osier par l'artiste locale Laurence Hatton

Co-organisation d'une randonnée culturelle (contes, musique, dégustation de produits locaux) dans le cadre de "Tous en marche contre le cancer"

→ PROJETS 2024

- Importants travaux sur et autour du barrage de l'Épau :
 - > Remplacement du clapet du barrage pour les besoins de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau
 - > Restauration de la continuité écologique de l'Huisne par la création d'une passe à poissons
 - > Optimisation de la microcentrale d'hydroélectricité par la mise en service de la 2e roue à aubes pour atteindre une production de 500 000 kWh/an, en alimentation directe de l'UPEPE
- Réhabilitation des abords de la Maison de la Forêt, modernisation des aires de jeux pour enfants et des espaces de convivialité autour du Relais forestier, création d'un sentier sensoriel.

500 000

visiteurs/ ans estimés
sur le domaine

70 000

visiteurs sur les 9 fêtes
organisées

13 050

enfants accueillis en
animation

8 176

visiteurs
des maisons de l'Eau
et de la Forêt

8 582

abonnés
à la page Facebook, en
constante progression
(+800/2022)

39

agents



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → EAU & ASSAINISSEMENT



Benjamin Puech



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Eau et Assainissement assure en régie au profit des abonnés du territoire de Le Mans Métropole les missions suivantes :

- la production et la distribution d'eau potable (pompage, traitement, production, stockage, gestion, maintenance du réseau, gestion des compteurs, télérelève et relations-facturation aux usagers),
- l'assainissement collectif des eaux usées (collecte, traitement, gestion, maintenance des infrastructures : bassins de rétention, stations d'épuration, unité de méthanisation, relations et facturation des usagers),
- les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif (sauf la station d'épuration de la Chauvinière sous marché global de performance jusqu'en 2026),
- la gestion des réseaux d'eaux pluviales (exploitation, relations aux usagers et facturation de la redevance)
- la défense extérieure contre l'incendie (création et aménagement des points d'eau incendie identifiés, travaux).

FAITS MARQUANTS 2023

Suite à l'intégration de Fatines, reprise en régie des compétences Assainissement non collectif au 1^{er} janvier 2023, Eau au 1^{er} octobre 2023 et Assainissement prévue au 1^{er} janvier 2025

Reprise en régie de la compétence Assainissement de Saint-Georges-du-Bois en novembre 2023

Fin des travaux de modernisation de la filière de traitement de l'Unité de production d'eau potable de l'Épau avec une inauguration officielle de la nouvelle usine le 29 janvier 2024

Réduction des fuites, déploiement télérelève, exploitation optimale de la sectorisation

Poursuite des études sur le schéma directeur d'eau potable

Poursuite des schémas directeurs Assainissement d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin et de Ruaudin et de la Chauvinière

Finalisation de la procédure de marché relative aux travaux d'amélioration des performances épuratoires notamment sur le traitement de l'azote de la station d'épuration de la Chauvinière.

120 807
abonnés

12,6 m³
d'eau produite

15,2 m³
d'effluents traités

33

3,824 € le m³
avec assainissement
(prix moyen national
de 4,34 € le m³)

82,64%
de taux de rendement
du réseau d'eau potable

121 808
compteurs dont 44 %
en télérelève

238 agents

→ PROJETS 2024

- Travaux de fin de chantier sur le site de l'UPEPE (mise en place de clôtures et de portails, sécurisation informatique du site, menuiseries des bureaux, ateliers et des zones de stockage)
- Poursuite des études relatives à la création de la réserve d'eau naturelle
- Acquisition de matériels spécifiques pour le futur schéma directeur

d'eau potable (capteurs de pression, débitmètres et chambres de métrologie)

- Démarrage des travaux d'envergure d'amélioration des performances épuratoires portant notamment sur le traitement de l'azote pour la station d'épuration de la Chauvinière

- Mise en conformité des branchements d'assainissement avec l'appui de l'Agence de l'eau Loire Bretagne afin d'assurer un fonctionnement optimum du système d'assainissement

- Projet chronolignes (début des travaux de dévoiement des réseaux eau potable et assainissement)

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX



Patrick Duluard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Entretien et Hygiène des locaux intervient sur de très nombreux sites de nos collectivités.

Basé à la Chauvinière, il assure le ménage des locaux administratifs, techniques des services et les bâtiments ouverts au public de la Ville et de Le Mans Métropole, et ce partiellement en externalisation (notamment l'entretien de la Maison des projets, de la Maison de la forêt, de certains sanitaires et le nettoyage de vitrerie)

FAITS MARQUANTS 2023

Nouveaux sites repris en régie : déchetteries de Champagné et de Ruaudin

Augmentation des fréquences de nettoyage externalisé des sanitaires de 4 marchés de plein vent

Un total Ville et Métropole de

167 357 m²
de surfaces à entretenir
dont pour la Métropole

9 écoles et **30**
bâtiments entretenus
en régie

4 bâtiments et

14 sanitaires
publics entretenus en
externalisation

225 agents (dont
30 cantonniers) auxquels
s'ajoutent 96 agents de
restauration scolaire

34

→ PROJETS 2024

- Passation d'un nouveau marché de produits d'entretien favorisant l'utilisation de produits respectueux de l'environnement

- Entretien en régie de nouveaux locaux : la totalité de l'Unité de production d'eau potable et du service Prévention de la délinquance (ex locaux Curves)

- Extension de l'entretien externalisé pour les locaux de Le Mans Développement au 75 boulevard Oyon, la Maison de l'eau, les cinq stations d'épuration (Saint-Georges-du-Bois, Ruaudin, Saint-Saturnin, Champagné et Mulsanne)



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → MOYENS PARTAGÉS



Catherine Lagneau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Moyens partagés organise les modalités du partage entre les services des "moyens communs".

Son champ d'intervention couvre :

- l'économat : achat et gestion des fournitures de bureau, consommables informatiques, papeterie, documentation, abonnements presse, mobilier de bureau, scolaire et spécifique, habillement et équipements de protection individuelle (EPI), distributeurs de boissons,
- le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail
- le pilotage de l'imprimerie communautaire
- les ventes aux enchères de matériel réformé de nos collectivités
- l'accueil et la surveillance des locaux et des espaces publics (gardiennage

des locaux, surveillance, ouvertures et fermetures des parcs et jardins municipaux, gestion des accès aux zones piétonnes)

- les pools de véhicules et l'affectation des places de parkings internes
- l'organisation logistique des élections

FAITS MARQUANTS 2023

Projet d'administration Team n°64 : Réduire l'usage de papier

Diminution du nombre d'acquéreurs sur nos ventes aux enchères en ligne

Renouvellement des marchés de lavage du linge de travail et d'acquisition des vêtements de travail et EPI ainsi que de fournitures de papier et de bureau

Poursuite du remplacement et du renouvellement du mobilier de la Médiathèque suite aux travaux

58 %
de produits recyclés
pour les fournitures
de bureau

-14 % de papier
dans les services par
rapport à 2022

35

9 ventes
79 294 € de
recettes

1 542 articles

49 161 articles
de linge lavés, soit
4 097 / mois

1 608
interventions
(télésurveillance,
mise sous alarme à
distance, ...) dont 47
déplacements sur site

69 agents et
72 agents recrutés
pour les élections

→ PROJETS 2024

- Modification de toute la gamme des tenues de travail, modification des référentiels d'habillement (en lien avec CPST), renouvellement total des tenues du service VCEP
- Test d'une seconde plateforme dédiée aux ventes de biens et de matériel réformé
- Déménagement de l'imprimerie
- Renouvellement de la convention de refacturation des travaux réalisés à l'imprimerie entre Le Mans Métropole, la Ville du Mans et le CCAS

- Pose d'une ombrière à la Loge de la Chauvinière
- Installation de deux bornes électriques dans le pool du centre-ville, dans l'immeuble Condorcet
- Acquisition de mobilier pour l'aménagement des locaux ex Curves pour les placiers et les agents de surveillance de la voie publique, le Centre de supervision urbain et de la terrasse de l'Hôtel de Ville

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → NATURE EN VILLE



OBJECTIFS ET MISSIONS

Si le service Nature en Ville intervient principalement sur l'agglomération, il a pour objectif non seulement d'entretenir les abords des bâtiments de la métropole mais également de gérer les enjeux des milieux aquatiques et du tourisme communautaire.

36

- Entretien des espaces verts et abords de certains équipements : immobiliers d'entreprises, déchetteries, abords de voirie, bassins de rétention, écoles communautaires
- Gestion des équipements de tourisme et de loisirs :
 - > base de loisirs de la Gèmerie : coordination, entretien du plan d'eau
 - > camping du Pont Romain et port du Mans: suivi DSP, maîtrise d'ouvrage des travaux.
- Boulevard Nature : pilotage déclaration d'utilité publique, maîtrise d'ouvrage des travaux, maîtrise d'œuvre
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI):
 - > pilotage des études, entretien des systèmes d'endiguement et des barrages sur la partie non domaniale
 - > suivi des actions des syndicats mixtes

à l'échelle des bassins versants, travaux en berges

FAITS MARQUANTS 2023

Lancement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations

Barrage de l'Épau : poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passe à poissons, la rénovation du barrage et la production d'hydroélectricité

Démantèlement du barrage des Bouches d'Huisne et création d'habitats pour la faune et la flore

Boulevard Nature : enquête publique DUP pour les 22 km restants à aménager, études préalables à l'aménagement de deux traversées de voiries départementales

Port du Mans : études préalables à l'aménagement d'une halte fluviale sur le secteur des Lavandières et programme validé en Conseil

Camping : travaux de réaménagement et d'extension

Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie touristique communautaire

Remplacement d'arbres sur voirie)

1,370 m€
en investissement et
1,120 m €
en fonctionnement

52 km
Boulevard Nature
réalisés sur les 72 km
prévus

3900
passagers transportés
dans les bateaux
électriques

25 779
personnes sur la base
de la Gèmerie (juillet
août)

20 tonnes de
plantes aquatiques
faucardées au plan
d'eau de la Gèmerie

192 agents dont 6
en Le Mans Métropole

→ PROJETS 2024

- Travaux

- > Poursuite des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations
- > Barrage de l'Épau : finalisation des dossiers règlementaires et démarrage des travaux de la passe à poissons
- > Reprise des travaux d'aménagement du Boulevard nature après DUP

> Requalification des abords de la Maison de la Forêt

> Camping : poursuite des travaux de réaménagement et d'extension

> Plantation d'arbres et d'espaces à caractère bocager

- Études

> Barrages des Bouches d'Huisne et de Pontlieue : Poursuite des missions de

maîtrise d'œuvre

> Port du Mans Secteur des Lavandières : études complémentaires et mission de maîtrise d'œuvre par mandat SPL

> Gèmerie – mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces extérieurs

> Validation et mise en œuvre de la stratégie touristique communautaire et du plan d'actions 2024-2026

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → PROPRETÉ



Alexandre Jager



OBJECTIFS ET MISSIONS

La gestion des déchets ménagers et de la propreté urbaine permet d'améliorer la cadre de vie au quotidien. Elle vise à offrir aux habitants des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire, dans le respect de la réglementation, de la sécurité des agents et des usagers, de valoriser le maximum de déchets par recyclage, compostage ou valorisation énergétique.

La collectivité assure en régie :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire aériens ou enterrés pour les ordures ménagères, les emballages et les déchets verts,
- le nettoyage du domaine public.

L'activité de traitement des déchets se traduit par le suivi :

- des marchés publics et des conventions signées avec les éco-organismes

- des deux délégations de service public, l'une pour l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved) et l'autre pour la plateforme de compostage des déchets verts.

FAITS MARQUANTS 2023

Intégration de la commune de Fatines

Projet de construction d'une nouvelle déchetterie/recyclerie au Mans : définition du programme

Équipement des bennes à ordures ménagères d'un système de guidage

Début de l'AMO pour définir une stratégie de généralisation du tri à la source des biodéchets

Pose de conteneurs enterrés à Coulaines et remplacement de ceux de Bossuet au Mans

Agrandissement de la déchetterie de Saint-Saturnin.

242

kg/an/habitant
d'ordures ménagères
résiduelles

-1,9% par rapport
à 2022

37

79

kg/an/habitant
d'emballages
ménagers

411 676

passages en
déchetteries
estimation à

135,9

kg/an/hab.
(hors gravats)

3 500

foyers
bénéficient de
l'électricité produite
par l'Uved

18 000

logements alimentés
par la chaleur produite
par l'Uved

342

agents

→ PROJETS 2024

- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie/recyclerie
- Agrandissement de la déchetterie du Ribay
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une

plateforme déchets verts à Saint-Georges-du-Bois

- Déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets
- Poursuite de la pose de conteneurs enterrés à Coulaines

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHITECTURE ET RÉGIES TECHNIQUES



Véronique Doche

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service œuvre tant pour la conception de nouveaux bâtiments que pour l'entretien et la mise à disposition du patrimoine de nos collectivités. Il assure :

- la gestion technique des bâtiments municipaux et communautaires à savoir : l'entretien préventif et curatif, la maintenance périodique, la sécurité des établissements recevant du public, les adaptations pour les personnes à mobilité réduite, les rénovations selon un schéma directeur du patrimoine bâti,
- la gestion des fluides dans une optique de performance énergétique du bâti et de déploiement des énergies renouvelables,
- selon le montage retenu : les études de maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opérations pour les projets de construction, d'extension ou de rénovation d'équipements (écoles, gymnases...),

- la passation des marchés publics en déconcentration du pôle Marchés,
- l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du parc roulant (poids lourds, véhicules légers, bennes à ordures ménagères...) vers des motorisations moins polluantes,
- la logistique des manifestations culturelles, sportives et de l'événementiel.

FAITS MARQUANTS 2023

Poursuite de l'acquisition de véhicules moins polluants pour les poids lourds (bennes à ordures ménagères) et les véhicules légers, développement de l'utilisation de carburant biodiésel

Accompagnement logistique du centenaire des 24H

Poursuite des raccordements de bâtiments au réseau de chaleur

Remplacement des gradins de la salle Antarès.

→ PROJETS 2024

- > Aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire rue Armand Saffray
- > Rénovation thermique de l'école élémentaire Gérard-Philipe
- Études
- > Rénovation et extension du Palais des congrès
- > Étude pour la mise en place d'un Système de management de l'énergie et remplacement de la Gestion technique centralisée
- > Aménagement d'une MSP rue d'Isaac

- > Relocalisations de la maison des associations et de la maison des syndicats
- > Création d'un parking silo route de Degré
- > Études de programmation de : la rénovation et l'extension du centre des expositions la création d'une salle d'athlétisme la relocalisation des services et du conservatoire
- > Réhabilitation du dépôt de bus avenue Pierre Piffault

6 m€ en
fonctionnement et
15,9 m€
investis, tous budgets
confondus

319 bâtiments
communautaires et

399 bâtiments
communaux soit plus
de 705 000m²
en gestion

8000 demandes
d'interventions
d'entretien de ces
bâtiments

28 autorisations
d'urbanisme

855 interventions
logistiques

739 véhicules
communautaires et

191 véhicules
communaux ayant
nécessité 6420
interventions

244 agents
mutualisés



Direction Solidarités et Santé

39

La direction des Solidarités et de la Santé coordonne l'action de la Direction Sécurité et prévention de la délinquance, de cinq services municipaux, communautaires ou partagés (Insertion, Politique de la Ville, Population, Santé, Vie des quartiers dont la mission Égalité femmes - hommes et lutte contre les discriminations), des missions Handicap et Inclusion numérique, et du Centre communal d'action sociale de la Ville du Mans, afin de mettre en œuvre les politiques d'accompagnement social vers l'emploi ainsi que les politiques d'exercice de la citoyenneté, de sécurité, d'animation sociale et de développement des quartiers, de prévention, de soutien à la démographie médicale et de soutien aux personnes en situation de perte d'autonomie.

FAITS MARQUANTS 2023

Développement des actions en faveur de l'emploi (forums...) et de l'entrepreneuriat (boutique partagée...)

Élaboration du contrat de ville 2024-2030.

Soutien aux investissements du Centre hospitalier du Mans et financement du dispositif Territoire universitaire de santé (TUS).

→ PROJETS 2024

- Signatures prochaines du prochain Contrat de ville et du Contrat local de santé intercommunal.
- Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray.
- Assistance aux communes qui le souhaitent pour le développement de la vidéo - protection.
- Élaboration des registres d'accessibilité des équipements recevant du public.

Direction Solidarités et Santé → MISSION HANDICAP



Corinne Lechevin

OBJECTIFS ET MISSIONS

Mutualisée entre la Ville du Mans et la Métropole, la mission Handicap assure un rôle de référent sur les sujets d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées.

Elle veille à la prise en compte des différents types de handicap dans toutes les politiques municipales et communautaires. L'enjeu se situe notamment dans la banalisation de la question du handicap afin qu'elle ne soit plus uniquement considérée sous le prisme de l'exception.

40

FAITS MARQUANTS 2023

Accompagnement dans la mise en accessibilité du port du Mans – Bateau électrique PMR.

Aide à l'accueil des personnes malentendantes grâce à l'achat d'un dispositif indispensable pour un accueil de qualité - Roger Phonak.

11 réunions
de la commission
Access+
Le Mans Métropole

75 %
des points d'arrêt bus
accessibles

1 agent



→ PROJETS 2024

- Participation à l'élaboration du « Contrat local de santé intercommunal »
- Conceptualisation, préparation et réalisation avec les services gestionnaires des Registres publics d'accessibilité
- Création d'un schéma directeur d'accessibilité en collaboration avec le DGA Développement et le DGA Gestion durable, Services urbains et Patrimoine.
- Suivi des Agendas d'accessibilité programmée et coordination de la commission Access+ Le Mans Métropole dans le cadre du déploiement du Schéma directeur d'accessibilité des transports.

Direction Solidarités et Santé → MISSION INCLUSION NUMÉRIQUE



Olivier Rétif

OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission inclusion numérique a pour objectif de soutenir, renforcer, coordonner, valoriser et outiller l'offre de médiation numérique sur le territoire de Le Mans Métropole.

Aussi, une équipe de sept conseillers numériques vient-elle en aide aux usagers en difficultés dans l'utilisation des outils numériques. En partenariat avec les structures locales (services publics locaux, centres sociaux, associations...), ils tiennent des permanences et animent des ateliers collectifs gratuits à destination de tout public.

FAITS MARQUANTS 2023

Renouvellement du dispositif conseillers numériques de l'État et renouvellement de la convention entre Le Mans Métropole et la banque des Territoires pour le financement de sept

conseillers numériques pour 3 ans (350k€)

Inscription de la compétence « Conseil tout public pour l'utilisation des outils numériques et l'accès aux services en ligne » dans les statuts de Le Mans Métropole

Organisation d'un événement à destination des professionnels en collaboration avec l'association « Les InterConnectés » qui a réuni 110 personnes au Chapiteau et diffusé par internet à l'écosystème national de la médiation numérique

Candidature acceptée à l'élaboration d'une feuille de route de l'inclusion numérique dédiée au territoire de Le Mans Métropole dans le dispositif France Numérique Ensemble

2976

usagers accompagnés

4248

**accompagnements
totaux enregistrés
(dont récurrents)**

339

ateliers collectifs

41

1792

**accompagnements
individuels**

→ PROJETS 2024

- Élaborer la feuille de route de l'inclusion numérique en co-construction avec les acteurs de notre territoire, en cohérence avec la démarche France Numérique Ensemble et la feuille de route du Conseil départemental de la Sarthe.
- Intégrer le poste de Conseiller numérique d'Allonnes (suite à la prise de compétence).
- Aménager un camion en bureau mobile afin d'augmenter la capacité des conseillers numériques à aller au plus près des habitants



Direction Solidarités et Santé → INSERTION



Sandra Hermeline



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service insertion est un service d'accompagnement aux personnes (public à la recherche d'un emploi, intentionnistes, porteurs de projets et créateurs d'entreprises) et de soutien aux structures socialement responsables, inclusives, solidaires et plus attentives aux impacts environnementaux.

L'engagement de la collectivité vise la jeunesse, les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois, les créateurs d'entreprises en quartiers prioritaires de la ville (QPV), les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le service gère en direct la politique insertion du public dans le cadre des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi - Plie et à ce titre accompagne près de 850 parcours de demandeurs d'emploi et offreurs de service.

Le service porte également La fabrique à entreprendre, dispositif en faveur de l'entrepreneuriat, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider à leur développement.

FAITS MARQUANTS 2023

Développement de "l'aller vers" au bénéfice des clauses sociales et rencontre avec une soixantaine de partenaires au sein des quartiers prioritaires de la ville

Présence du service dans les forums emploi, tournée emploi économie, Big Bang, Un but pour l'Emploi...

Développement et ajustement de l'offre de service du Plie et animation partenariale au bénéfice des parcours et des individus

Accompagnement au démarrage de la cravate solidaire mobile et aux premières sessions de l'école de la seconde chance

Développement d'un cycle de 13 ateliers autour de la création d'entreprise en QPV pour 38 porteurs de projets

Création d'une Boutique éphémère en cœur de ville animée par 12 entrepreneures

Accompagnement de 130 entreprises dans le cadre du Programme inclusion numérique des TPE

832

accompagnements de demandeurs d'emplois par le Plie, dont 35 % issus des quartiers prioritaires

665

contrats de travail signés sur le dispositif Plie

100

porteurs de projets détectés dont 73 en QPV

60

entreprises engagées contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté

35 000 H

d'insertion grâce aux clauses sociales au sein de nos marchés

44

animations de sensibilisation à l'entrepreneuriat

9

créations d'entreprise dans les quartiers Politique de la Ville

7

agents dont 4 conseillers emploi-formation

→ PROJETS 2024

- Développement de permanences au plus proche du public des quartiers prioritaires de la ville
- Mise en place des ateliers du changement, socle de compétences d'intégration en entreprise" pour les demandeurs d'emploi
- Animation du partenariat entreprise pour les structures d'insertion par l'activité économique
- Développement des clauses sociales dans les marchés publics

- Création, animation d'un lieu totem emploi- entrepreneuriat au sein d'un QPV
- Développement du partenariat France travail
- Animation de l'écosystème entrepreneurial
- Étude d'un tiers lieu, lieu de vie alliant un espace "food court", Fab lab, et espaces commerciaux pour créateurs d'entreprise

Direction Solidarités et Santé

→ POLITIQUE DE LA VILLE



Judith Boitard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Animer et gérer le Contrat de ville intercommunal, outil de développement local, qui met en œuvre une politique dédiée aux habitants des quartiers prioritaires autour d'une programmation annuelle d'actions sur les thèmes de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux droits, du lien social ou de l'emploi.

Il se traduit par des dispositifs et démarches tels le Programme de réussite éducative (PRE), le nouveau Programme de renouvellement urbain (ANRU avec la Maison du Projet), les Conseils citoyens, la Cité éducative et la Cité de l'emploi.

FAITS MARQUANTS 2023

Travail partenarial d'élaboration du prochain Contrat de Ville 2024-2030 marqué par des rencontres avec les acteurs des cinq quartiers prioritaires

Animation et gestion de l'Appel à projets annuel du Contrat de ville

Développement du volet petite enfance du Programme de réussite éducative avec une augmentation des repérages 3-6 ans

Développement de temps de sensibilisation coordonnées entre l'Education nationale, PRE, département en direction des écoles avec des dispositifs à activer dans le champ de la prévention et protection de l'enfance

Poursuite du déploiement de la Cité éducative sur les quartiers de Ronceray Glonnières-Vauguyon Sablons - Bords de l'Huisne

Mise en œuvre d'un parcours de formation/analyse de la pratique

destiné aux professionnels sur le thème de l'Interculturalité. Expérimentation d'une plate-forme d'interprétariat

Signature d'un avenant pour l'ANRU : abondement financier principalement pour le projet de restructuration du centre commercial des Sablons

Signature de l'abondement financier principalement pour le cœur de ville d'Allonnes

Achèvements de travaux : reconstitution de logements sociaux (Ceresia au Mans et Bussonnière à Allonnes) ; requalification de logements sociaux (Épau et Épau-Hongrie au Mans) ; démolition de logements sociaux (29-33 rue Rosier à Allonnes)

Démarrages de travaux : nouveau centre commercial de l'Épau au Mans (réunion publique en novembre) ; logements sociaux reconstitués (Cartoucherie au Mans et Saint-Georges-du-Bois)

Organisation d'un temps fort avec la participation des habitants

153 actions financées dont

18 nouvelles dans le cadre du Contrat de ville

585 parcours individualisés dans le cadre du Programme de réussite éducative

43

38 projets financés dans le cadre de la Cité éducative du Mans

69 membres au Conseil Citoyens (bilan 2022)
26 plénières
1 temps fort

23 agents

→ PROJETS 2024

- Élaboration et signature du nouveau cadre contractuel de la Politique de la ville 2024/2030 "Engagements quartiers 2030"

- Évolution de l'appel à projets du Contrat de Ville annuel : 2 dates de dépôt des demandes de subventions et la mise en place de Convention Pluriannuelles d'Objectifs

- Nouvel outil de communication du PRE

- Renouvellement du label Cité éducative avec demande d'extension sur le quartier de l'Épine

- Demande de labellisation sur le quartier de Bellevue Carnac

- Redéploiement des groupes de travail Cité Éducative axés

- Organisation d'une soirée débat-conférence sur l'interculturalité

- Renouvellement urbain : démolitions de logements sociaux (rue Levegh à Allonnes et rue de Paris à Coulaines), démarrage de travaux premier îlot du nouveau cœur de ville d'Allonnes (commerces, pôle bien être seniors, logements sociaux reconstitués...)

- Organisation d'une visite du Sénat pour les conseillers citoyens.

Direction Solidarités et Santé → SANTÉ



**Stéphanie
Ledru Gilbert**



OBJECTIFS ET MISSIONS

Mettre en œuvre la politique de santé portée par le Mans Métropole.

Notre territoire s'engage depuis plusieurs années dans une politique en matière de santé publique. Un service a été créé en 2021 pour mettre en œuvre sur le territoire communautaire :

- le soutien à la démographie médicale avec le pilotage du guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé

- La prévention et promotion de la santé avec le co-portage du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

FAITS MARQUANTS 2023

Organisation du 2^e séminaire santé en direction des Maires de la Métropole avec pour thématique le cadre du futur Contrat Local de Santé Intercommunal

La signature d'une convention attribuant une bourse d'étude à deux infirmières libérales intégrant la formation d'Infirmière en pratique avancée (IPA)

Le soutien aux investissements d'avenir du centre hospitalier du Mans sur les années 2023-2025 pour un montant de 9,5 millions d'euros

La poursuite du soutien à l'universitarisation du territoire avec le soutien à la 4^e vague du projet Territoire universitaire de santé (TUS)

4 projets de construction de Maisons de santé pluridisciplinaires

53 professionnels de santé accompagnés par le guichet unique depuis sa création dont

38 médecins

83000€ de financement au CHM pour le dispositif TUS

15 agents

→ PROJETS 2024

- Ouverture de la première Maison de santé pluridisciplinaire portée par la collectivité : la MSP "Ouest" Pluri Mans Soins rue Armand-Saffray qui va accueillir à l'ouverture 15 professionnels de santé dont 7 médecins généralistes.

- Aménagement de la seconde MSP "Villaret" qui accueillera ses premiers patients début 2025.

- Guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé rebaptisé "accueil santé pro" va désormais se déployer sur l'ensemble des communes de Le Mans Métropole.

- Contrat local de santé intercommunal (CLSi) 2^e génération va être rédigé et signé avec l'ARS en 2024. Il proposera des actions ayant pour objectif d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

- Venue du bus du cœur des femmes en mai sur 3 jours pour accompagner, sensibiliser et informer les femmes précaires sur les problématiques cardio-gynécologiques

- Travail avec le CHM sur un soutien aux investissements.

Direction Solidarités et Santé → SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Thierry Girard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Ce service intervenant sur des compétences Ville et Le Mans Métropole, a en charge pour cette dernière :

- la prévention de la délinquance avec la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD),
- les Droits de place qui consistent à gérer l'occupation du domaine public des marchés et des manifestations.

FAITS MARQUANTS 2023

Appui aux forces de sécurité lors des émeutes urbaines de juin grâce au Centre de vidéoprotection

Participation à l'organisation du Centenaire des 24h.

Organisation d'actions dans le cadre du CISPD relatives aux violences intra familiales, à la prévention des addictions, à la tranquillité publique, à la sécurité routière et aux violences des mineurs

Organisation d'une journée de prévention routière

14 manifestations
dont

11 organisées en
collaboration avec les
services de la Ville
du Mans et Le Mans
Métropole

2 fêtes foraines

45

6 réunions du CISPD

3 cellules de veille:
Glonnières, Gèmerie,
Éperon

→ PROJETS 2024

- Déploiement de la vidéo protection dans les communes membres volontaires
- Animation et coordination du CISPD :
 - > Cellule de veille
 - > Groupes thématiques
 - > Actions de prévention





Direction Ressources

46

La direction regroupe et pilote les missions de plusieurs services fonctionnels communs à la Ville du Mans, à Le Mans Métropole et au CCAS : Assemblée et réglementation, Budget, programmation, dette et trésorerie, Communication interne, Conseils, Prévention Santé au Travail, Juridique, Commande publique, Ressources humaines, Systèmes d'Information et Courrier.

Ses objectifs visent à moderniser, simplifier les procédures et sécuriser l'activité. Elle veille à la bonne adéquation des moyens avec les objectifs et les résultats des politiques publiques.

Dans le cadre du projet de territoire Le Mans Métropole 2040, la direction des Ressources veillera à la sécurisation juridique et financière des projets et portera conseils pour optimiser mes ressources de la collectivité, adapter son fonctionnement aux enjeux futurs.

FAITS MARQUANTS 2023

Évolution de l'organisation et des effectifs des équipes de la DGA Ressources

Portage des projets stratégiques en lien avec les services notamment le passage en fiscalité professionnelle unique, l'évolution de la gestion du temps de travail, la mise en place du Rifseep.

→ PROJETS 2024

- Confortation de l'organisation des directions et services de la direction
- Suivi des projets stratégiques notamment le pacte financier et fiscal, les Lignes directrices de gestion RH, la modernisation numérique, les évolutions des satellites (Société d'économie mixte, Société publique locale)

Direction des Ressources → ASSEMBLÉES ET RÉGLEMENTATION



Émily Arnaud



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Assemblées et Réglementation assure le bon fonctionnement des instances délibérantes de la métropole et de sa ville, centralise et délivre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour tous type d'évènements.

- Il veille à ce que les élus disposent, dans les délais, des informations et des documents leur permettant d'exercer au mieux leur rôle lors des séances des conseils. Il gère également le suivi administratif et les relations avec la Préfecture après chaque conseil,
- En matière de réglementation, il est en charge du traitement et du suivi des dossiers administratifs des manifestations sur le domaine public (feux d'artifice, concerts, ventes au déballage, autorisations d'occupation

temporaire du domaine public pour tous types d'évènement...),

- Enfin, il gère les différents arrêtés réglementaires (syndicats professionnels, soins psychiatriques, travaux de nuit, délégation de signature au personnel, ouverture du dimanche des commerces en détail...).

FAITS MARQUANTS 2023

Malgré une instance en moins pour chaque collectivité, le nombre de délibérations et décisions a augmenté (+ 7 délibérations, + 18 décisions en Ville ; + 98 délibérations, + 29 décisions en Le Mans Métropole).

Sur la partie Réglementation, 68 dossiers supplémentaires ont été traités concernant l'évènementiel. Ce secteur est en constante augmentation chaque année..

6 bureaux exécutifs

6 conseils
communautaires

357 délibérations et
149 décisions
dont 148 en bureaux
exécutifs

47

645 autorisations
diverses pour tout type
d'évènements
(Ville du Mans et
Le Mans Métropole)

42 arrêtés
réglementaires

49 modifications
de syndicats
professionnels

4 agents



→ PROJETS 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le service Assemblées et Réglementation est réorganisé.

Le secteur Assemblées rejoint le service Juridique – Assurance et le secteur Réglementation quant à lui, le service Protocole – Relations extérieures.

Direction des Ressources

→ BUDGET PROGRAMMATION

DETTE TRÉSORERIE



Jean-Marie Levacher



OBJECTIFS ET MISSIONS

Garantir la fiabilité, la sécurité des procédures budgétaires, et l'optimisation des ressources financières et fiscales.

Pour atteindre cet objectif, les principales missions du service Finances sont :

- la préparation, le suivi et la clôture des budgets (9 budgets 780 M€),
- l'élaboration et l'actualisation des Plans pluriannuels d'investissement (PPI) et des perspectives financières,
- l'exécution comptable avec le recouvrement des recettes et le règlement de l'ensemble des fournisseurs,
- la gestion de la dette (289 M€ tous budgets), de la trésorerie et des opérations patrimoniales,
- la gestion et l'optimisation de la fiscalité locale,
- le pilotage et la mise en œuvre de la politique en matière de soutien au secteur associatif,

- le conseil financier et comptable auprès des services, des communes membres et des organismes rattachés,
- l'élaboration des rapports d'orientations budgétaires,
- l'expertise et l'aide à la décision des élus et de Monsieur le Maire/Président dans le domaine budgétaire et financier.

FAITS MARQUANTS 2023

Préparation au passage en fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2024 et première refonte de la solidarité communautaire

Mise en production de la nouvelle version du logiciel comptable

Continuité de la réorganisation du service

Préparation du passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024, rédaction d'un règlement budgétaire et financier et gestion de projets en autorisation de programme/crédit de paiement.

8 budgets
Le Mans Métropole
représentant
570 m€

93 m€
d'investissement sur
le budget principal
communautaire

193 m€ de
recettes fiscales

9 m€
de dotations
de solidarités
communautaires

39 400
factures/an (Ville
du Mans et Le Mans
Métropole)

35 agents

→ PROJETS 2024

- Élaboration du Pacte financier et fiscal communautaire
- Finalisation de la réorganisation du service (administration fonctionnelle des logiciels finances et gestion de projets transversaux)
- Participation à l'étude de structuration de la relation aux associations
- Développement et formalisation du suivi des consommations de crédits
- Lancement du projet d'optimisation de l'organisation des fonctions comptables
- Lancement du projet de changement de logiciel comptable

Direction des Ressources

→ COMMUNICATION INTERNE



Emmanuelle Froger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, informer, accompagner, créer du lien.

Cela passe par :

- l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration (guide Bienvenue, Forum d'accueil...),
- l'information interne (intranet Tilt, magazine Synchro...) pour faire connaître le fonctionnement, les outils, les actualités, les projets et les décisions,
- l'accompagnement des services dans leurs conduites aux changements à travers des supports de campagne de communication (affiches, vidéos...)
- l'organisation d'événements internes (visites « Entre nous », participation aux vœux, retraités, médaillés...) pour développer une culture commune, un sentiment d'appartenance.

FAITS MARQUANTS 2023

Consolidation des Forums d'accueil des nouveaux agents

Relance du réseau de correspondants de la com interne (la Tribu Com)

Communication du projet d'administration Team

Préparation du Séminaire des Encadrants en lien avec le Cop et la DRH

Programme des Rencontres managériales en lien avec le Cop et la DRH

Création de guides et supports pour la DRH (Temps de travail, Rifseep, Formation, Rencontres RH, Lutte contre les stéréotypes...), la DSI (déploiement des nouveaux postes informatiques), l'Education (guide de l'animateur périscolaire)...

Lancement du projet du nouvel Intranet

Accompagnement de la DRH pour l'habillage de stands lors de salons / forums

90 actualités
publiées sur notre
intranet TILT

10 000 abonnés
environ au compte
LinkedIn Le Mans et Le
Mans Métropole

310 nouveaux
agents accueillis lors
des Forums d'accueil

5 500
exemplaires de
Synchro distribués
chaque mois avec le
bulletin de salaire

10 visites "Entre
nous" organisées pour
306 agents

3 agents

49

→ PROJETS 2024

- Suivi du futur Intranet
- Développement des visites Entre Nous
- Création d'un Forum Retraite avec la DRH
- Diffusion de podcasts sur nos métiers (notamment en tension)
- Développement d'un Plan de com axé sur la Communication managériale
- Accompagnement des actions Team
- Création d'une Journée sportive et de cohésion en lien avec EJS, Education et de nombreux autres services
- Développement de la Marque employeur en lien avec la DRH et la Com externe
- Accompagnement des projets DRH et DSI (télétravail, nouvelle messagerie...)

Direction des Ressources

→ CONSEILS PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL



Antoine Chaudon



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accompagner les services dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Ce service commun pilote les missions de :

50

- suivi médical des agents
- évaluation des risques professionnels (analyses des accidents du travail, document unique) et mise en place de démarches de prévention (risques psychosociaux, électriques, chimiques, incendie, ergonomie, etc.)
- vérifications générales périodiques réglementaires : équipements de travail, contrôles électriques dans les bâtiments et installation, maintenance de défibrillateurs dans les établissements recevant du public.

FAITS MARQUANTS 2023

Mise en place de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) : animation des réunions plénières et de la commission Accidents du Travail, participation à la commission locaux

Création d'un poste de conseillère en prévention des risques psychosociaux (RPS)

Construction de la démarche de prévention des RPS

Lancement d'un groupe de travail avec les organisations syndicales sur l'actualisation du règlement intérieur alcool et produits stupéfiants

Création d'un poste d'ergonome – correspondant handicap du personnel

Accompagnement de deux services dans la rédaction de leur document unique

Mise en place d'un groupe de travail sur les risques dans l'emprise du tram en lien avec la Setram.

→ PROJETS 2024

- Lancement de la démarche de prévention des RPS
- Actualisation du Document unique (DU) et accompagnement des services pour la réalisation de leurs plans d'actions : démarche testée à l'Arche de la nature
- Étude sur la pénibilité dans le cadre des sujétions RIFSEEP et temps de travail
- Déploiement des revues Accident de

travail (AT) auprès des services

- Mise en place d'un groupe de travail « travailleur isolé »

- Accompagnement des services pour les sensibilisations tram

- Poursuite du groupe de travail sur l'actualisation du règlement intérieur alcool et produits stupéfiants

998
visites médicales

65 agents
sauveteurs secouristes
du travail formés

34 renouvelés

21 études
ergonomiques
réalisées

386 bâtiments ont
bénéficié d'un contrôle
de leur installation
électrique et

1400
équipements de travail
vérifiés

59 exercices
d'évacuation incendie
et **131** agents formés

174 agents formés
à la prévention du
risque chimique

Direction des Ressources → DÉPARTEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le département des Systèmes d'information et du numérique a pour objectif de définir, mettre en œuvre et exploiter des infrastructures et applications adaptées aux enjeux de la collectivité ainsi qu'aux besoins et contraintes de l'administration, mener la transformation digitale et la modernisation des SI.

Ses missions principales sont :

- l'accompagnement des services dans les études et déploiement de leurs projets d'informatisation,
- le pilotage du Système d'Informations géographiques (SIG) et du management des données,
- la prise en charge des demandes informatiques, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des outils informatiques et le remplacement des équipements obsolètes par la dotation d'équipements adaptés aux métiers, la modernisation des postes de travail,
- la maintenance pour le bon fonctionnement des serveurs systèmes, des applications métiers et celles afférentes à ses activités, de la

téléphonie fixe et mobile, des liens réseaux,

- le pilotage de la qualité de service rendu aux utilisateurs internes et aux usagers

- la sécurité des systèmes d'informations : la gestion des droits d'accès, la sauvegarde des données et de l'infrastructure, la gestion des risques en termes de cybersécurité

FAITS MARQUANTS 2023

Première phase de modernisation des postes de travail (EPT) et mise en place d'un portail applicatif

Restructuration et réorganisation du pôle Études et Projets

Accompagnement RH sur les projets RIFSEEP, gestion du temps de travail

Migration du logiciel de gestion financière et mise en place M57

Mise en production d'une application de gestion SIG Eau et Assainissement

Étude préalable à la refonte des équipements de l'infrastructure

160

sites distribués

95

sites informatisés

3133

 postes
de travail

51

1033

 téléphones
portables

350

 applications
métiers

38

 projets gérés

16363

 demandes
d'intervention par an
(1363/mois en
moyenne)

41

 agents

→ PROJETS 2024

- Remplacement de la messagerie
- Mise en place d'outils collaboratifs
- Remplacement du logiciel Colbert
- Finalisation de 30 projets en cours et démarrage de 53 nouveaux projets
- Mise en place d'une stratégie sur la

gouvernance de la donnée (SIG)

- Finalisation du projet EPT
- Étude d'évolution des logiciels RH et Finances
- Remplacement de la billetterie des piscines

- Raccordement optique du site Courboulay (144 + 12 brins) en vu du déménagement de la DSIN
- Mise à jour des bases de données
- Mise à jour de notre annuaire de comptes réseaux Active Directory

Direction des Ressources

→ JURIDIQUE - COMMANDE PUBLIQUE

Gilles Fleau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Juridique Commande publique, organisé en trois pôles, apporte son expertise en matière de :

- assistance des services dans le montage juridique de leurs projets. Il gère également les contentieux, les dossiers d'assurance et sinistres (subis ou occasionnés par la collectivité),
- conseil auprès des services, l'organisation des procédures et le contrôle de délégation de service public, le suivi des entreprises publiques locales,
- accompagnement des services dans leurs procédures de commande publique, la rédaction des pièces administratives, des avenants, l'organisation des commissions d'appel d'offres ainsi que le mandatement des factures de travaux, prestations intellectuelles et informatique.

FAITS MARQUANTS 2023

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension-rénovation du Palais des congrès et de la culture

Réalisation du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER voté en février 2024)

Arrivée d'un acheteur pour développer la fonction Achat et renforcement de l'équipe de rédaction des marchés

Procédure de concession du réseau de chaleur et du renouvellement de délégation de service public pour la plateforme de compostage

Transformation de la SEM Le Mans Evénements en société publique locale et de création de la SEM Energie

Accompagnement pour le montage juridique de projets : structuration de la SAS de distribution d'hydrogène ; opération immobilières des Halles ; dispositifs de vidéoprotection mutualisés avec les communes ; installation des référents déontologues agents et élus, référents alerte éthique et laïcité

→ PROJETS 2024

- Instauration du vote électronique des délibérations
- Rattachement du service Assemblées à la nouvelle direction
- Mise en œuvre du projet de service
- Cartographie des risques
- Poursuite de l'étude fonction Achat, refonte nomenclature des achats ; mise en œuvre du SPASER, renforcement des liens avec l'Économie sociale et solidaire,

mise en œuvre de l'évaluation des marchés publics

-Lancement de trois procédures de DSP : Stationnement, Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) et crématorium du Mans et attribution de la concession de service public du réseau de chaleur Nord

- Marché pour l'allongement des rames de tramway.

217 questions
juridiques traitées

69 nouveaux
contentieux Ville
et Métropole dont
92% remportés en
Métropole

488 dossiers
assurance ouverts

19 contrats de
délégation de service
public

1248 marchés
pour l'ensemble des
services représentant
109 650 000 € HT

71 commissions
(appel d'offres et
collèges d'élus)

251 avenants
et 184 actes de sous-
traitances

30 agents

Direction des Ressources

→ RESSOURCES HUMAINES



Virginie Polpré



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction des Ressources humaines s'emploie à répondre avec efficience et qualité à l'activité de gestion courante du personnel et à apporter de nouvelles réponses aux besoins imposés par la règlementation notamment dans le cadre des enjeux et objectifs stratégiques en matière de rationalisation et modernisation des services, d'accompagnement des agents, de qualité de vie au travail (QVT), etc.

Mutualisée Ville du Mans, Le Mans Métropole et CCAS, elle met en œuvre ses missions autour de 4 thématiques fortes :

- la gestion administrative du personnel,
- les relations sociales,
- le développement des ressources humaines,
- l'organisation du travail et la vie au travail

FAITS MARQUANTS 2023

Installation du Comité social territorial (CST) de la Formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) mutualisés issus des élections professionnelles de 2022

Mise en œuvre de nouvelles mesures notamment l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des bas salaires (jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023), la reconduction de la GIPA

Conduite du projet visant à la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) local avec mise en œuvre au 1er janvier 2024

Écriture d'un nouveau règlement du temps de travail dont les dispositions sont applicables au 1er janvier 2024

Élaboration d'un Plan de formation ambitieux 2023-2025

Mise en œuvre de la procédure de signalement

3 845

agents au sein des 3 collectivités

150

métiers

157

lieux de travail

près de 80 rencontres avec les organisations syndicales à travers différents temps d'échanges (16 CST / 4 CAP / 3 F3SCT / 10 conseils médicaux)

+500

recrutements

+ de 90 agents

53

→ PROJETS 2024

- Élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) en cohérence avec la stratégie RH
- Déploiement d'une protection sociale complémentaire prévoyance avec application au 1^{er} janvier 2025
- Proposition d'une protection sociale complémentaire/ volet prévoyance à tous les agents

→ COMMUNICATION EXTERNE



Catherine Évrard



OBJECTIFS ET MISSIONS

**En charge de la communication
auprès du grand public, le service
met tout en œuvre pour :**

- concevoir la stratégie de communication des collectivités et des services municipaux et communautaires, à travers des campagnes et des supports adaptés
- informer les habitants sur les services et les actions municipales et communautaires via les journaux, les sites internet des collectivités, le réseau d'affichage institutionnel, l'édition de guides, les réseaux sociaux...
- promouvoir les événements et rendez-vous organisés ou soutenus par Le Mans Métropole, à travers l'affichage, les insertions publicitaires, les flyers, les programmes, les sites web, les plaquettes...
- développer l'attractivité du territoire via la marque territoriale : Of Course Le Mans auprès des différents publics (habitants, entreprises, touristes, investisseurs...).

FAITS MARQUANTS 2023

Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle de la Ville et de Le Mans Métropole : signalétiques bâtiments et chantiers, documents institutionnels (guides affiches, dépliants, power point...)

Poursuite de la nouvelle charte graphique, refonte des guides et rapports

Accompagnement à la communication : Chrono Vélo, Chronolignes

Création de vidéos en accompagnement des services touristiques et économiques

11 numéros
du journal
communautaire
diffusés

20 000
abonnés Facebook

7 500 abonnés
Instagram

51 dossiers de
communication des
services

37 vidéos
promotionnelles
réalisées

22 agents
(chiffre ville et métropole)

→ PROJETS 2024

- Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle Ville - Le Mans Métropole et de la marque territoriale

- Pavoisement et communication autour des 24 H qui devient un événement permanent

- Poursuite de la communication sur les grands projets : Chrono Vélo, Chronolignes, aménagements urbains, Palais des congrès, rallongement des rames de tramway...

- Développement de la vidéo et des réseaux sociaux, sponsoring pour les services et les événements.

→ COURRIER



OBJECTIFS ET MISSIONS

**Les agents du service Courrier
participent au quotidien à :**

- la réception, l'enregistrement des courriers entrants (colis, journaux, lettres...) et de leur orientation vers le service destinataire,
- l'enregistrement et l'affranchissement des courriers sortants,
- le filtrage et la réorientation des courriers électroniques,
- la distribution des courriers par les coursiers sur des tournées sectorisées.

Le responsable du service est l'interlocuteur privilégié de la poste, des services internes et des partenaires externes.

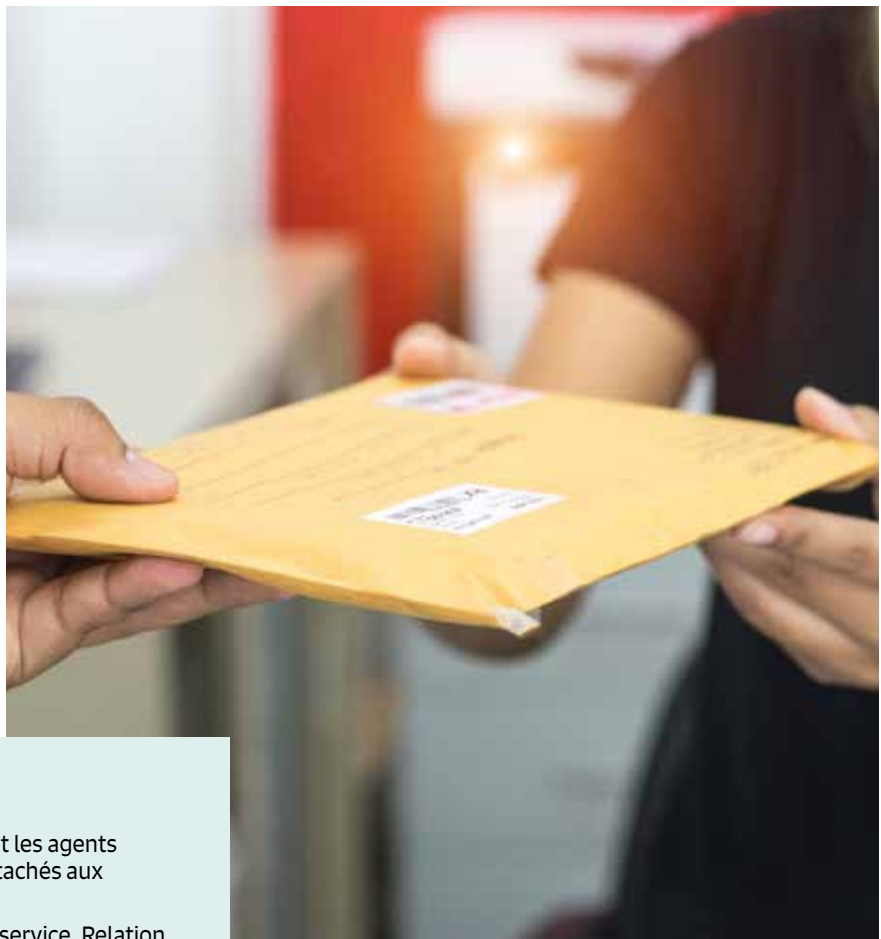
FAITS MARQUANTS 2023

- Réflexion sur le circuit du courrier en général, l'utilisation du logiciel courrier et la dématérialisation,
- Évolution de rattachement dans le cadre de l'étude sur la mission de Relations aux usagers

256 397 plis affranchis

10 agents (décembre 2023)

55



→ PROJETS 2024

- Agrandissement du service en accueillant les agents d'accueil et le standard anciennement rattachés aux Relations extérieures
- Évolution en pôle rattaché à un nouveau service, Relation aux usagers, sous la direction Coordination appui pilotage

→ PROTOCOLE RELATIONS EXTÉRIEURES



Chantal Liberge



OBJECTIFS ET MISSIONS

Organiser les cérémonies et manifestations en lien avec le Cabinet du Maire/Président, les services et les usagers.

Le service contribue à la promotion de la Ville et de la Métropole par la mise en place, la coordination des missions couvrant :

- les relations publiques et l'événementiel : contribution à la promotion de la Ville et de Le Mans Métropole par la mise en place, la coordination et le suivi d'actions, organisation et participation aux cérémonies commémoratives, aux manifestations et réceptions officielles de la Ville et de Le Mans Métropole et gestion des salles des Quinconces,
- les relations internationales : préparation, participation aux manifestations et échanges entre les villes jumelées et l'international,
- les accueils physiques de l'Hôtel de Ville et de l'immeuble communautaire Condorcet ainsi que le standard téléphonique avec neuf agents chargés d'orienter et de renseigner les usagers.

FAITS MARQUANTS 2023

Accompagnement à l'organisation et à la logistique des événements de nos collectivités :

Centenaire des 24 heures automobile

Mais aussi au titre de la Ville :

Fêtes du port

Cérémonies patriotiques

Journée de la solidarité

60 ans 2^e RIMa

Opération Transats

14 juillet

Vibration Tour

Salon du livre Faites Lire !

Cérémonie 150 ans de la gendarmerie

Marché de Noël

Paderborn au Marché de Noël

33 cérémonies
patriotiques

2 dénominations de
rues et 1 inaugurations

51 invitations
formulées

250 170
appels standard

20 agents
(décembre 2023)

→ PROJETS 2024

- Le Mans Sonore : premier pilotage et gestion du dôme
- 24 Heures automobiles
- Nuit des Chimères



RAPPORT FINANCIER 2023

57



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTE URBAINE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Mans Métropole dispose d'un budget principal et de onze budgets annexes : Développement Economique, Eau, Assainissement, Transports, ZAC des Hunaudières et du Grand Plessis, Lotissements Les Basses Grues, La Tremblaie, Le Cormier, Vieil Hêtre et ZA de l'Etoile.

FAITS MARQUANTS

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été impactées à la hausse par les mesures nationales et locales relatives à la rémunération des fonctionnaires et par le niveau des prix encore élevé des matières premières et de l'énergie.

La dynamique des recettes fiscales et la bonne santé financière de la métropole ont permis d'absorber ces effets tout en garantissant :

- une solidarité renforcée en faveur des communes membres
- une hausse des investissements avec une réalisation de 96,2 M€, bien supérieure à la moyenne des 5 dernières années (65,7 M€)
- un recours très limité à des emprunts nouveaux (3 M€).

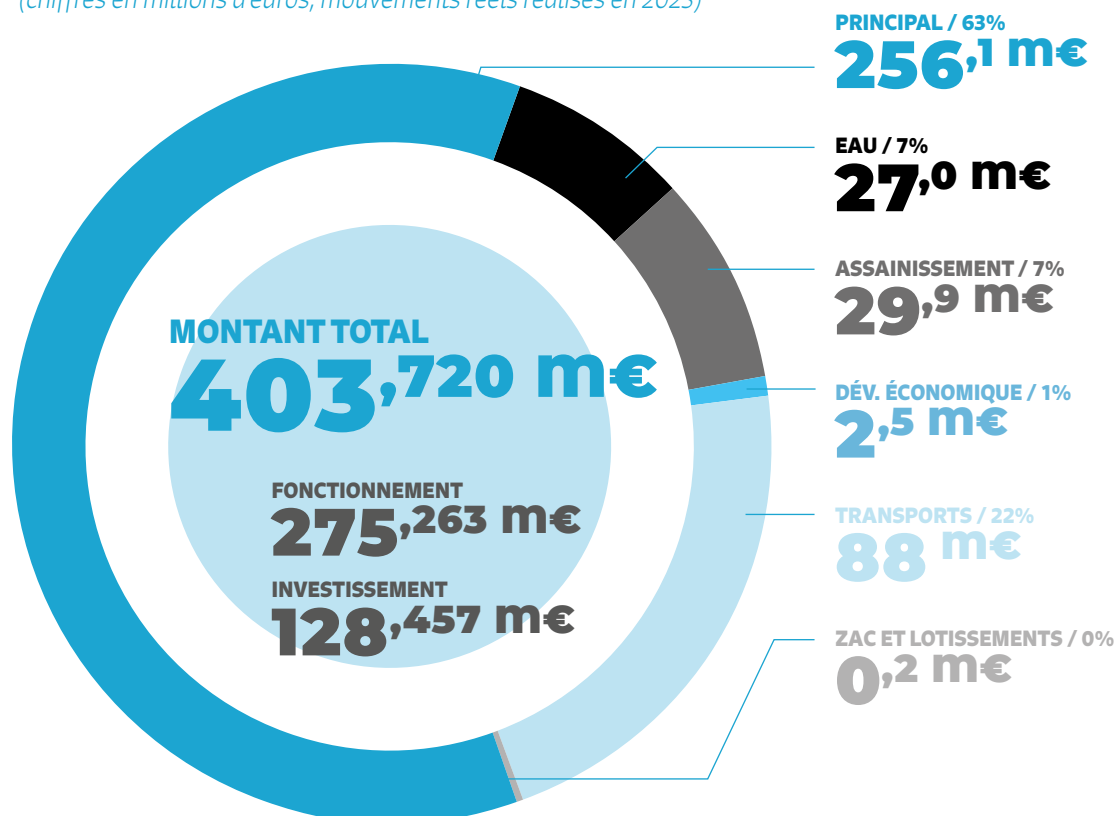
La volonté de grande modération fiscale est confirmée par la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale (reconduction des taux depuis 2017).

Les décisions relatives à l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement ont permis de ne pas augmenter le montant global de la facture type d'un abonné.

58

LA RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels réalisés en 2023)



COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE POUR 100 € ?

Les dépenses regroupent dépenses d'investissement et de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement représentent les frais engagés pour l'entretien du matériel, des bâtiments, les frais de personnel, les charges courantes, ... Les dépenses d'investissement quant à elles correspondent aux montants des projets engagés par la collectivité, mais aussi à l'achat de matériel nécessaire aux services publics.

L'INFOGRAPHIE CI-CONTRE PRÉSENTE LES SOMMES RÉPARTIES POUR 100€ DÉPENSÉS.

29,7 €



Environnement Développement durable

Eau, assainissement, propreté de l'espace public, transition énergétique et réseaux d'énergie, gestion des rivières, arche et boulevard nature, participation au SDIS, patrimoine communautaire, métropole agricole

27,7 €



Mobilités Transports urbains

Transport public, déplacements doux, voirie, éclairage public, stationnement

11,9 €



Ressources internes

Informatiques et télécoms, ressources humaines, santé et sécurité au travail; solidarités communautaires, mutualisation

9,4 €



Rayonnement et attractivité

Développement économique et commercial, tourisme, enseignement supérieur et recherche, sport professionnel et équipements structurants, soutien à la démographie médicale, économie sociale et solidaire

7,0 €



Frais financiers

Frais financiers et remboursement du capital de la dette

8,2 €



Aménagement du territoire

Urbanisme, aménagement urbain, logement-habitat, politique de la ville

6,2 €



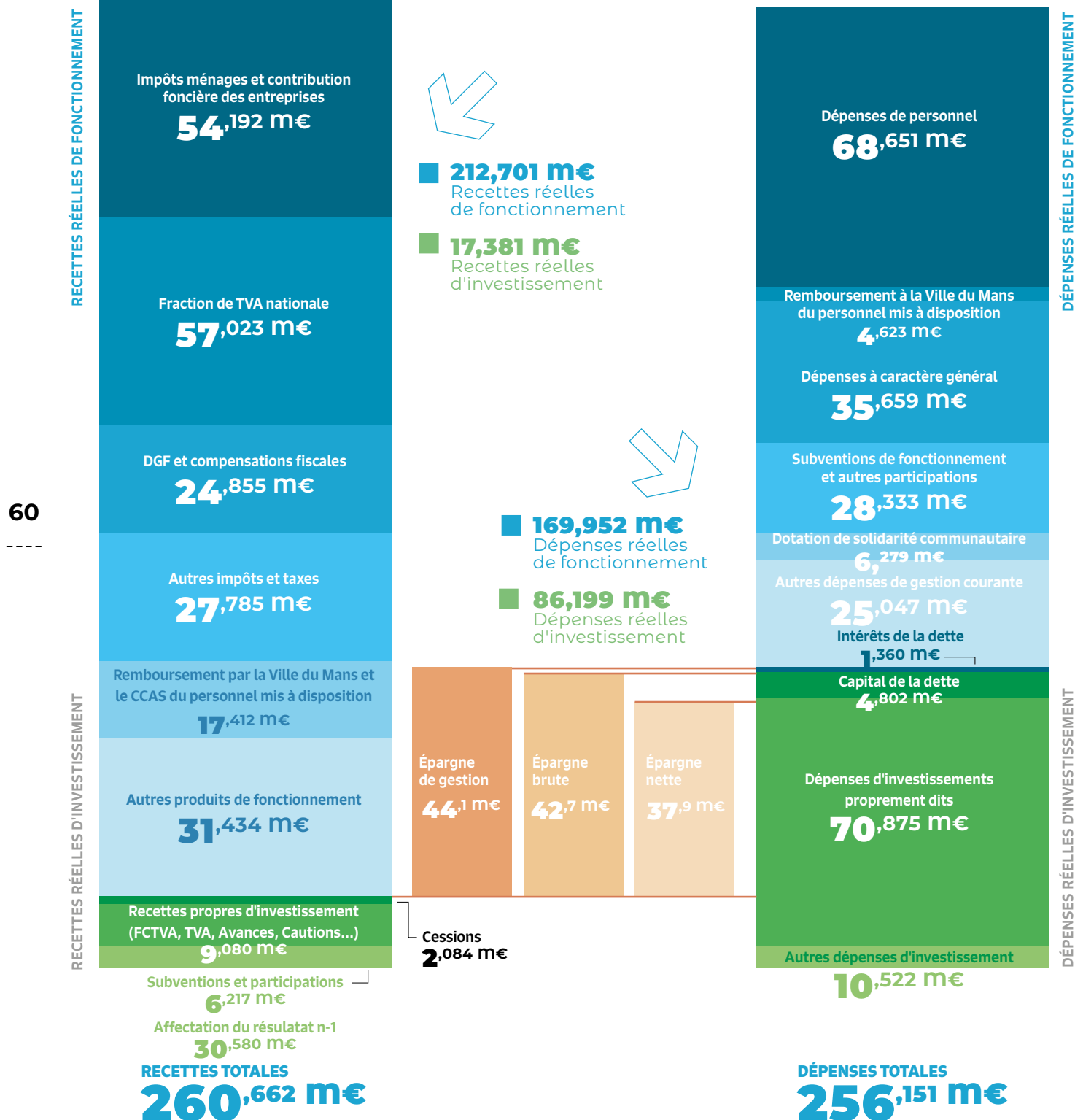
Opérations financières



SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES

DÉPENSES



→ DÉFINITIONS

Épargne de gestion : excédent des produits sur les charges de fonctionnement

Épargne brute : excédent des produits sur les charges de fonctionnement, déduction faite des intérêts de la dette

Épargne nette : épargne brute de laquelle sont déduites les charges de remboursement en capital des emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) du budget principal représentent 212,701 M€ en 2023, en augmentation de +5,47 % par rapport à 2022. La progression des recettes est facilitée par la dynamique des recettes fiscales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 169,952 M€ en 2023, en hausse de +10,8% par rapport à 2022.

Cette progression reflète à la fois les conséquences de facteurs exogènes tels que les mesures nationales sur la rémunération des fonctionnaires, le niveau élevé de l'inflation et aussi les décisions locales de renforcement de la solidarité en faveur des communes membres et de développement des actions sur le territoire.

UNE SOLIDARITÉ RENFORCÉE

En 2023 Le Mans Métropole soutient ses communes face à l'augmentation importante des prix de l'énergie qui impacte le fonctionnement des équipements et les budgets municipaux. Cette solidarité s'est traduite par un fonds de concours versé par la communauté urbaine à hauteur de 30% des factures d'énergie 2022 des communes, représentant une aide totale de 3 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres permettant d'assurer le financement de la section d'investissement sont principalement les subventions, le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le bon niveau de l'épargne nette permet de couvrir le besoin de financement résiduel sans faire appel à l'emprunt.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (hors dette) du budget principal, soit 70,875 M€, confirment le début d'un nouveau cycle d'investissements porteurs de développement et d'attractivité du territoire.

Ce montant est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres qui concernent les projets engagés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 52,878 M€ en 2023.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement qui représentent 17,997 M€.

61

Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, dont notamment le fonds de concours pour la transition énergétique destiné aux communes membres de la métropole (2,347 M€ versés en 2023), les subventions destinées aux bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de constructions et réhabilitations de logements (4,192 M€), les engagements dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (2,995 M€) ainsi que l'ensemble des subventions dédiées au développement économique du territoire notamment le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise (0,967 M€).

→ FOCUS SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

En dépenses, les augmentations les plus significatives liées à la hausse des prix concernent les dépenses de maintenance, notamment l'entretien de la voirie (+0,600 M€) ainsi que les dépenses d'énergies pour le fonctionnement des bâtiments (+0,540 M€).

S'ajoutent la revalorisation du point d'indice et différentes mesures nationales qui expliquent l'augmentation importante des dépenses de personnel de +5,510 M€.

Parallèlement, les recettes fiscales enregistrent un produit complémentaire lié à la dynamique des bases d'imposition (notamment la revalorisation forfaitaire de +7,1%) et de la TVA nationale affectée à la collectivité (augmentation globale des recettes fiscales de +7,950 M€).

SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels, hors opérations liées à la gestion et renégociation de la dette et affectation des résultats de l'exercice 2022 – sans neutralisation des flux croisés)

62

	Eau	Assainissement	Développement économique	Transport	Total
Recettes réelles de fonctionnement	23,394 M€	26,905 M€	2,461 M€	80,937 M€	133,698 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	15,856 M€	19,642 M€	1,806 M€	65,063 M€	102,367 M€
Épargne de gestion	7,539 M€	7,263 M€	0,655 M€	15,874 M€	31,331 M€
Intérêts de la dette	0,748 M€	0,606 M€	0,000 M€	3,634 M€	4,988 M€
Épargne brute	6,790 M€	6,658 M€	0,655 M€	12,240 M€	26,343 M€
Remboursement du capital de la dette	2,240 M€	1,890 M€	0,000 M€	12,172 M€	16,302 M€
Épargne nette	4,551 M€	4,768 M€	0,655 M€	0,067 M€	10,041 M€
Recettes réelles d'investissement	3,390 M€	1,781 M€	0,080 M€	0,941 M€	6,192 M€
Dépenses réelles d'investissement	11,175 M€	6,902 M€	0,644 M€	22,968 M€	41,688 M€

LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La qualité de l'eau produite est un enjeu majeur qui se traduit par la réalisation d'investissements importants pour le territoire. L'usine de production a ainsi été entièrement modernisée permettant d'améliorer et sécuriser le processus de production.

Les réseaux sont également renouvelés afin d'optimiser l'acheminement vers les usagers. Par ailleurs, l'unité de méthanisation de la station d'épuration permet le développement de sources d'énergie renouvelables.

Le compte administratif 2023 du service de l'eau et de l'assainissement

retrace les principaux éléments suivants :

- les recettes d'exploitation cumulées eau et assainissement liées aux facturations des abonnés domestiques s'élèvent à 34,526 M€, elles sont stables par rapport à 2022
- le montant des recettes de vente de biogaz s'établit à 2 M€
- les dépenses réelles de fonctionnement pour ces deux budgets s'élèvent à 29,5 M€ (hors achat d'eau en gros et redevances de l'Agence de l'Eau), elles sont en augmentation de 10% avec notamment l'impact de la hausse de l'énergie et des coûts de diverses

fournitures dont les produits de traitement

- les investissements réalisés s'élèvent à 13,886 M€ avec principalement les travaux liés à la décantation primaire de l'usine de production d'eau (5,241 M€), la poursuite de ceux de l'unité de méthanisation (0,992 M€), la station d'épuration de Ruaudin (0,506 M€) et les renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement (3 M€)
- une partie de ces investissements a été financée par emprunts (3 M€ pour le budget annexe de l'Eau)

LA COMPTABILITÉ ANNEXE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce budget retrace les activités de construction, d'entretien et de location de bâtiments à vocation économique.

Le produit des loyers (environ 85 locataires) qui s'élève à 2,171 M€ en 2023 représente environ 88 % des recettes réelles.

La comptabilité du Développement Économique peut reverser une partie de ses excédents au budget Principal (1 M€ en 2023) en considération de son bon niveau de recettes et de la diminution constante de ses charges, notamment liées aux emprunts dont le stock est totalement remboursé.

Ce reversement participe au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.



LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le compte administratif présente les principaux éléments suivants :

- Une charge nette globale versée à l'exploitant de 45,908 M€ qui intègre une hausse des recettes commerciales de +0,950 M€ par rapport à l'année 2022.
- Un produit de versement mobilité de 52,161 M€ en hausse de + 3,614 M€ par rapport à 2022.
- Une reconduction de la subvention d'équilibre du budget principal à 11,266 M€.
- Des dépenses d'équipement

d'un montant de 8,010 M€ qui comprennent les investissements nécessaires à l'exploitation du service (notamment le système d'information des voyageurs pour 2,461 M€, l'acquisition de bus pour 1,142 M€), les travaux sur le site Piffault (0,738 M€), les paiements des honoraires pour les Chronolignes (2,501 M€) et l'allongement des rames (0,905 M€).

- Le versement au délégataire de subventions d'équipement (2,785 M€) permettant de financer des investissements nécessaires à l'exploitation du réseau avec un

retour dans l'inventaire de l'autorité délégante en fin de contrat.

- Le bon niveau d'autofinancement qui permet de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

UNE TRÈS BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Les indicateurs de gestion sont à des niveaux très satisfaisants :

Pour le budget principal :

- un taux d'épargne brute de 20%
- une capacité de désendettement inférieure à une année

Pour l'ensemble des budgets consolidés (après retraitement des doubles comptes) :

- un taux d'épargne brute de 21%
- une capacité de désendettement de 2 ans et 8 mois

→ DÉFINITIONS

Taux d'épargne brute : rapport entre les recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute

Ce taux mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il est généralement admis que ce ratio doit être supérieur à 10%.

Capacité de désendettement : rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

(conformément à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.)

64

	Données corrigées propres à la collectivité ⁽¹⁾	Moyennes nationales de la strate année 2022 ⁽²⁾
Dépenses réelles de fonctionnement / population	710 €/h	433 €/h
Produit des impositions directes / population*	521 €/h	291 €/h
Recettes réelles de fonctionnement / population	923 €/h	560 €/h
Dépenses d'équipement brut / population	349 €/h	175 €/h
Encours de la dette / population	154 €/h	644 €/h
Dotation globale de fonctionnement / population	90 €/h	141 €/h
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	36,79 %	39,60 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	79,37 %	87,70 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37,86 %	31,30 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	16,64 %	114,90 %

(1) données corrigées des doubles comptes propres à la communauté urbaine, à la Ville du Mans et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) moyenne des 21 métropoles et 14 communautés urbaines publiée par la Direction générale des collectivités locales dans le document "Les collectivités locales en chiffres 2023..

Hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

* Y compris la fraction de TVA nationale affectée aux EPCI en remplacement de la taxe d'habitation des résidences principales et de la CVAE. En prenant en compte les seules impositions directes le montant par habitant de ce ratio est ramené de 521 € à 254 €.

UN VOLUME D'INVESTISSEMENT EN AUGMENTATION SANS ENDETTEMENT NOUVEAU

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

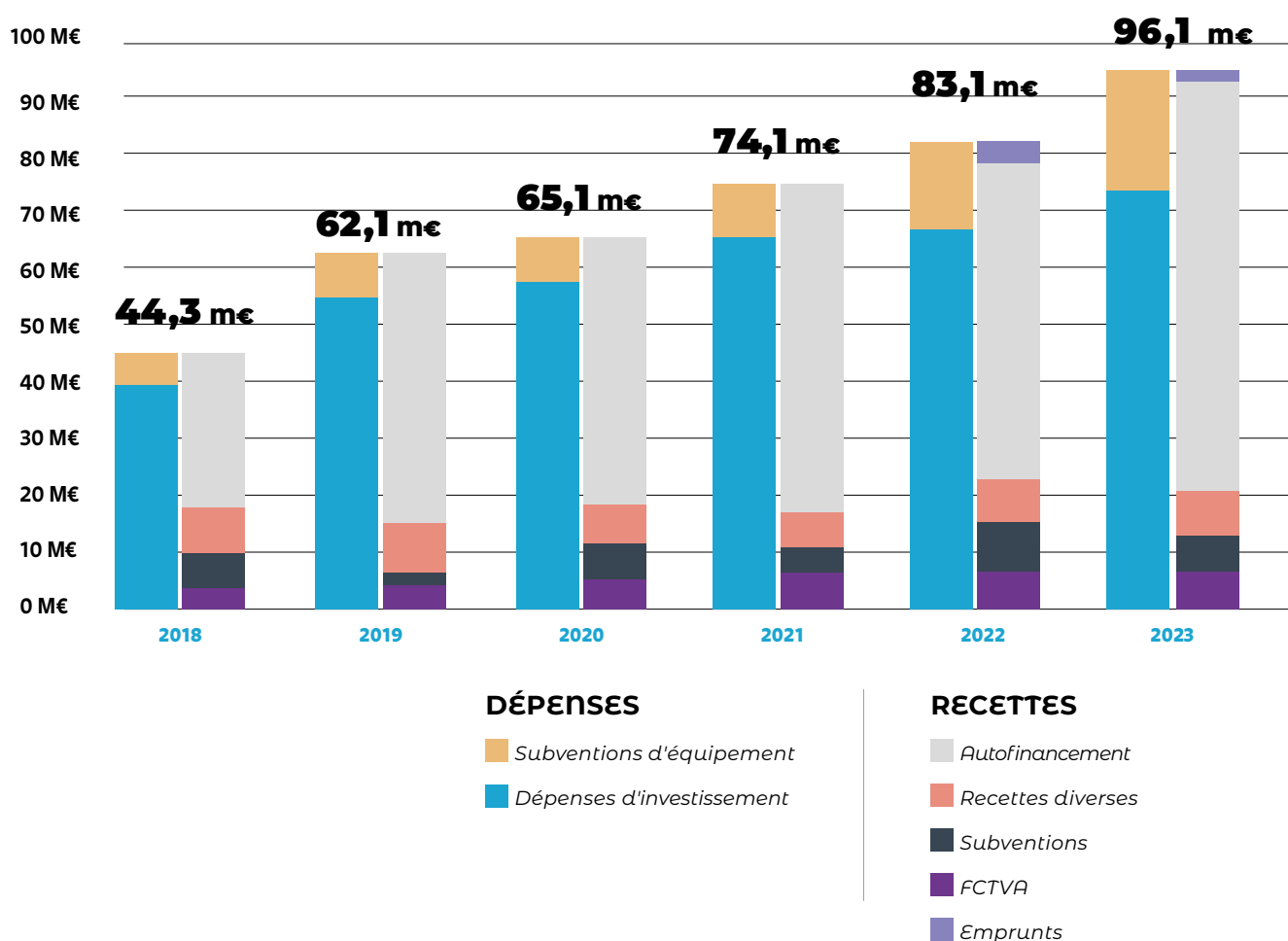
Le niveau d'investissement poursuit sa progression conformément aux engagements pris pour renforcer les axes majeurs que sont l'attractivité, les solidarités, le dynamisme économique et la transition écologique.

L'autofinancement dégagé pour l'ensemble de l'année notamment grâce à la reprise des résultats de l'année précédente, cumulé avec les autres recettes propres d'investissement (subventions, FCTVA, ...) permet de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

En 2023, le volume de 96,2 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets) est financé à hauteur de :

- 75% par l'autofinancement
- 7% par le Fonds de compensation de la TVA
- 6% par des subventions perçues auprès des partenaires (Europe, Etat, Région, Département, ...)
- 9% par des recettes diverses (produits des cessions, taxe d'aménagement, ...)
- 3% par les emprunts

65



PRÈS DE 6 M€ DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSÉES PAR LES PARTENAIRES

Près de 6 M€ d'aides publiques sont enregistrées en 2023 pour les projets d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Ces subventions proviennent des partenaires financiers suivants :



L'Europe avec 0,290 M€ encaissés au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la réalisation de plusieurs opérations : création de voies vertes entre les routes de Laval et de Beaugé au Mans, études préliminaires à l'aménagement de 3 Chronolignes, restauration des rivières de l'Huisne et de la Sarthe, création d'une unité de méthanisation, aménagement du Boulevard Nature, création d'une Banque de données topographiques, restructuration du centre commercial du Mail à Allonnes.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État avec 4,713 M€ encaissés dont 0,583 M€ au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) pour l'aménagement de l'avenue Nettleham à Mulsanne, la construction d'une pépinière d'entreprises à La Milesse, la rénovation de l'école élémentaire Gaston-Bachelard au Mans, le programme de développement du camping communautaire d'Yvré-l'Évêque, la mise aux normes de la filière de décantation de l'UPEPE ou encore l'aménagement du quartier Saint-Nicolas au Mans (tranche 3), ainsi que 0,195 M€ du Fonds mobilités actives (**FMA**), correspondants à deux acomptes de subventions pour l'aménagement de continuités cyclables dans le secteur Voltaire-Cordelet au Mans et avenue de Nettleham à Mulsanne et enfin 0,1 M€ au titre du **plan de relance** de l'État (reconversion de la friche industrielle Actisud, dématérialisation ADS) et de la **caisse des dépôts** (schéma directeur des Énergies et des mobilités décarbonées).



La **Région des Pays de la Loire avec 0,539 M€** encaissés pour l'acquisition de bus et BOM à hydrogène, les études préliminaires à l'aménagement de 3 Chronolignes, la rénovation de l'école élémentaire Gaston-Bachelard au Mans et le programme de développement du camping communautaire d'Yvré-l'Évêque.



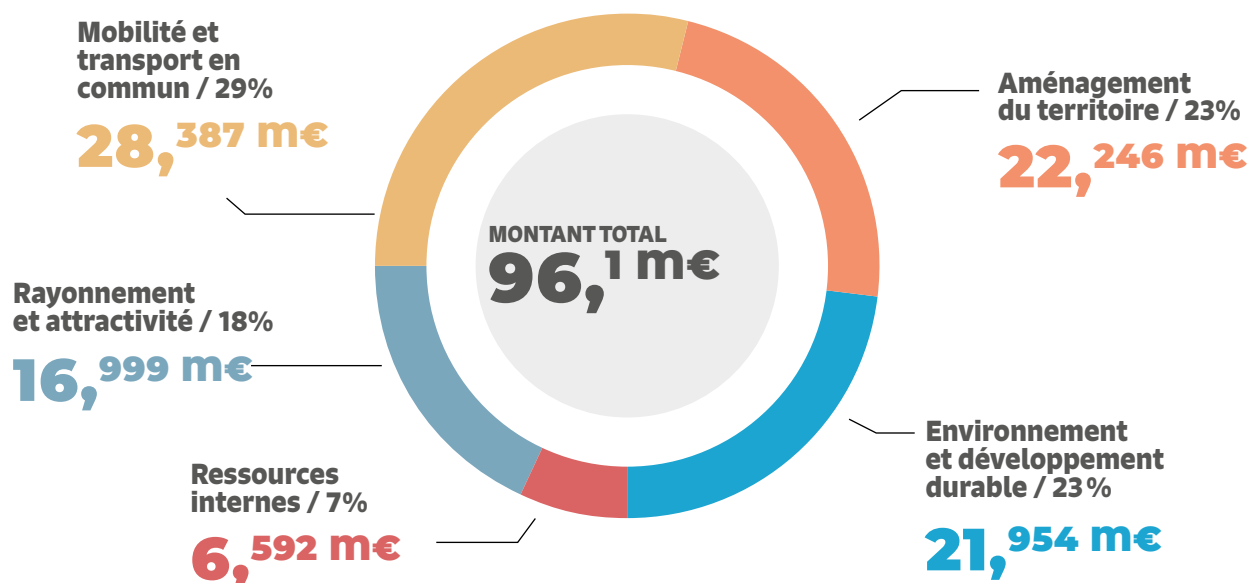
L'Agence de l'Eau avec 0,442 M€

→ FAITS MARQUANTS 2023

- Signature de la convention régionale ITI FEDER permettant au territoire communautaire de bénéficier d'une nouvelle enveloppe financière de FEDER de 6,138 M€ pour la période 2021/2027

- Signature par l'Etat et la Région du volet mobilités et transports 2023/2027 du Contrat de plan État-Région (CPER) avec des subventions exceptionnelles obtenues pour la dernière phase de réalisation du Boulevard Nature (2,5 M€ de l'Etat et 0,2 M€ de la Région) et le projet Chronovélo (0,46 M€ Etat et 0,6 M€ Région).

LA STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE



Rayonnement et attractivité 16,999 M€	
Développement économique et commercial	4,198 M€
Enseignement supérieur et recherche	3,544 M€
Tourisme communautaire	0,719 M€
Soutien à la démographie médicale	4,697 M€
Sport communautaire	3,185 M€
Solidarité - mutualisation	0,657 M€
Mobilité et transport en commun 28,387 M€	
Mobilités et transport en commun	12,536 M€
Stationnement	0,970 M€
Déplacements doux	0,298 M€
Voirie - Éclairage public	14,582 M€
Aménagement du territoire 22,246 M€	
Urbanisme - Aménagement	13,719 M€
Logement et habitat	4,687 M€
Politique de la Ville	3,839 M€
Environnement et développement durable 21,954 M€	
Arche, Boulevard Nature	1,101 M€
Eau et assainissement	13,773 M€
Propreté de l'espace public	4,937 M€
Gestion des rivières et risques industriels	0,247 M€
Transition énergétique	1,785 M€
Ressources internes 6,592 M€	
Patrimoine	4,912 M€
Informatique Telecom	1,544 M€
Opérations financières	0,135 M€
Total 96,178 M€	



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Le Mans Métropole : rapport d'activité 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...].* »

Le rapport d'activités 2024 de Le Mans Métropole a été transmis à l'ensemble des communes de la métropole le 16 décembre 2025 pour qu'elle puisse prendre acte du document.

Ce dernier a été communiqué aux conseillers municipaux à l'appui de la convocation à la présente séance. Il est déposé sur la table des délibérations et tenu à la disposition du public en mairie.

Ce document retrace l'action conduite par les élus communautaires, les services et les agents de la Métropole pour assurer les services publics du quotidien et mettre en œuvre le projet de territoire Le Mans Métropole 2040, fondé sur trois ambitions majeures : renforcer l'attractivité, développer les solidarités territoriales et réussir la transition écologique.

L'année 2024 a constitué une étape structurante du mandat, marquée par la concrétisation de nombreux projets au service d'une métropole durable et accessible. En matière de mobilités, elle a été notamment caractérisée par le lancement opérationnel des Chronolignes, l'adoption du programme Chronovélo, le démarrage des travaux d'allongement des quais et des rames du tramway, ainsi que par la commande du premier bus articulé à hydrogène. Ces actions traduisent la volonté communautaire de faciliter les déplacements tout en réduisant l'empreinte environnementale.

La transition énergétique et climatique a également occupé une place centrale en 2024, avec la création de la SEM Cénovia Énergies, l'achèvement du réseau de chaleur sud et la contractualisation du réseau nord, la mise en service des ombrières photovoltaïques du stade Marie-Marvingt, le développement des réseaux de chaleur urbains et le renforcement des politiques de sobriété énergétique et de qualité de l'air.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par un fort engagement en faveur de l'attractivité économique, universitaire, touristique et culturelle du territoire. Plus de 300 entreprises ou projets ont été accompagnés, la stratégie « Métropole d'avenir » a été déployée, la Biennale internationale du Son a confirmé le positionnement du Mans comme *Capitale du Son*, et la fréquentation touristique a atteint un niveau élevé, avec plus de 4,16 millions de nuitées enregistrées.

Les solidarités territoriales ont également été renforcées, notamment à travers la signature du nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 », celle du premier Contrat local de santé intercommunal, l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray, la poursuite des politiques de l'habitat et du logement social, ainsi que l'accompagnement des publics en matière d'insertion et d'inclusion numérique.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par une dynamique affirmée de coopération intercommunale et de modernisation de l'action publique, avec l'adoption du schéma de coopération et de mutualisation 2024-2026, le renforcement des fonds de concours au bénéfice des communes membres, ainsi que la poursuite du projet d'administration et des démarches de pilotage et de transversalité.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une mobilisation collective forte des élus et des services communautaires, animée par une volonté partagée d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire et de conduire les transitions au bénéfice de l'ensemble des communes de la métropole.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de Le Mans Métropole

Décision

Le conseil municipal prend acte de la communication relative au rapport annuel 2024 de Le Mans Métropole

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

RAPPORT D'ACTIVITÉ :2024

SOMMAIRE

2

Éditos	3	Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine	33
Portrait de la métropole	5	Arche de la Nature	34
Présentation	6	Architecture et Régies techniques	35
Compétences	8	Eau et Assainissement	36
Une gouvernance au service du territoire	9	Entretien et hygiène des locaux	37
Temps forts 2021	10	Moyens partagés	38
Le Mans Métropole en chiffres	12	Nature en Ville	39
		Propreté	40
Organisation	13	Direction Solidarités et Santé	41
Organigramme général	14	Mission Inclusion numérique	42
Le cabinet du maire-président	16	Insertion	43
		Politique de la Ville	44
En actions	17	Santé	45
Équipe de direction générale	18	Sécurité et Prévention de la délinquance	46
Direction générale des services	19	Direction ressources	47
Communication externe	20	Communication interne	48
Coordination Appui Pilotage	21	Conseils Prévention Santé au travail Contrôle externe	49
Développement économique et innovation, enseignement supérieur, tourisme communautaire	22	Finances	50
Direction Éducation, Culture et Sport	23	Juridique - Commande publique	51
Développement et action culturels	24	Protocole/Événements	52
Enfance, Jeunesse et Sports	25	Ressources humaines	53
Direction Développement	26	Systèmes d'information et numérique	53
Aménagement urbain	27		
Énergie-Climat	28	Structures associées	54
Habitat - Logement	29	Rapport financier	56
Mobilités - Transports	30		
Urbanisme - Qualité architecturale	31		
Voirie, Circulation et Éclairage public	32		

Comme chaque année, cet exercice de publication nous offre l'opportunité de mesurer avec satisfaction les engagements tenus, selon les objectifs prioritaires du mandat. L'année 2024 a été une étape importante de cette trajectoire : de nombreux projets se sont concrétisés, venant inscrire dans le quotidien des habitants les ambitions portées collectivement.

En matière de mobilités, l'adoption du programme Chronovélo, la mise en œuvre du chantier des Chronolignes, le lancement de l'allongement des quais du tramway, la commande du premier bus articulé à hydrogène ont traduit la volonté de construire une métropole durable, facilitant les mobilités de chacun.

La métropole a également soutenu le développement de la performance énergétique et l'innovation avec la mise en service des ombrières du stade Marie-Marvingt, l'inauguration de la résidence sociale Brocéliande conçue à partir de matériaux biosourcés, le lancement d'un second réseau de chaleur sur le nord du territoire pour permettre aux abonnés de bénéficier de chauffage à des tarifs plus accessibles ou encore la création de la SEM Énergie.

La nouvelle stratégie "Métropole d'avenir" pour accompagner entreprises et talents, la Biennale internationale du Son, la signature du contrat de Ville "Quartiers 2030", celle du premier Contrat local de santé intercommunal, l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire Armand-Safray viennent incarner les ambitions collectives d'attractivité et de solidarité du projet de territoire.

L'adoption du schéma de coopération et de mutualisation 2024-2026, le renforcement des fonds de concours ou encore le nouveau pacte financier et fiscal, fruits de dialogue entre élus et agents des 20 communes, illustrent notre objectif de consolider le service public de proximité et de renforcer la cohésion métropolitaine.

Ce rapport d'activité 2024 témoigne ainsi de la poursuite des projets ambitieux et d'une mobilisation collective forte qui reflètent notre volonté d'être à l'écoute des habitants et de construire un territoire durable, attractif et solidaire, tourné vers l'avenir. Enfin, il s'agit de rappeler que cette vitalité se déploie à l'échelle de la métropole avec vigueur et rapidité car tous les maires des communes membres partagent cette même envie de faire progresser le territoire, d'en projeter une image positive et de le faire rayonner. Ce sens de la cohésion et de l'intérêt général, qui anime chacun des élus de la métropole, est celui qui a guidé l'ensemble des projets et actions menés.



Stéphane Le Foll
Maire de la Ville du Mans
et président de
Le Mans Métropole

**« ...cette vitalité
se déploie à
l'échelle de
la métropole
avec vigueur et
rapidité... »**



Amel Kherchouch-Havrin
Directrice générale des
services de la ville du Mans

**« Cette
attractivité
passe également
par des
aménagement
majeurs,
soucieux de
la transition
écologique. »**

Chaque année, le rapport d'activité de Le Mans Métropole présente les actions engagées et les avancées concrètes en faveur des habitants des 20 communes. Ce document est une illustration des ambitions tracées dans le projet de territoire Le Mans Métropole 2040 : renforcer l'attractivité, bâtir de nouvelles solidarités territoriales et réussir la transition durable.

Tout au long des réalisations présentées dans ces pages, les politiques publiques prennent forme et témoignent de la dynamique du territoire, à l'écoute de ses habitants et tourné vers l'avenir.

Le Mans Métropole participe au développement économique du territoire avec plus de 300 entreprises ou projets accompagnés. Cette attractivité passe également par des aménagements majeurs, soucieux de la transition écologique : les nouvelles Chronolignes, l'allongement des rames et des stations de tramway, un éclairage public plus sobre avec 67% de l'éclairage public en LED, près de 51 km de réseaux de chaleur soit plus de 20 000 équivalents logements et une puissance photovoltaïque doublée en 2 ans.

La Métropole peut aussi se féliciter de sa fréquentation touristique : en 2024, 4,16 millions de nuitées ont été enregistrées dont 41 % concernent des touristes étrangers. Elle se positionne ainsi de plus en plus comme un pôle d'attractivité touristique majeur.

Le Mans Métropole continue de contribuer au renforcement des solidarités, avec 300 logements sociaux financés, plus de 1 900 logements sociaux réhabilités et 850 accompagnements de demandeurs d'emploi, 2 800 usagers accompagnés dans l'utilisation des outils numériques. Nos efforts pour développer l'offre de soins sur le territoire se sont poursuivis en 2024 avec l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire d'Armand-Saffray qui accueille 39 professionnels de santé dont 11 médecins généralistes.

Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre d'un investissement record de 136 millions d'euros, destiné à accompagner la transformation de la Métropole du Mans en un territoire d'avenir, répondant aux attentes et aux besoins de ses habitants.

Merci à l'ensemble des acteurs, élus et agents de la collectivité, engagés au quotidien pour la Métropole du Mans dont l'implication et la détermination sont les clés de la réussite de ces ambitions.

PORTRAIT DE LA MÉTROPOLÉ





6



Karine Mullet
Maire et conseillère
communautaire
Aigné



Gilles Leproust
Maire et vice-
président
communautaire
Allonnes



Eve Sans
Maire et conseillère
communautaire
Arnage



Patrick Desmazières
Maire et conseiller
communautaire
Champagné



Patrice Leboucher
Maire et conseiller
communautaire
**Chaufour-
Notre-Dame**



Christophe Rouillon
Maire et vice-président
communautaire
Coulaines



Maurice Pollefoort
Maire et conseiller
communautaire
Fay



Joël Le Bolu
Maire et vice-président
communautaire
**La Chapelle
Saint-Aubin**



Anita Burot
Maire et conseillère
communautaire
La Milesse



Stéphane Le Foll
Maire du Mans
et président
Le Mans



Jean-Yves Lecoq
Maire et vice-président
communautaire
Mulsanne



Isabelle Leballeur
Maire et vice-présidente
communautaire
Pruillé-le-Chétif



Laurent Paris
Maire et conseiller
communautaire
Rouillon



Carole Heulot
Maire et vice-
présidente
communautaire
Raudin



Franck Breteau
Maire et vice-président
communautaire
**Saint-Georges
-du-Bois**



Yvan Goulette
Maire et conseiller
communautaire
Saint-Saturnin



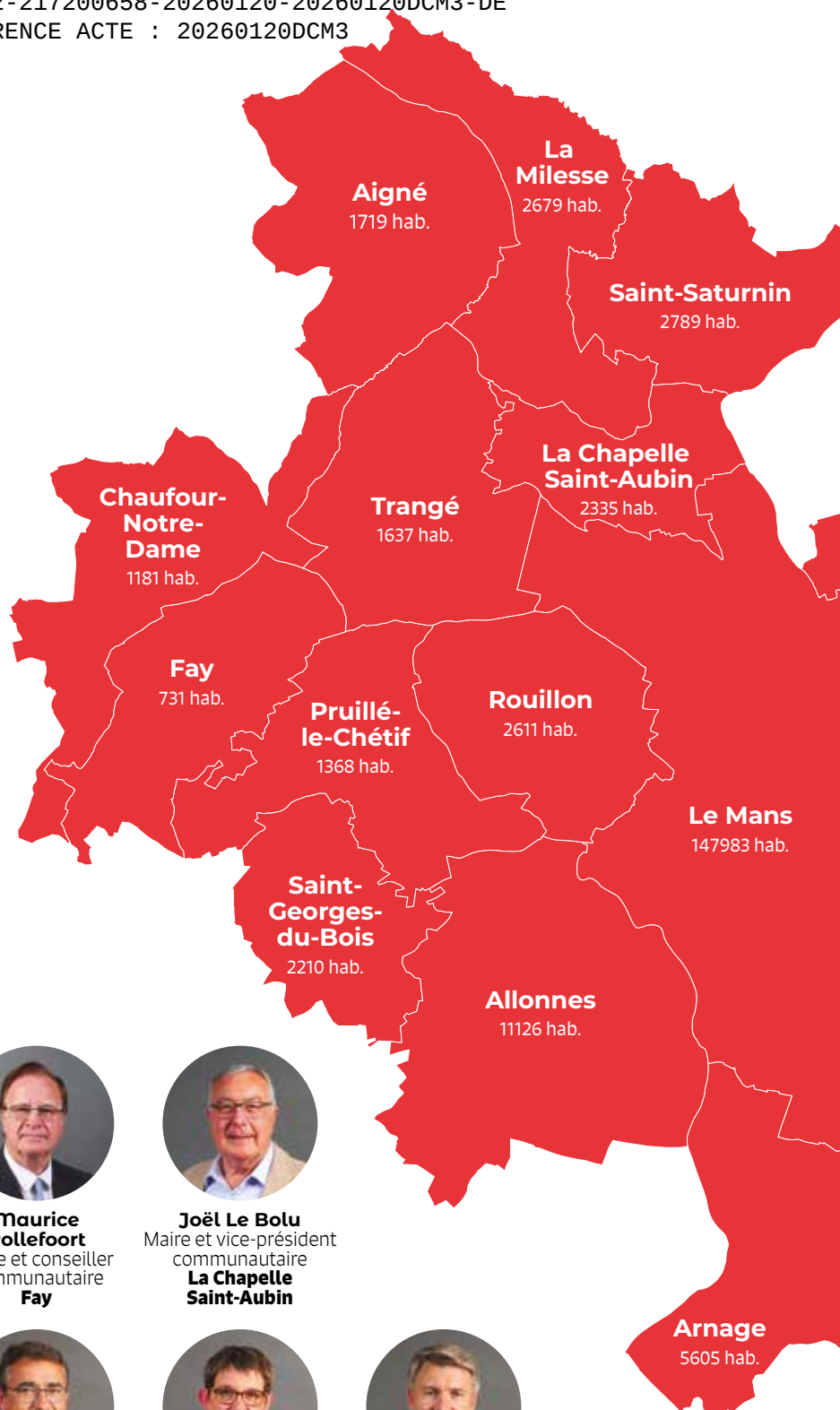
Marcel Mortreau
Maire et vice-président
communautaire
Sargé-lès-Le-Mans

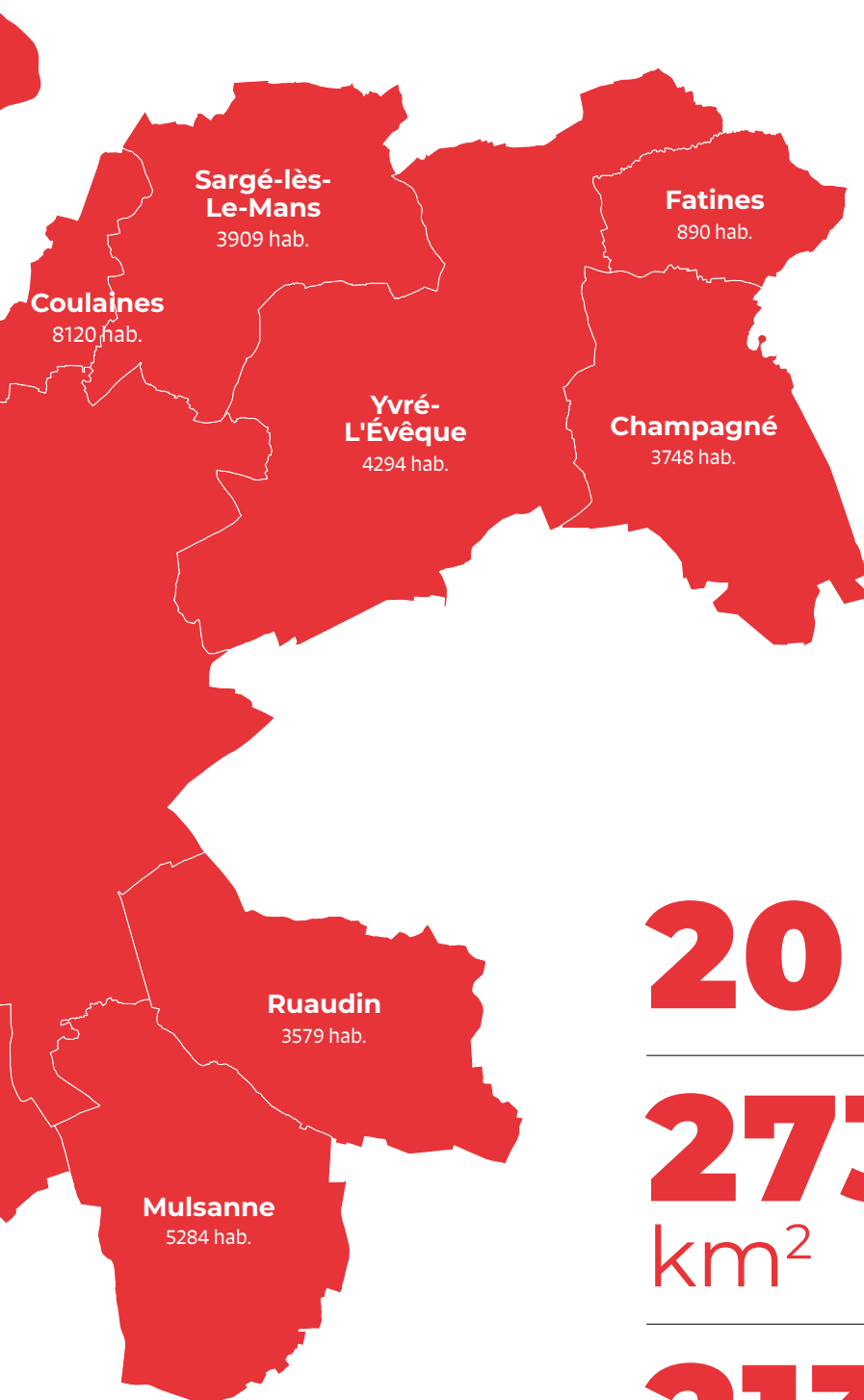


Jacky Marchand
Maire et conseiller
communautaire
Trangé



Damienne Fleury
Maire et conseillère
communautaire
Yvré-l'Évêque





20 communes

273
km²

213 615
habitants



→ URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

- Plu -Zac
- Permis de construire
- Opérations d'aménagement
- Scot, réserves foncières



→ PROPRETÉ

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Valorisation des déchets
- Nettoyement



→ MOBILITÉ

- Transport en commun
- Circulation
- Voies cyclable
- Boulevard Nature



→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création des zones d'activité
- Accompagnement de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- Promotion du tourisme
- Insertion par l'activité (Plie)

Compétences

8



→ VOIRIE ET AMÉNAGEMENT

- Voirie
- Stationnement
- Eclairage public
- Espace public



→ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau potable
- Assainissement



→ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Transition énergétique
- Plan Climat Energie
- Réseau de chaleur urbain



→ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUE DE LA VILLE

- Grandes infrastructures
- Logement
- Accueil des gens du voyage
- Arche de la Nature
- Politique Quartiers prioritaire de la Ville



→ SPORT

- Soutien aux clubs sportifs professionnels
- Nouveaux équipements sportifs structurants



→ SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

- Création, aménagement, gestion et maintenance des points d'eau incendie



→ SANTÉ

- Contrat intercommunal de santé
- Maîtrise d'ouvrage des maisons de santé pluridisciplinaires

- Financement de formations des professionnels de santé
- Soutien à l'accueil des internes, des externes et des étudiants en santé



Une gouvernance au service du territoire

9



58 conseillers



7

séances
de bureau
exécutif et
de conseil

278 

délibérations
du conseil en 2024
215 du bureau
+ 252 décisions
du président



TEMPS FORTS 2023

10

↓ MARS

Début des travaux
de requalification de la rue Voltaire



↓ JANVIER

Biennale internationale du Son
en présence de Jean Michel Jarre
dans le dôme unique au Monde



↓ FÉVRIER

Inauguration des ombrières
du stade Marie-Marvingt



AVRIL

Lancement de la plateforme
parkings partagés



MAI

- **Projet Chronovélo**
- **Présentation de la nouvelle stratégie Attractivité : Métropole d'avenir**

↑ JUIN

Les 24H du Mans célébrés par les communes membres

↑ JUILLET

Inauguration de la résidence sociale Brocéliande

↓ AOÛT

80 ans de la Libération du Mans fêtés également par les communes membres



SEPTEMBRE

- **Signature du réseau de chaleur Nord**
- **Nouvelles filières de tri dans les sept déchetteries (Loi AGECE)**

↓ OCTOBRE

- **Démarrage du chantier Chronolignes**
- **Création de la SEM Energie**



↓ DÉCEMBRE

- **Nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030**
- **Signature du Contrat local de Santé intercommunal**
- **1^{er} bus articulé H2**

NOVEMBRE

Communication du plan guide du projet de requalification des Sablons

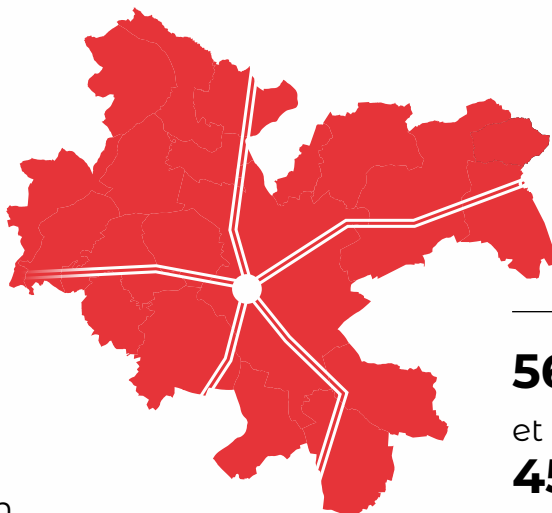


LE MANS MÉTROPOLÉ EN CHIFFRES

20
communes

213 615
habitants

1^{ère} destination
touristique sarthoise

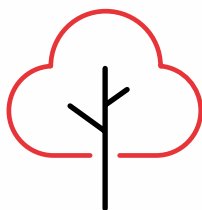


5 branches
autoroutières :
Caen, Nantes, Paris,
Rennes, Tours

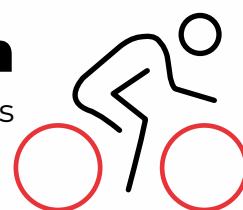
56 minutes en TGV de Paris
et **1h20** de Nantes,
45 mn de Rennes

12

+ de **4 000**
hectares boisés



300 km
de voies cyclables



14 528
entreprises
(marchandes non
agricoles)
65% des
établissements sarthois



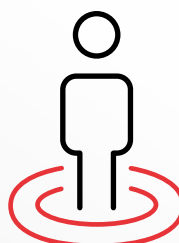
15 000
étudiants



22 000
équivalents
logements raccordés
au réseau de chaleur
urbain

26 400
logements locatifs sociaux

1 626
agents communautaires



+ de
108 métiers
différents
exercés dans
la collectivité



ORGANISATION

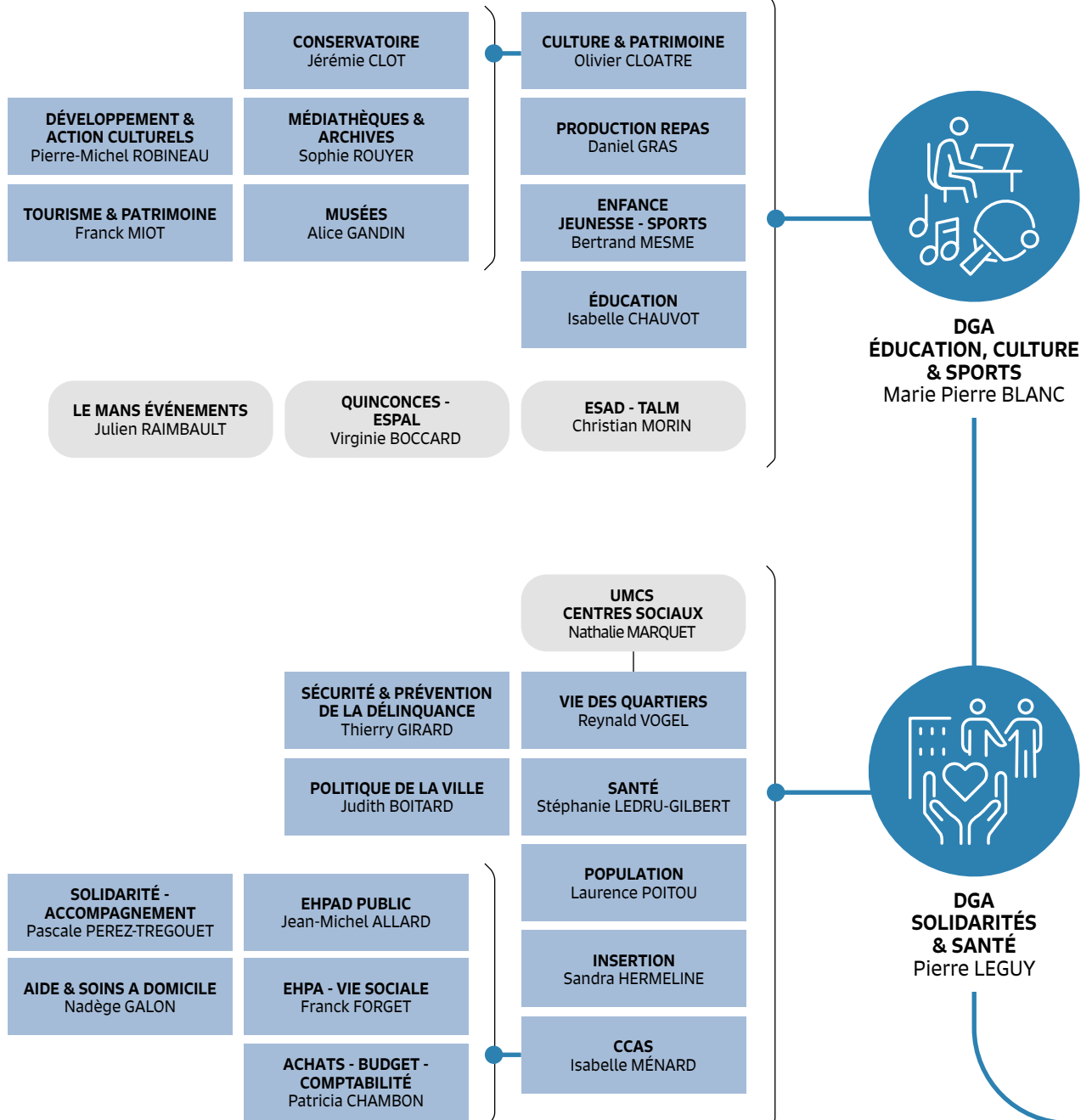
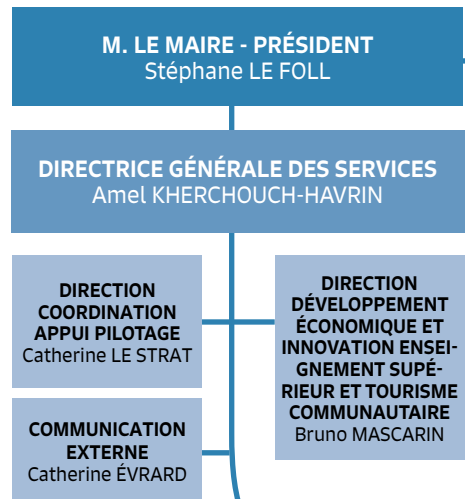
Organigramme général

2024



LE MANS
MÉTROPOLE
VILLE DU MANS
& CCAS

Structures associées



**CABINET DU
MAIRE - PRÉSIDENT**

**DIRECTRICE
DE CABINET ET
DES RELATIONS
PUBLIQUES**
Charlotte PERSANT

CHEFFE DE CABINET
Fabienne
BELLIER-TOULOUZOU



**DGA
RESSOURCES**
Cécile LAURENT

COMMUNICATION INTERNE
Emmanuelle FROGER

**CONSEILS, PRÉVENTION
SANTÉ AU TRAVAIL**
Antoine CHAUDON

RESSOURCES HUMAINES
Virginie POLPRÉ

**BUDGET - PROGRAMMATION
DETTE & TRÉSORERIE**
Jean-Marie LEVACHER

**JURIDIQUE -
COMMANDE PUBLIQUE -
ASSEMBLÉES**

PROTOCOLE ÉVÉNEMENTS
Émilie ARNAUD

SYSTÈMES D'INFORMATION



**DGA
GESTION DURABLE,
SERVICES URBAINS
& PATRIMOINE**
Mathieu WICQUART

MOYENS PARTAGÉS
Catherine LAGNEAU

**ENTRETIEN &
HYGIÈNE DES LOCAUX**
Patrick DULUARD

**ARCHITECTURE &
RÉGIES TECHNIQUES**
Véronique DOCHE

NATURE EN VILLE

ARCHE DE LA NATURE
Anne HUGER

PROPRETÉ
Alexandre JAGER

EAU & ASSAINISSEMENT
Benjamin PUECH



**DGA
DÉVELOPPEMENT**
Bruno COQUILLE

**URBANISME -
QUALITÉ ARCHITECTURALE**
Gaétan LEPETIT

HABITAT - LOGEMENT
Stéphanie TREMBLAIS

AMÉNAGEMENT URBAIN
Éric BANSARD

ÉNERGIE - CLIMAT
Laurence SCHAUSI

**VOIRIE - CIRCULATION
ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Jérôme BESLAND

**MOBILITÉS
TRANSPORTS**
Juliette KOHL-BOUDOT

**SMAT - Le Mans
Innovation**
Damien DEROUET

SETRAM
Jean-Paul PRINGUET

CENOVIA
Isabelle CARRON



Cabinet du Président

16

Le cabinet du Président est l'instance politique qui organise, sous l'impulsion du Maire-Président, la définition stratégique des politiques publiques de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Le rôle du cabinet consiste à mettre en exécution les engagements du mandat en déterminant la priorité des besoins et des actions, en jouant un rôle facilitateur entre les Maires, les élus, les services et les acteurs concernés, mais aussi les partenaires institutionnels ou encore les médias.

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a particulièrement mobilisé le cabinet autour de la stratégie "Métropole d'avenir". Le lancement du projet Chronovélo, la signature du réseau de chaleur Nord et le démarrage du chantier des Chronolignes ont eu des impacts majeurs sur le quotidien des habitants de la métropole. Avec les services et les élus, des engagements ambitieux ont été tenus. Acteur majeur de l'organisation des événements importants, et de leur indispensable sécurisation, le cabinet a poursuivi ses travaux en faveur du rayonnement et de la visibilité du territoire, en plaçant notamment la biennale internationale du son sous le parrainage de l'illustre Jean-Michel Jarre et en inaugurant un équipement unique au monde, le dôme sonore, traçant le sillon du projet Le Mans Capitale du Son. L'obtention du label "Ville active et sportive" cette même année a récompensé les efforts mis au service d'une image positive de la Ville du Mans et de sa métropole ; et cette reconnaissance est une source d'attractivité renforcée pour le territoire. Enfin, le label "Ville conviviale Ville solidaire", décerné également en 2024, témoigne des engagements tenus pour la solidarité.

En ACTIONS





18

L'équipe de Direction générale

Pour mener à bien les projets de la collectivité, la Direction générale des services s'appuie sur un collectif de Directions générales adjointes (DGA) et services qui lui sont directement rattachés :



**DGA Gestion durable,
services urbains et
patrimoine**



**DGA
Développement**



**DGA Solidarité
et Santé**



DGA Ressources



**DGA Éducation,
Culture et Sports**



Direction générale des services

mutualisée entre la Ville du Mans et la Métropole, la Direction générale des services mobilise les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les orientations politiques et répondre aux enjeux d'un territoire attractif, durable et solidaire tout en étant garante du respect des dispositions légales et réglementaires.

La direction générale veille à la transversalité, condition essentielle au bon fonctionnement de l'administration, à la conduite des projets ainsi qu'à la modernisation et la simplification des pratiques pour une amélioration continue de la qualité de service rendu aux habitants.

La DGS gère par ailleurs en direct :

-La nouvelle direction Attractivité (Développement économique et innovation, enseignement supérieur, tourisme et commerces) qui porte l'enjeu stratégique de l'attractivité du territoire de la métropole.

-Le service communication externe, garant de la promotion du territoire et des actions menées par les collectivités

-La direction Coordination appui pilotage (CAP) qui mobilise ses services sur des sujets stratégiques et transversaux, que ce soit vers l'externe avec notamment les communes membres, les partenaires financiers et les usagers, que vers l'interne pour accompagner les services sur l'organisation et la gestion.

→ PROJETS 2025

- Confirmer et valoriser l'attractivité du territoire : diffusion et animation de la stratégie Métropole d'avenir, promotion des grands événements du territoire
- Accompagner l'évolution structurante du territoire : chronolignes, réseaux de chaleur, ombrières
- Affirmer la solidarité communautaire : nouveau schéma de mutualisation, développement des fonds de concours
- Consolidation du projet d'administration avec un séminaire des encadrants élargi et le développement du PAM

FAITS MARQUANTS 2024

Arrivée du nouveau DGA Développement

Intégration de l'équipe de Le Mans Développement au sein de la nouvelle direction Attractivité.

Création du service Relation aux usagers au sein de la direction CAP

Premier séminaire des encadrants en lien avec la mise en œuvre du Plan d'animation managériale (PAM)

→ COMMUNICATION EXTERNE



Catherine Évrard



OBJECTIFS ET MISSIONS

**En charge de la communication
auprès du grand public, le service
met tout en œuvre pour :**

- concevoir la stratégie de communication des collectivités et des services municipaux et communautaires, à travers des campagnes et des supports adaptés
- informer les habitants sur les services et les actions municipales et communautaires via les journaux, les sites internet des collectivités, le réseau d'affichage institutionnel, l'édition de guides et de dépliants, les réseaux sociaux...
- promouvoir les événements et rendez-vous organisés ou soutenus par Le Mans Métropole, à travers l'affichage, les insertions publicitaires, les flyers, les programmes, les sites web, les plaquettes...
- développer l'attractivité du territoire via la marque territoriale : Of Course Le Mans auprès des différents publics (habitants, entreprises, touristes, investisseurs...).

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle de la Ville et de Le Mans Métropole : signalétiques bâtiments et chantiers, documents institutionnels (guides affiches, dépliants, power point...)

Poursuite de la nouvelle charte graphique, refonte des guides et rapports

Refonte des sites internet : travail de concept graphique et ergonomique, en lien avec la DSIN et le prestataire, présentation du projet

Poursuite de l'accompagnement à la communication : Chrono vélo, Chronolignes, Chronotram

Création de supports adaptés en accompagnement des services touristiques et économiques

11 numéros
du journal
communautaire
diffusés

29 000
abonnés Facebook

18 200 abonnés
Instagram

43 dossiers de
communication des
services

10 500 photos et
37 vidéos
promotionnelles
réalisées

23 agents et un
contrat d'alternance
(chiffre ville et métropole)

→ PROJETS 2025

- Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle Ville - Le Mans Métropole et de la marque territoriale, signalétique, pavage
- Étude de lancement d'une campagne à destination des 18-25 ans

- Poursuite de la communication sur les grands projets : Chrono vélo, Chronolignes, Chronotram, aménagements urbains, en accompagnement des services et prestataires.

- Création de nouveaux réseaux sociaux Le Mans en poche, développement de la communication et de la sponsoring

Direction générale des services → COORDINATION, APPUI, PILOTAGE



Catherine Le Strat



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction CAP intervient auprès des services internes mais aussi des communes membres de la Métropole.

Ses missions portent sur :

- la coordination de la coopération intercommunale (projet de territoire, Pacte de gouvernance, transfert de compétences, extension de périmètre, mutualisation...),
- la relation aux usagers avec l'accueil physique et téléphonique, le courrier et la coordination des doléances des usagers pour les sujets techniques,
- le conseil en organisation et management : études organisationnelles, pilotage du plan d'animation managérial,
- le conseil et le contrôle en gestion : déployer une culture, des outils de pilotage, mener des études d'aide à la décision et coordonner les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes,
- la gestion des financements publics auprès de l'Union européenne, l'Etat, de la Région, du Département et d'autres cofinanceurs et des contrats territoriaux de financement,
- la gestion des fonds de concours aux communes membres,
- la mission Mécénat pour la gestion des financements privés,
- le suivi de dossiers transversaux.

FAITS MARQUANTS 2024

Réorganisation des pôles courrier, accueil, standard et secteur Proximité au sein d'un nouveau service Relation

aux usagers

Actualisation des conventions de mutualisation (Ville, CCAS, Le Mans Métropole)

Adoption d'un nouveau règlement d'intervention des fonds de concours

Pilotage du Contrat pour la réussite de la transition écologique

Arrivée des cheffes de service Conseils, organisation et pilotage et Relation aux usagers

Lancement du Plan d'animation managérial : "séminaire encadrants" et offre d'accompagnement des managers

Expérimentation d'étude flash "Service Public de demain"

Mise à disposition d'une trame de calcul de coût de manifestations

Coordination du contrôle CRC de le Mans Métropole

Réalisation d'une plaquette "Devenez Mécène" pour promouvoir le partenariat auprès des entreprises

6,537 m€
de subventions
encaissées

3,233 €
versés au titre fonds
de concours AKE

13 624 appels
externes reçus par le
standard téléphonique

234 217
courriers affranchis

9 812 doléances
ayant donné lieu à
une intervention des
services dont plus
de la moitié par la
direction VCEP

21

→ PROJETS 2025

- Signature du nouveau Contrat régional 2026 et d'un avenant à la convention ITI FEDER 2021/2027

- Signature de la charte communautaire de coopération et de mutualisation

- Adoption du schéma de mutualisation 2024-2026

- Élaboration du guide de l'intercommunalité

- Renouvellement des ateliers d'accompagnement managérial

- Étude sur la gouvernance et le pilotage budgétaire

- Intégration de la mission de contrôle

de gestion des organismes externes au sein du COP

- Réorganisation des partenariats publics autour de 2 pôles : Partenariats et Contrats territoriaux – fonds de concours

- Nouvel avenant à la concession du stade Marie-Marvingt

- Élaboration d'une charte de l'accueil

- Changement du nom du Secteur Proximité en Centre d'intervention technique

Direction générale des services

→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TOURISME COMMUNAUTAIRE



Bruno Mascarin



OBJECTIFS ET MISSIONS

Garante du schéma directeur de développement économique, la direction Attractivité soutient le développement économique de la Métropole et améliore son attractivité.

22

Elle met en œuvre des actions de :

- Promotion territoriale,
- Développement économique et Attractivité du territoire,
- Structuration de filières stratégiques et renforcement de la dynamique d'innovation dans les entreprises
- Soutien au développement de l'offre d'enseignement supérieur et recherche,
- Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique communautaire.

FAITS MARQUANTS 2024

Déploiement de la stratégie Commerce

Lancement de la vidéo promotionnelle économique

Audit de l'écosystème innovation

Mise en place des premiers observatoires (démographie, emploi, créations d'entreprises, enseignement supérieur, tourisme)

Études pour la construction du bâtiment Licence de l'UFR Sciences

Finalisation de la stratégie touristique communautaire

Conférence économique « Métropole d'Avenir »

Extension et amélioration du camping à Yvré-l'Évêque

+ 300

entreprises ou projets accompagnés

656 815 €
d'aides immobilières (prêts et subventions)

1 371 créations
soit 70% des créations en Sarthe

15 interventions
auprès des clubs d'entreprises

10 428
abonnés LinkedIn

23 500
nuitées au camping d'Yvré-l'Évêque

21 agents

→ PROJETS 2025

- Observatoire interservices
- Déploiement de la stratégie événementielle notamment Le Mans Capitale du Son
- Campagne de notoriété territoriale digitale exogène à destination de cibles professionnelles
- Appel à projet Start-up filières
- Déploiement des actions sur l'agriculture (la Futaie, ferme métropolitaine...)
- Prospection pour les projets Le Mans Université et Campus 2
- Mise en place du nouveau système Coop Carbone
- Écouter sur la Sarthe avec expertise des établissements flottants
- Démarche de renouvellement du label "commune touristique"
- Dispositif d'aides économiques pour renforcer le dynamisme économique locale, Contrat local d'investissements et d'innovation (CLII)



Direction Éducation, Culture et Sports

23

La direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports coordonne les politiques publiques de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la culture et des sports, offrant aux familles mancelles des services et des loisirs accessibles dès le plus jeune âge.

Elle regroupe plusieurs directions et services à compétence majoritairement municipale, dont les directions Éducation, Enfance-Jeunesse et Sports (EJS), le service Production de repas, ainsi que la Direction Culture et Patrimoine qui regroupe les services culturels et d'animation du patrimoine.

Depuis 2021, EJS assure également la compétence « Sport communautaire », affirmant le rôle structurant de la Métropole dans le développement sportif.

Outre les archives, service mutualisé avec la Ville du Mans, le service DEVAC contribue au rayonnement culturel métropolitain à travers sa collaboration à des événements majeurs tels que la Nuit des Chimères, Le Mans Sonore ou le gala des Seniors.

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par une série d'événements et d'initiatives illustrant le dynamisme de Le Mans Métropole :

Commémoration du 80e anniversaire de la Libération du Mans qui a rassemblé 500 000 spectateurs,

Succès également du Gala des seniors et des Mystères de la Cathédrale

Renforcement du soutien aux clubs professionnels comme le MSB et le LMFC, avec des conventions d'intérêt général et des contrats de prestations de services significatifs

Accueil des rencontres de rugby de haut niveau

Poursuite des études pour la création d'un bassin nordique et d'une salle d'athlétisme couverte.

→ PROJETS 2025

- Poursuite des animations estivales des Chimères, Écharoux et les Mystères de la cathédrale

- Extension du soutien du service Sports à des disciplines moins médiatisées mais à forte visibilité internationale, comme le motocyclisme avec le SERT et la voile avec le skipper Lomano Takasi

- Réflexion sur le transfert de nouvelles compétences sportives et la réalisation d'équipements structurants, tout en intégrant une dimension de développement durable dans ses partenariats avec les clubs

Direction Éducation, Culture et Sports → DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS CULTURELS



Pierre-Michel Robineau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Au titre de Le Mans Métropole, le service gère des événements tels que la Nuit des Chimères, la projection des œuvres de Philippe Écharoux, le spectacle Les Mystères de la Cathédrale, les animations au port ainsi que le Gala des seniors.

Il prend également une part active à Le Mans Sonore, notamment sur le volet dédié à l'éducation artistique et culturelle.

dédiée, au profil spécialement adapté au domaine fluvial, et collaborant de façon active avec les services de la métropole

Confirmation, lors des manifestations de la commémoration de la Libération du Mans en août 2024, de la cohésion entre les parties prenantes (services respectifs des collectivités Ville et Métropole), mais également entre les communes de l'agglomération, amenées à reconduire à courte échéance des projets mutualisés en termes de thématiques et de moyens techniques et humains

Participation au développement des actions d'Education artistique et culturelle, notamment dans la phase d'extension du dispositif sur un territoire passant de six à neuf communes.

3000
spectateurs
aux Mystères
de la Cathédrale

500 000
spectateurs pour
le 80e anniversaire de
la Libération du Mans

15 000
spectateurs au Gala
des seniors

FAITS MARQUANTS 2024

Pleine intégration de la coordination opérationnelle des animations au port du Mans, au moyen d'une équipe

→ PROJETS 2025

- Poursuite de sa collaboration avec les services de la Métropole, notamment sur le volet des animations liées à l'environnement fluvial, dont certaines seront proposées sur plusieurs communes de l'agglomération. Cette perspective introduit de fait une collaboration étroite entre les collectivités Ville et Métropole d'une part, mais aussi entre les communes, formalisée notamment par un dispositif de mutualisation des moyens techniques, humains et de moyens (entre autres liés à la sécurité). Enfin, le service accompagne les services de la Métropole dans le traitement des dossiers liés au droit d'auteur, inhérents aux actions nouvellement portées par la métropole.



Direction Éducation, Culture et Sports → ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS



Bertrand Mesme



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Enfance, Jeunesse et Sports propose des actions de proximité et des événements dans le champ de l'animation et de l'éducatif, du sport, au service des enfants, des jeunes et de leurs familles dans une démarche culturelle, de socialisation, de santé, d'engagement citoyen, et participant au rayonnement et à l'attractivité de notre ville.

À l'échelle de la métropole, elle intervient en faveur du sport communautaire :

- le soutien au sport professionnel pour faire rayonner la Métropole au-delà de son territoire,
- la mise en œuvre d'événements sportifs de dimension nationale et internationale.

FAITS MARQUANTS 2024

2^e session arrivée du Tour cycliste Région des Pays de la Loire,

Soutien à l'écurie SERT, champion du monde d'endurance moto,

Accueil du match féminin de rugby France Irlande, le 23 mars 2024,

Accueil du match féminin de football France Canada, le 11 avril 2024.

Près de

580 000
en investissement et

2,084 m€
en fonctionnement

25

→ PROJETS 2025

- Étude de deux nouveaux équipements sportifs : une salle d'athlétisme et un bassin nordique,

- Accueil de la finale de Champion's League de Futsal à Antares, mai 2025,

- Accueil d'un match féminin de football France Islande le 25 février 2025,

- Maintien du soutien aux deux clubs professionnels : Le Mans FC et le MSB.





Direction Développement

26

Les missions de la direction du Développement portent sur la définition de la stratégie de développement et le pilotage des grands projets d'aménagement. Elles s'organisent autour de sept services :

- Aménagement urbain : mise en œuvre et pilotage des opérations d'aménagement
- Développement économique et Innovation : impulsion/coordination de la dynamique économique du territoire
- Mobilités-Transports : gestion des mobilités et des grands projets liés au transport public
- Urbanisme-Qualité architecturale : planification urbaine, autorisation du droit des sols, études urbaines
- Voirie-Circulation-Éclairage public : gestion - maintenance des voiries relevant de la Métropole
- Habitat Logement : politique locale de l'habitat, gestion de l'offre locative et des aides déconcentrées aux bailleurs sociaux
- Énergie-Climat : définition/gestion de la politique publique énergie et transition énergétique.

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage des travaux des Chronolignes
Travaux permettant l'allongement des rames de tramway
Aménagement du bourg de Fay
Création de la SEM Cénovia Énergies
Achèvement des travaux du réseau de chaleur sud et contractualisation du réseau nord
Lancement du dispositif "coup de pouce accession"
Renouvellement de la DSP stationnement pour 10 ans
Plan guide du Mans et études urbaines sur les communes
Programme de renouvellement de lanternes sur Aigné, Fatines et La Milesse

→ PROJETS 2025

- Fin des travaux d'allongement des quais de tramway
- Travaux d'aménagement dans les communes de Champagné, Chauffour-Notre-Dame, Sargé-les-Le Mans
- Adoption du plan d'action pour la qualité de l'air
- Travaux du réseau de chaleur Mans Nord enrgie
- Lancement de la révision du PLH
- Lancement des études opérationnelles sur le site Etamat
- Poursuite des études urbaines sur les communes
- Aménagement de rues à Saint-Georges-du-Bois et Champagné
- Poursuite du remplacement des lanternes sur les communes de Chauffour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin et Trangé

Direction Développement → AMÉNAGEMENT URBAIN



Tony Bruneau



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Aménagement urbain poursuit ses actions en vue d'offrir un cadre de vie de qualité, de renforcer l'attractivité du territoire, la vitalité des cœurs de ville, tout en répondant aux enjeux climatiques.

Ses missions consistent à :

- piloter des opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'aménagement concerté ou de lotissements, en régie ou confiées à des aménageurs,
- mettre en œuvre des projets, d'aménagement de l'espace public,
- fournir des fonds de plans topographiques ainsi que des travaux fonciers.

→ PROJETS 2025

- Création d'une cellule d'ordonnancement, pilotage, coordination interchamiers (OPCI) pour coordonner l'ensemble des chantiers du territoire
- Aménagement de la route de Laval au Mans avec la traversée du Boulevard Nature
- Démarrage des travaux d'embellissement et de sécurisation des rues C.-Freinet et Gouloumès à Champagné
- À Chaufour-Notre-Dame, aménagement de la route de Fay et d'un espace public convivial au hameau de la Colombière
- Requalification de la rue de Ballon à Sargé-lès-Le Mans
- Démarrage des travaux rue du Docteur-Leroy au Mans

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage des travaux :

- > Chronolignes
- > Rallongement des quais du tramway
- > Aménagement de la rue Principale et de la place de l'Église à Fay

Travaux achevés :

- > Aménagement de la rue Voltaire au Mans
- > Requalification des rues de la Barillerie, des Falotiers et Saint-Martin au Mans
- > Création d'espaces publics partagés et sécurisés dans le centre-bourg d'Aigné

Poursuite des études Boulevard Oyon, places Saint-Pierre et du Hallai, et place d'Alger au Mans

Concertation et études urbaines pour un plan-guide du centre commercial des Sablons

Démarrage des études pour la traversée des Maisons-Rouges à Chaufour-Notre-Dame et Trangé, et du quartier de Chaoué à Allonnes

30 opérations d'aménagement dont 7 gérées en régie.

8,970 m€ de travaux d'aménagement de l'espace public

3,500 m€ pour la restructuration du centre commercial des Sablons

Levée topographique de **131** hectares

859 demandes de renseignements cadastraux traités

46 agents

27



Direction Développement → ÉNERGIE ET CLIMAT



Laurence Schausi



OBJECTIFS ET MISSIONS

Piloter et accompagner la transition énergétique, la qualité de l'air et la trajectoire bas carbone des politiques publiques et du territoire.

Le service Énergie-Climat conduit des projets de transition énergétique et participe à la prise en compte de l'énergie, de l'air et du climat dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Il a principalement en charge :

- la stratégie et la planification avec la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial et l'accompagnement des élus et des services dans la décarbonisation des politiques publiques,
- la distribution d'énergies grâce aux réseaux notamment de chaleur, bornes électriques et aux stations hydrogènes,
- le développement des Énergies renouvelables (EnR) par le Plan solaire, l'écosystème hydrogène, éolien... en coordonnant leurs productions et leurs consommations,
- Les achats d'énergies et l'optimisation des certificats d'économie d'énergie (C2E)

FAITS MARQUANTS 2024

Création de la SEM Cenovia énergies
Recrutement d'un technicien réseaux de chaleur et d'une alternante sur la qualité de l'air

Développement d'un outil de suivi énergétique territorial

Élaboration du Plan d'actions pour la qualité de l'air

Achèvement des travaux d'extension syner'gie

Attribution de la concession du réseau de chaleur Mans nord enr'gie

Suivi des projets d'ombrières Le Mans Sun

Première analyse des opportunités d'achats alternatifs d'électricité renouvelable

Vente des CEE liés aux travaux Syner'gie

Instruction des dossiers Éclairage public et accompagnement pour les bâtiments

Démarrage de la procédure pour désigner un exploitant de la DSP Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

Réseaux d'énergie

Électricité Enedis :

1 083 km de réseau et
609 GWh livrés

Gaz GRDF :

883 km de réseau et
1 156 GWh livrés

Chaleur Syner'gie :

51 km de réseau et
158 GWh livrés

247 points de charges pour véhicules électriques

2,548m€
(317.8 GWh cumac)
vente des CEE Réseau de chaleur urbain

→ PROJETS 2025

- Adoption du Plan d'actions pour la qualité de l'air
- Intégration du volet patrimonial à l'outil de suivi énergétique territorial
- Démarrage des travaux Mans nord enr'gie
- Mise en service des ombrières Le Mans sun
- Étude de faisabilité pour la construction de nouvelles ombrières
- Définition d'une stratégie d'achat d'électricité
- Valorisation de nouveaux gisements de certificats d'économie d'énergie
- Désignation d'un exploitant pour la DSP IRVE

Direction Développement → HABITAT ET LOGEMENT



Stéphanie Tremblais

OBJECTIFS ET MISSIONS

L'action du service Habitat Logement se structure autour de six missions :

- l'accueil des demandeurs de logement social et gestion de la politique d'attribution,
- le pilotage du Programme local de l'habitat (PLH) et mise en cohérence avec les autres politiques publiques ainsi que l'animation du réseau d'acteurs,
- aide à l'amélioration du parc privé et du parc social, délégation des aides à la pierre,
- l'aide à l'accession à la propriété,
- la police du maire de salubrité et péril de l'habitat sur la ville,
- l'expertise habitat et la représentation dans les instances dédiées.

FAITS MARQUANTS 2024

Mise en œuvre du PLH 3 (2019-2025)
Poursuite de la convention de délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Anah pour 6 ans (2022-2027)
Élaboration d'une charte de l'accueil des demandeurs de logement social
Déploiement de la réforme des attributions des logements sociaux (cotation...)
Prolongation d'un an du fonds exceptionnel de soutien au logement
Signature de la convention de développement avec Le Mans Métropole Habitat
Élaboration du "Pacte territorial France Rénov", service public de rénovation de l'habitat
Préparation du nouveau dispositif d'accession "coup de pouce"
Lancement de l'étude sur le logement des étudiants
Signature d'une convention de partenariat avec Action Logement.

26 600

logements locatifs sociaux sur les 20 communes de la métropole

303

nouveaux logements sociaux financés dont 59 très sociaux

29

1917

logements sociaux réhabilités

91

logements sociaux démolis

334

dossiers de l'Anah auprès de

276

propriétaires occupants

15

logements vendus

23

agents

→ PROJETS 2025

- Déploiement du Pacte territorial France Rénov' avec la mise en place d'une convention de partenariat avec le Pays du Mans et la montée en charge du volet copropriétés du programme d'amélioration l'habitat privé
- Mise en œuvre du dispositif Coup de pouce accession
- Réflexions partenariales sur la vente Hlm et les montages innovants
- Finalisation de l'étude sur le logement des étudiants
- Lancement de la révision du Plan local de l'habitat (PLH3)

Direction Développement → MOBILITÉS - TRANSPORTS



Juliette Kohl-Boudot



OBJECTIFS ET MISSIONS

Déployer la politique publique de transports urbains et des mobilités de la métropole.

À ce titre, le service représente l'autorité organisatrice de la mobilité qu'est Le Mans Métropole. Il assure le suivi des délégations de service public Transports - Mobilités (Setram) et Stationnement (Cenovia).

Il met également en œuvre les projets liés à la mobilité :

- le déploiement du réseau de transport en commun
- le développement de l'usage des mobilités douces
- l'agrandissement de la capacité du réseau tramway
- le développement de nouvelles énergies pour le parc de bus

FAITS MARQUANTS 2024

DSP Stationnement : attribution du nouveau contrat au 1er janvier 2025 exploité par Cenovia pour 10 ans

Chronolignes : début des travaux

Chronovélo : études d'avant-projet

Agrandissement de la capacité du réseau tramway : début des travaux d'allongement des quais et du dépôt

Desserte de la ZA la forêt de Champagné en transport à la demande

Poursuite du développement du service de location de vélos et ouverture d'une nouvelle consigne vélo de 100 places gare Sud

Signature d'une convention de logistique urbaine

Exonération de la mise en place d'une Zone à faibles émissions en raison des bons résultats de qualité de l'air

26 507 764
voyages sur le réseau
Setram

8 520 323
km parcourus

5 593 vélos loués
en 2024 (+ 1136 par
rapport à 2023)

2 000 253 entrées
de véhicules dans
les parkings Cénovia

6 agents

30



→ PROJETS 2025

- DSP mobilité : désignation du nouveau délégataire
- Allongement des rames de tramway : achèvement des travaux des quais et du dépôt
- Mise en service de quatre nouveaux bus électriques et quatre nouveaux bus à hydrogène
- Attribution du marché de renouvellement du système billettique
- Études d'aménagement du dépôt bus pour accueillir les bus nouvelles énergies
- Création d'une nouvelle consigne vélo de grande capacité gare Nord

Direction Développement → URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE



Gaëtan Lepetit



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Urbanisme – Qualité contribue à la stratégie de développement urbain équilibré et à la promotion de la qualité urbaine et architecturale.

Elle a pour missions :

- la planification (Plan local d'urbanisme communautaire, études thématiques ou sectorielles),
- la mise en œuvre des grands projets urbains pour la conduite des études urbaines pré-opérationnelles ou opérationnelles
- l'accompagnement à un urbanisme de projet concerté
- la mise en œuvre du projet de développement territorial : action foncière et immobilière, instruction des autorisations d'urbanisme et établissements recevant du public, relations aux usagers et aux communes
- la mise en œuvre du projet "La Fabrique - Rêve de ville".

FAITS MARQUANTS 2024

Approbation de la deuxième modification du PLUi

Réalisation des études 1^{ère} phase plan guide du centre-ville du Mans

Acquisitions Boulevard Nature

Lancement de la Déclaration d'utilité publique Chronolignes

Études préalables de ZAC Etamat

Montage opérationnel Novaxud

Études urbaines sur les communes

Acquisitions pour mise en œuvre des projets d'équipements publics (MSP des Maillets/MSP de Coulaines)

La Fabrique : mise en œuvre d'ateliers récurrents (Fresques, Ateliers "2 tonnes") et "Mois de la nature en ville", semaines de l'économie circulaire, exposition "Iceberg".

2939

dossiers d'autorisation d'occupation des sols traités

5700

certificats d'urbanisme délivrés

31

232

déclarations préalables de publicité/enseigne

478

autorisations de travaux (ERP) examinés par la commission intercommunale d'accessibilité

226

visites de commission de sécurité sur la Ville du Mans

2678

Déclarations d'Intention d'Aliéner

6468

visiteurs à la Fabrique

50

agents

→ PROJETS 2025

- Étude Surélévation
- Plan guide du centre-ville : études pré opérationnelles par secteur, programmation espaces publics
- Site Etamat : étude d'impact pour création de ZAC, lancement études MOE
- Lancement études MOE Novaxud
- Etudes urbaines sur les communes
- Champagné, création de la ZAC Vaudrou III et étude capacitaire ancien site LBC
- Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Direction Développement → VOIRIE, CIRCULATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC



Jérôme Besland



OBJECTIFS ET MISSIONS

Assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine routier, garantir la sécurité des usagers dans leurs déplacements au quotidien.

Le service a en charge sur le territoire communautaire de :

- l'entretien et l'amélioration du patrimoine routier et des ouvrages d'art ainsi que les équipements connexes (signalisation, bornes d'accès et de marchés, mobilier...),
- la sécurisation de la circulation,
- l'éclairage public et les équipements lumineux,
- la sécurisation et la signalisation de l'évènementiel.

FAITS MARQUANTS 2024

Réaménagement de la rue Gallieni

Sécurisation du talus et reprise de structure, rue Joel-Sadeler

Reprise de structure de chaussée de la rue de Villeneuve ainsi que

réaménagement du stationnement car gène le cheminement piéton dans le lotissement du domaine de Bellevue à Saint-Saturnin

Aménagement du carrefour JC-Boulard / Rue de la Ruelle verte à Coulaines

Lancement du schéma directeur de voirie ainsi que du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Poursuite du programme de géoréférencement des réseaux EP et début de relevé pour les carrefours SLT sur le tracé du tramway

Rénovation de l'éclairage public sous le pont du Bourg-Belé au Mans

Extension du réseau d'éclairage pour le cheminement piétons/cycliste avec mise en place d'un éclairage par détection – Chemin de la Vove à Rouillon

Travaux de mise en conformité et remplacement des lanternes classe I en classe II ainsi que mise en aérien d'un réseau de terre sur le Quinconce des Jacobins

Renouvellement de lanterne, le programme a permis de terminer la rénovation des communes d'Aigné, Fatines et La Milesse

1350 km
de voirie entretenus

280 ouvrages d'art
gérés

6992 arrêtes
de circulation
et permis de stationner

217 carrefours
équipés de feux
tricolores

67% en éclairage
Led sur **37 799**
points lumineux

947 km de réseaux
électriques

165 agents

→ PROJETS 2025

- Poursuite du chantier du giratoire de la Gémérie
- Aménagement, réfection de trottoirs, chaussée et stationnement ainsi qu'éclairage public sur Saint-Georges-du-Bois secteur Souigné – Croix-Saint-Apolline
- Aménagement rue de l'Éventail d'un passage piéton et resserrement du carrefour Marivaux
- Aménagement de la liaison cyclable de la VC2 au centre

bourg de Saint-Georges-du-Bois

- Aménagement de la rue Louis-Aragon à Champagné
- Création d'éclairage, rue de la Foresterie au Mans
- Poursuite du programme de renouvellement de lanternes. Celui achèvera la rénovation des communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-Le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin et Trangé.



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine

33

Les services de la Direction agissent principalement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la gestion des sites paysagers et naturels comme l'Arche de la Nature, la construction, l'entretien des bâtiments de la ville du Mans. Ses compétences à l'échelle de Le Mans Métropole comprennent également des services publics de 1^{ère} nécessité et du quotidien comme l'eau potable, le traitement des eaux usées, ainsi que la collecte, le traitement des ordures ménagères et le nettoyage de l'espace public. Les équipements touristiques communautaires sont également gérés par la Direction (port du Mans, camping d'Yvré-l'Évêque, Gémerie). Ces actions sont rendues possibles grâce à divers services supports comme le service Moyens Partagés qui organise le gardiennage des bâtiments et la fourniture des vêtements de travail, et le service EHL (Entretien et Hygiène des locaux) qui assure l'entretien ménager des locaux des services ainsi que des bâtiments accueillant du public de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Enfin, sont rattachés à la direction les missions de gestion des risques majeurs et de la prévention des inondations.

FAITS MARQUANTS 2024

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : suite à l'approbation des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) – 3^e échéance par les communes puis au transfert de la compétence "Bruit" à Le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2024, approbation du PPBE – 3^e échéance à l'échelle de l'agglomération en décembre 2024.

Étude olfactive sur le site de la Chauvinière : lancement d'un diagnostic en lien avec Air Pays de Loire et les occupants de la zone d'activité volontaires afin d'établir une cartographie des secteurs les plus impactés par des odeurs nauséabondes.

Risques majeurs : réalisation d'une cartographie des risques

Personnel : arrivée d'un nouveau Directeur à Nature en ville

→ PROJETS 2025

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : approbation des CBS et du PPBE au titre de la 4^e échéance réglementaire
- Étude olfactive sur le site de la Chauvinière : formation d'un jury de "nez" chargé du suivi olfactif des odeurs dans le périmètre de la zone d'activité en vue de la réalisation d'un bilan fin 2025
- Risques majeurs : proposition de structuration d'une entité "risques majeurs" et étude en cours sur la mise en place d'un module dédié à la gestion des risques majeurs sur iGEOnet
- Transfert de domanialité dans le domaine public : poursuite de l'étude d'opportunité d'éventuels transferts de foncières de copropriétés vers la Ville du Mans ou Le Mans Métropole

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHE DE LA NATURE



Anne Huger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, découvrir, protéger.

Situé aux portes du Mans, l'Arche de la Nature, site connu et reconnu, offre aux visiteurs un vaste espace naturel de 500 hectares associant détente, sport, culture et nature avec ses trois Maisons (Maison de l'Eau, de la Forêt et de la Prairie) et ses grandes fêtes populaires thématiques.

La gestion du domaine par le service Arche de la Nature s'articule autour de trois grandes vocations :

- l'accueil du grand public et sa sensibilisation à l'environnement,
- l'éducation à l'environnement des enfants (de la crèche au lycée et les structures d'accueil spécialisé),
- la préservation des écosystèmes (forêt, bocage/haies, mares et zones humides, ripisylve) composant le domaine.

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage de la mission biodiversité

Travaux de rénovation du barrage de l'Épau, avec création d'une passe à poissons (continuité écologique) et modernisation de la centrale d'hydroélectricité pour produire 500 MWh/an en autoconsommation à l'Upepe

Obtention de la Médaille d'or au salon international de l'agriculture pour Samantha, truie de race Bayeux (race à faible effectif)

Installation d'un nouveau parcours de coach-respiration

Accueil de l'évènement la Nuit du Cirque, en partenariat avec Le Plongeoir, cité du cirque

Acquisition d'un nouveau véhicule hippomobile de petite capacité destiné au transport des groupes issus de structures handi et de crèches

Installation de nouvelles œuvres d'art confectionnées par l'équipe, représentant des éléments d'une trousse d'écolier et ponctuant le parcours des droits de l'enfant

Ouverture d'une page Instagram

Installation de compteurs piétons-vélos à la Maison de la Prairie.

→ PROJETS 2025

- Réhabilitation des abords de la Maison de la Forêt, modernisation des aires de jeux pour enfants et des espaces de convivialité autour du Relais forestier, création d'un sentier sensoriel

- Poursuite de la création d'une zone d'appui à la lutte contre les incendies dans le cadre de la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et agrandissement de la lande à héliantheme (cyste faux-alysson, espèce protégée)

- Nouvel évènementiel le 1^{er} juin 2025 dans un nouveau format : "Cochon et compagnie", avec restauration sur place

- Distribution de pièges à frelons asiatiques auprès des habitants de la métropole

- Rénovation des allées et pergolas du jardin potager

500 000
visiteurs/ ans estimés
sur le domaine

13 00 enfants
accueillis en animation

6 239 visiteurs
des maisons de l'Eau
et de la Forêt

9 597 abonnés
à la page Facebook, en
constante progression
(+1015 en 2024)

473 followers sur
Instagram

2 912 litre de jus
de pomme produits

39 agents

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHITECTURE ET RÉGIES TECHNIQUES



Véronique Doche

OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction œuvre tant pour la conception de nouveaux bâtiments que pour l'entretien et la mise à disposition du patrimoine de nos collectivités. Il assure :

- la gestion annuelle technique des bâtiments municipaux et communautaires à savoir :
 - > l'entretien préventif et curatif,
 - > la maintenance périodique, la sécurité des établissements recevant du public, les adaptations pour les personnes à mobilité réduite, les rénovations selon un schéma directeur du patrimoine bâti,
- la gestion des fluides dans une optique de performance énergétique du bâti et de déploiement des énergies renouvelables,
- les opérations de travaux selon le montage retenu :
- > les études de maîtrise d'œuvre,

- > l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- > la conduite d'opérations pour les projets de construction, d'extension ou de rénovation d'équipements (écoles, gymnases...),
- la passation des marchés publics en déconcentration du pôle Marchés,
- l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du parc roulant (poids lourds, véhicules légers, bennes à ordures ménagères...) vers des motorisations moins polluantes,
- la logistique des manifestations culturelles, sportives et de l'événementiel.

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) rue Armand-Saffray

Dépôt du permis de construire du Palais des congrès et de la culture

→ PROJETS 2025

- Travaux
 - > Finalisation des travaux et livraison de la MSP rue d'Isaac
 - > Maison des associations et maison des syndicats
 - > Fin des travaux du Parking silo, route de Degré
 - > Création d'une station multi énergies sur le centre technique de la Chauvinière
 - > Déploiement de la Gestion technique centralisée (GTC)

- Études
 - > PCC : lancement de la consultation travaux
 - > Centre des expositions : concours de maîtrise d'œuvre
 - > Rénovation thermique de la tour Sésam Vital
 - > Rénovation et extension du centre de maintenance des bus
 - > Rénovation thermique des écoles communautaires
 - > MSP Coulaines

5,8 m€
en fonctionnement et
22,3 m€
investis, tous budgets
confondus

376 bâtiments
communautaires et

408 bâtiments
communaux soit plus
de

778 500m²
en gestion

5 976 demandes
d'interventions
d'entretien de ces
bâtiments

21 autorisations
d'urbanisme

967 interventions
logistiques

635 véhicules
communautaires et

406 véhicules
communaux ayant
nécessité

6166
interventions

243 agents
mutualisés

35

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → EAU & ASSAINISSEMENT



Benjamin Puech



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Eau et Assainissement assure en régie au profit des abonnés du territoire de Le Mans Métropole les missions suivantes :

- la production et la distribution d'eau potable (pompage, traitement, production, stockage, gestion, maintenance du réseau, gestion des compteurs, télérelève et relations-facturation aux usagers),
- l'assainissement collectif des eaux usées (collecte, traitement, gestion, maintenance des infrastructures : bassins de rétention, stations d'épuration, unité de méthanisation, relations et facturation des usagers),
- les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif (sauf la station d'épuration de la Chauvinière sous marché global de performance jusqu'en 2026),
- la gestion des réseaux d'eaux pluviales (exploitation, relations aux usagers et facturation de la redevance),
- la défense extérieure contre l'incendie (création et aménagement des points d'eau incendie identifiés, travaux),
- la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi),

Outre la Gemapi, les compétences Eau et Assainissement relèvent font l'objet de budgets annexes.

FAITS MARQUANTS 2024

Inauguration officielle de la nouvelle Unité de production d'eau potable de l'Épau suite aux travaux de modernisation de sa filière de traitement

Adaptation de l'organigramme suite à l'arrivée de la compétence Gemapi et de la répartition des missions, des compétences entre les quatre services pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'organisation

Poursuite des études pour la création de la réserve d'eau naturelle et le schéma directeur d'eau potable

Finalisation du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de la nouvelle station d'épuration de Trangé

Finalisation de la procédure de marché relative aux travaux d'amélioration des performances épuratoires notamment sur le traitement de l'azote de la station d'épuration de la Chauvinière.

Finalisation des schémas directeurs Assainissement d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin, de Fay, de Ruaudin et de la Chauvinière

120 807
abonnés

12,6 m³
d'eau produite

20,5 m³
d'effluents traités

3,84 € le m³
avec assainissement
(prix moyen national
de 4,69 € le m³)

87,36%
de taux de rendement
du réseau d'eau potable

121 875
compteurs dont
47,56 % en télérelève

248 agents

→ PROJETS 2025

- Lancement du marché de travaux de la nouvelle station d'épuration de Trangé
- Reprise en régie de la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 de la commune de Fatines
- Démarrage des travaux de renouvellement de canalisations en PVC

- Démarrage des travaux d'envergure d'amélioration des performances épuratoires portant notamment sur le traitement de l'azote pour la station d'épuration de la Chauvinière
- Projet chronolignes : poursuite des travaux de dévoiement des réseaux eau potable et assainissement

- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne prenant en compte la performance des systèmes d'assainissement et d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX



Patrick Duluard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Entretien et Hygiène des locaux intervient sur de très nombreux sites de nos collectivités.

Basé à la Chauvinière, il assure le ménage des locaux administratifs, techniques des services et les bâtiments ouverts au public de la Ville et de Le Mans Métropole, et ce partiellement en externalisation (notamment l'entretien de la Maison des projets, de la Maison de la forêt, de certains sanitaires et le nettoyage de vitrerie).

FAITS MARQUANTS 2024

Adaptation du service en régie avec le déménagement de la direction DSIN dans les locaux Courboulay

Externalisation de l'entretien de :

- > la Maison de l'Eau (partie ouverte au public),
- > des cinq stations d'épuration (Champagné, Mulsanne, Ruaudin, Saint-Saturnin, Saint-Georges-du-Bois)
- > la direction Développement économique (Bd Oyon)

Renforcement des fréquences de nettoyage pour les marchés de plein vent (Jacobins, Cité des pins, Maillets, Pontlieue, Saint-Lazare, Washington et Sablons)

9 écoles et **26** bâtiments entretenus en régie pour une surface de **36 156 m²**

11 bâtiments et **16** sanitaires publics entretenus en externalisation pour une surface de **3985 m²**

37

223 agents (dont **30** cantonniers) auxquels s'ajoutent **96** agents de restauration scolaire

→ PROJETS 2025

- Déménagement de l'imprimerie communautaire, entretenue en régie, dans les locaux Courboulay
- Adaptation de l'entretien externalisé dans le cadre du Projet Chronoligne 2025 à 2027 :
 - > Réhabilitation de trois sanitaires publics (place de la Boussinière, place Washington et place du Patis-Saint-Lazare)
 - > Création d'un nouveau sanitaire public place des Anciens combattants d'Afrique du Nord à Arnage
 - > Création d'un nouveau sanitaire public place Raphaël-Élizé
 - > Reprise de la totalité de l'entretien ménager des sites situés sur le domaine de l'Arche de la Nature (bureaux de la Maison de l'Eau, ferme de la Prairie et les petites Granges) au 31/03/2025



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → MOYENS PARTAGÉS



Catherine Lagneau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Moyens partagés organise les modalités du partage entre les services des "moyens communs".

Son champ d'intervention couvre :

- l'achat et gestion de l'économat (fournitures de bureau, consommables informatiques, papeterie, documentation, abonnements presse, mobilier de bureau, scolaire et spécifique, habillement et équipements de protection individuelle (EPI),
- le pilotage de l'imprimerie communautaire,
- les ventes aux enchères de matériel réformé de nos collectivités,
- l'accueil et la surveillance des locaux et des espaces publics (gardiennage des locaux, surveillance, ouvertures et fermetures des parcs et jardins municipaux, gestion des accès aux zones piétonnes),
- les pools de véhicules et l'affectation des places de parkings internes,
- l'organisation logistique des élections,

FAITS MARQUANTS 2024

Départ de la cheffe du service, Catherine Lagneau, mission intérim assurée par Patrick Duluard depuis mai 2024

Test de la plateforme Moniteur des Ventes dont le taux de commission est plus intéressant pour la collectivité

Campagne de communication des ventes aux enchères via une newsletter

Remplacement des tenues haute visibilité des agents (Voirie, Eclairage public)

Nouveaux marchés d'achat et de lavage des vêtements de travail

Travail sur les horaires et RIFSEEP des agents d'accueil et gardiennage

58 %

des fournitures de bureau issues de produits recyclés

8 ventes aux enchères

194 694 €

de recettes

1 221 articles

6 303 dotations vêtements de travail / EPI

1 450 000 documents

3 044 rappels au règlement Parcs & Jardins (incivilités, alcool...)

382 heures de missions externes et

186 signalements auprès d'Allo Dépannage (pôle gardiennage)

→ PROJETS 2025

- Renouvellement du marché Mobilier de bureau
- Test de la solution de paiement intégrée par Moniteur des ventes
- Déménagement de l'imprimerie communautaire à l'îlot Courboulay
- Remplacement des tenues EPI de la direction Eau et Assainissement
- Étude pour vestiaire féminin à la loge de la Chauvinière

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → NATURE EN VILLE



Nicolas Grandemange



OBJECTIFS ET MISSIONS

Si la direction Nature en Ville intervient principalement sur l'agglomération, elle a aussi pour objectif d'entretenir les abords des bâtiments, réaliser les aménagements paysagers des sites de la métropole.

- Aménagement des espaces publics : études de conception et mise en oeuvre d'installation de mobilier urbain, aires de jeux sur le Boulevard Nature, la Gèmerie, l'Arche de la nature, requalification de cours d'écoles communautaires, création de cimetière
- Entretien du patrimoine et des équipements : entretien des abords de bâtiments publics communautaires, des équipements touristiques, du Stade et d'Antarès, maintenance des aires de jeux, du mobilier, gestion des arbres et plantations d'alignement sur voirie
- Entretien des espaces verts urbains :

tonte et entretien sans embellissement des abords d'immobiliers d'entreprises, déchetteries, domaine routier, bassins de rétention, aires de camping cars.

FAITS MARQUANTS 2024

- Reprise des travaux d'aménagement du Boulevard Nature suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique fin 2023
- Achèvement des travaux de réaménagement et d'extension du camping du Pont Romain à Yvré-l'Évêque
- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre préalable au réaménagement de la base de loisirs de la Gèmerie
- Transfert de la mission Tourisme communautaire à la direction Attractivité (camping, port)
- Transfert des missions Gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondation à la direction Eau et assainissement

4,16 m€
en investissement

993 000 €
en fonctionnement

1 km
Boulevard Nature
réalisé en 2024

39

→ PROJETS 2025

- Travaux
 - > Reprise des travaux d'aménagement du Boulevard Nature sur Rouillon
 - > Requalification des abords de la Maison de la Forêt
 - > Requalification de la cour de l'école maternelle Pablo-Picasso
 - > Réalisation d'un cimetière animalier à proximité du cimetière Saint-Georges
- Études
 - > Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre préalable au réaménagement de la base de loisirs de la Gèmerie
 - > Études préalables à la requalification de l'espace poulailler à l'Arche de la Nature



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → PROPRETÉ



Alexandre Jager



OBJECTIFS ET MISSIONS

La gestion des déchets ménagers et de la propreté urbaine permet d'améliorer la cadre de vie au quotidien, de valoriser le maximum de déchets par recyclage, compostage ou valorisation énergétique.

La direction assure les missions de :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers avec la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaires,
- la propreté urbaine avec le nettoyage manuel des espaces publics, les opérations de balayage mécanique des voies, décapage de graffitis, ramassage des dépôts sauvages...
- la valorisation des déchets et l'animation de sensibilisation à la gestion des déchets et la lutte contre la pollution de l'air,
- la mise à disposition des équipements et matériels : la distribution des bacs roulants, la maintenance et l'entretien de la flotte de véhicules

FAITS MARQUANTS 2024

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie/recyclerie

Agrandissement de la déchetterie du Ribay permettant de collecter les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et les gravats inertes

Mise en place de nouvelles filières en déchetterie (articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets)

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme déchets verts à Saint-Georges-du-Bois

Début du déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets et gratuité des composteurs et lombricomposteurs

Fin de la pose de conteneurs enterrés à Coulaines et au Mans (rues de Budapest et de Copenhague)

238

kg/an/habitant
d'ordures ménagères
résiduelles

-4 kg/habitant par
rapport à 2023

75,1

kg/habitant
d'emballages
ménagers soit -4 kg/
habitant par rapport à
2023

7 déchetteries :
estimation à

104 KG

/an/
hab (hors gravats) soit
+12kg/habitant par
rapport à 2023 pour

463 768

passages

18 000

logements alimentés
par la chaleur produite
par l'Uved

342

agents

→ PROJETS 2025

- Poursuite du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie/recyclerie
- Poursuite du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme déchets verts à Saint-Georges-du-Bois

- Poursuite du déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets avec la pose des premiers abri-bacs et dotation des communes en composteurs
- Élaboration du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)



Direction Solidarités et Santé

41

La direction des Solidarités et de la Santé coordonne l'action de la Direction Sécurité et prévention de la délinquance, de cinq services municipaux, communautaires ou partagés (Insertion, Politique de la Ville, Population, Santé, Vie des quartiers), des missions Handicap, Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations et Inclusion numérique, et du Centre communal d'action sociale de la Ville du Mans, afin de mettre en oeuvre les politiques de solidarité, d'accompagnement social et vers l'emploi, d'exercice de la citoyenneté, de sécurité, d'animation sociale et de développement des quartiers, de prévention, de soutien à la démographie médicale et de soutien aux personnes en situation de perte d'autonomie.

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire Armand-Safray

Pérennisation de la mission Inclusion numérique

Intégration du Comité local pour l'emploi

Signature du Contrat de Ville 2024-2030

Soutien aux communes pour le développement de la vidéoprotection.

→ PROJETS 2025

- Mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, notamment dans ses nouveaux axes (santé, sécurité, transition écologique, emploi)
- Dans le cadre du Contrat local de santé intercommunal, développement d'actions ciblées sur la précarité et la santé mentale
- Renforcement du soutien à l'entrepreneuriat, notamment dans les quartiers prioritaires
- Élaboration d'une feuille de route territoriale de l'inclusion numérique.

Direction Solidarités et Santé → MISSION INCLUSION NUMÉRIQUE



OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission inclusion numérique a pour objectif de soutenir, renforcer, coordonner, valoriser et outiller l'offre de médiation numérique sur le territoire de Le Mans Métropole.

Aussi, une équipe de sept conseillers numériques vient-elle en aide aux usagers en difficultés dans l'utilisation des outils numériques. En partenariat avec les structures locales (services publics locaux, centres sociaux, associations...), ils tiennent des permanences et animent des ateliers collectifs gratuits à destination de tout public.

FAITS MARQUANTS 2024

Transformation des postes de conseillers numériques en postes permanents au 1er mars 2024, après la modification des statuts de Le Mans Métropole

Intégration dans l'équipe d'un huitième conseiller numérique. Employé auparavant de la Ville d'Allonnes, il y reste à 80% dans la structure "Le Cube"

Lancement de la démarche France Numérique Ensemble pour l'écriture d'une feuille de route de l'inclusion numérique dédiée à notre territoire

2869

usagers accompagnés

3744

**accompagnements
totaux enregistrés
(dont récurrents)**

265

ateliers collectifs

2272

**accompagnements
individuels**

42

→ PROJETS 2025

-Écriture de la feuille de route de l'inclusion numérique en co-construction avec le tissu d'acteurs de la médiation numérique

-Travail en coopération avec des chercheurs de Le Mans Université pour mesurer l'impact de la mission des conseillers numériques sur le territoire

-Réception d'un camion aménagé en bureau mobile pour mettre en place des projets de médiation au plus proche des habitants

-Développement de nouveaux ateliers de médiation numérique sur la base de loisirs créatifs (brodeuse numérique) ou d'activités ludiques (casques de réalité virtuelle)



Direction Solidarités et Santé → INSERTION



Sandra Hermeline



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service insertion accompagne un public à la recherche d'un emploi, intentionnistes, porteurs de projets et créateurs d'entreprises, soutient les structures socialement responsables, inclusives, solidaires et plus attentives aux impacts environnementaux.

L'engagement de la collectivité vise la jeunesse, les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois, les créateurs d'entreprises en quartiers prioritaires de la ville (QPV), les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le service gère :

- en direct, avec un financement FSE +, la politique insertion du public dans le cadre des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi - Plie,
- le soutien aux structures telles que les chantiers d'insertion,
- La fabrique à entreprendre, dispositif en faveur de l'entrepreneuriat, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider à leur développement,
- la facilitation au recours aux clauses sociales.

FAITS MARQUANTS 2024

Intégration au Comité local pour l'emploi et portage avec les services de l'Etat et la Politique de la Ville du développement de l'emploi en Quartier prioritaire.

Labelisation des dispositifs Fabrique à entreprendre et CitésLab "Entrepreneuriat Quartiers 2030"

pour les trois prochaines années et inscription au Contrat de Ville 2024-2030.

Développement de son offre de service : Ateliers du changement, Apprentissage du français à visée professionnelle, co-animation des forums emplois en Quartier prioritaire à Allonnes et aux Sablons avec le Réseau pour l'emploi (RPE)

Co-animation de deux thématiques pouvant agir comme levier à l'intégration du public en insertion :

- des sessions de formation sur le CV universel à destination des professionnels de l'accompagnement du territoire permettant aux personnes ayant un parcours atypique de le valoriser.
- "Recrutez malin, recrutez humain" : Promotion partenariale de l'outil "immersion facilitée" auprès des entreprises.

Renforcement de l'offre de service afin de professionnaliser les entrepreneurs à la création d'entreprise et à un meilleur usage du numérique ; organisation de deux forums de l'entrepreneuriat rassemblant l'éco système de la création, aide au lancement d'activité pendant le marché de Noël.

850

accompagnements de demandeurs d'emplois

684

contrats de travail signés sur le dispositif Plie

126

porteurs de projets détectés dont 73% en QPV

43

24 000

heures d'insertion via les clauses sociales pour 4 participants PLIE

56

actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat

24

créations d'entreprise dans les quartiers PQV

8

agents.

→ PROJETS 2025

- Mobilisation et accompagnement du public, intégration des nouveaux entrants
- Création d'opportunités d'emploi : Rallye des entreprises, partenariat au sein du réseau Pôle emploi sur les réponses à apporter aux entreprises dans le cadre de leur

recrutement, développement d'un label des entreprises socialement engagées, développement des achats socialement responsables.

- Développement des tests d'activité sur les marchés de plein vent
- Animation d'un tiers lieu emploi - entrepreneuriat.

Direction Solidarités et Santé → POLITIQUE DE LA VILLE



Judith Boitard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Animer et gérer le Contrat de ville intercommunal, outil de développement local, qui met en œuvre une politique dédiée aux habitants des quartiers prioritaires autour d'une programmation annuelle d'actions selon quatre axes : plein emploi ; transition écologique et énergétique, émancipation pour tous (comprenant l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport, les loisirs, l'animation de l'aide sociale et l'accès aux droits), tranquillité et sécurité publique.

Il se traduit par des dispositifs et démarches tels le Programme de réussite éducative (PRE), le nouveau programme de renouvellement urbain (avec la Maison du projet d'Allonnes), les Conseils citoyens, les Cités éducatives et la Cité de l'emploi qui a pris fin en décembre 2024).

FAITS MARQUANTS 2024

Finalisation du Contrat de ville 2024-2030

Nouveauté 2024 : participation de Le Mans Métropole au dispositif Plan quartier d'été.

Nouvelle labellisation de la Cité éducative des quartiers Ronceray Glonnières-Vauguyon et Sablons, avec extension au quartier de l'Épine et nouvelle demande pour le quartier Bellevue-Carnac

Poursuite du parcours de formation des professionnels sur "l'interculturalité" et mise en place de séances d'analyse des pratiques
Sensibilisations des professionnels de l'Éducation nationale sur "la prévention et la protection de l'enfance"

Fin de la Cité de l'emploi au 31 décembre 2024

Signature d'un abondement financier ANRU pour Chaoué-Perrières, dans le cadre de la démarche "quartiers résilients"

Sélection de la restructuration de l'immeuble "Laffitte" aux Sablons dans le cadre de la consultation architecturale internationale "Quartiers de demain"

Démarrages de travaux de construction, reconstitution de logements sociaux à Allonnes, au Mans et à Champagné ; démolition de logements sociaux à Coulaines et de l'ancienne poste des Sablons

17 opérations
de renouvellement
urbain achevées et

27 en cours
de réalisation

157 actions
financées dont

30 nouvelles
dans le cadre de la
programmation
du Contrat de ville

561 parcours
individualisés dans
le cadre du Programme
de réussite éducative

53 équipes
pluridisciplinaires

94 projets financés
dans le cadre des Cités
éducatives (Le Mans,
Allonnes et fonds
d'amorçage Bellevue-
Carnac)

84 membres de
Conseils citoyens

25 agents

→ PROJETS 2025

- Déclinaison du Contrat de ville avec réflexion engagée sur la transition écologique, l'équilibre alimentaire, l'apprentissage de la langue à visée professionnelle, réseau emploi

- Mise en place d'une

équipe de médiation transculturelle, conférence sur l'interculturalité

- Relance des groupes de travail Cité éducative : décrochage scolaire, accueil des stagiaires de 3^e des QPV au sein de la collectivité, détection

et prise en charge des enfants 2-6 ans en souffrance psychique, parentalité

- Développement de la gestion urbaine et sociale de proximité

- Temps fort dédié à la Politique de la ville

Direction Solidarités et Santé → SANTÉ



**Stéphanie
Ledru Gilbert**



OBJECTIFS ET MISSIONS

**Accompagner la politique de santé
portée par la Ville et Le Mans
Métropole sur deux axes principaux :**

- **Soutien à la démographie médicale**
- **Prévention et promotion de la santé.**

Notre territoire est engagé depuis plusieurs années dans une politique en faveur de la santé. Un service a été créé en 2021 pour porter les différents projets sur Le Mans Métropole :

- Soutien à la démographie médicale
 - > le pilotage du guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé
 - > la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
 - > le soutien aux projets d'universitarisation du territoire à travers le déploiement du projet Territoire universitaire de santé (TUS)
 - > le soutien à l'investissement du Centre hospitalier du Mans pour ses missions de soins, prévention et recherche

- Prévention et promotion de la santé
 - > la coordination du Conseil local de santé intercommunal

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray, 1^{ère} MSP soutenue par la métropole qui permet d'accueillir 39 professionnels de santé dont 11 médecins généralistes

Inauguration du Robot chirurgical Da Vinci X, projet inscrit dans les grands investissements d'avenir du CHM et pour lequel la métropole a apporté sa contribution via le versement d'une subvention de près de 600 000 €

Accueil du Bus du cœur des femmes sur 3 jours, action ayant pour objectif de dépister, informer et réinsérer les femmes dans un parcours de soins cardio-gynécologique

Signature avec l'ARS du Contrat local de santé intercommunal 2^e génération 2024-2028, (CLSi) qui va décliner 11 actions opérationnelles de prévention en direction du grand public.

4 projets de
construction de
Maison de santé
pluridisciplinaires

71 professionnels
de santé accompagnés
par le guichet unique
depuis sa création dont

53 médecins
(exercice libéral ou
salarié)

45

12 agents

→ PROJETS 2025

- Ouverture de la 2^e Maison de santé pluridisciplinaire soutenue par Le Mans Métropole rue d'Isaac au Mans au mois d'avril
- Déploiement des premières actions du CLSi Le Mans Métropole sur les volets précarité et santé mentale
- Renforcement des partenariats entre Le Mans Métropole et la Communauté professionnelle de territoire (CPTS) Le Mans Agglo



Direction Solidarités et Santé → SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Thierry Girard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Cette direction intervient sur des compétences Ville et Le Mans Métropole qui sont pour cette dernière :

- la prévention de la délinquance avec la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD),
- les Droits de place qui consistent à gérer l'occupation du domaine public des marchés et des manifestations,
- la perception des amendes délivrées au titre de la surveillance du stationnement.

FAITS MARQUANTS 2024

Signature de la convention "Acquisition, installation, entretien, maintenance et mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection" avec toutes les communes Le Mans Métropole

Démarrage des travaux Chronolignes qui impactent les marchés de plein vent et le stationnement.

28 marchés de plein vent

2 fêtes foraines

15 manifestations communautaires sécurisées par la direction

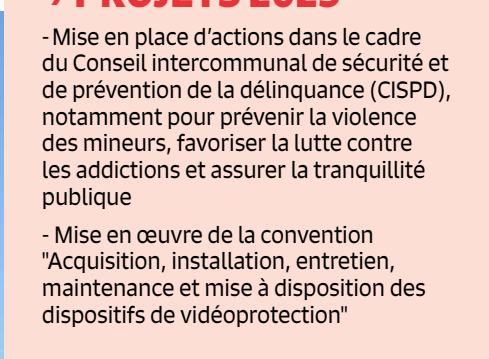
3 réunions CISPD

118 agents (Ville du Mans et Le Mans Métropole)

→ PROJETS 2025

- Mise en place d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), notamment pour prévenir la violence des mineurs, favoriser la lutte contre les addictions et assurer la tranquillité publique

- Mise en œuvre de la convention "Acquisition, installation, entretien, maintenance et mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection"





Direction Ressources

47

La direction regroupe et pilote les missions de plusieurs directions et services fonctionnels communs à la Ville du Mans, à Le Mans Métropole et au CCAS : Communication interne, Conseils, Prévention Santé au travail, Finances, Juridique et Commande publique, Protocole et événements, Ressources humaines et Systèmes d'information.

Elle s'inscrit dans une dynamique à la fois de transformation (réflexion sur l'IA, évolution des outils collaboratifs, etc.) et de consolidation des équipes des directions de la DGA Ressources. Moderniser les outils et les infrastructures, optimiser les processus internes, renforcer la qualité de vie au travail et sécuriser juridiquement/financièrement les projets, sont autant d'objectifs qui traduisent une volonté d'adaptation aux enjeux futurs du territoire.

FAITS MARQUANTS 2024

Prévention et gestion des risques psycho-sociaux : diagnostic, mise en place de la cellule signalement, groupe de travail

Adoption du Pacte financier et fiscal

Lignes directrices de gestion (LDG) RH 2024-2029

Protection sociale complémentaire / volet prévoyance

Sécurisation du pilotage de la masse salariale

→ PROJETS 2025

- Finalisation
du Plan pluriannuel
d'investissement

- Lancement du nouvel
intranet

- Renforcement
de la cybersécurité et
adoption d'un schéma
numérique responsable

Direction des Ressources

→ COMMUNICATION INTERNE



Emmanuelle Froger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, informer, accompagner, créer du lien.

Cela passe par :

- l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration (guide Bienvenue, Forum d'accueil...),
- l'information interne (intranet Tilt, magazine Synchro...) pour faire connaître le fonctionnement, les outils, les actualités, les projets et les décisions,
- l'accompagnement des services dans leurs conduites aux changements à travers des supports de campagne de communication (affiches, vidéos...)
- l'organisation d'événements internes (visites "Entre nous", Tous au Sport, vœux, retraités, médaillés, séminaire des Encadrants...) pour développer une culture commune, un sentiment d'appartenance.

FAITS MARQUANTS 2024

Événements internes :

- 1^{ère} édition de Tous au Sport avec EJS
- 1^{ère} édition du "Séminaire des encadrants" avec le Cop et la DRH
- Renouveau de la Soirée des agents avec le Cabinet du Maire/Président et Protocole-Événement
- Démarrage du projet de nouvel Intranet avec la DSIN
- Vidéo de valorisation des services avec la Com externe
- Refonte visuelle de l'organigramme général et des déclinaisons par directions/services

→ PROJETS 2025

- Mise en œuvre du nouvel Intranet
- Ajustement des outils d'information en lien avec l'arrivée du nouvel Intranet
- Accompagnement des nombreuses actions nées dans le cadre du Lab interne

93 actualités
publiées sur notre
intranet TILT

163 articles publiés
dans Synchro (+ 1
numéro spécial été)

16 000 abonnés
environ au compte
LinkedIn Le Mans et Le
Mans Métropole dont
800 agents environ*

257 nouveaux
agents accueillis
lors de trois Forums
d'accueil

5 500
exemplaires de
Synchro distribués
chaque mois avec le
bulletin de salaire

14 visites "Entre
nous" organisées pour
388 agents

22 correspondants
internes au sein
de la Tribu Com,
représentant
les services

4 agents



Direction des Ressources

→ CONSEILS PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL



Antoine Chaudon



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accompagner les services dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Ce service commun pilote les missions de :

- suivi médical des agents,
- évaluation des risques professionnels (analyses des accidents du travail, document unique) et mise en place de démarches de prévention (risques psychosociaux, électriques, chimiques, incendie, ergonomie, etc.),
- vérifications générales périodiques réglementaires : équipements de travail, contrôles électriques dans les bâtiments et installation, maintenance de défibrillateurs dans les établissements recevant du public.

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite de l'actualisation du règlement intérieur alcool et produits stupéfiants

Étude de la pénibilité dans le cadre des sujétions RIFSEEP et temps de travail (ATSEM, EHL)

Actualisation du Document unique du service Arche de la nature

Réalisation du diagnostic RPS

Projet de remplacement du logiciel médical et d'évaluation des risques professionnels

Accompagnement des services sur l'évolution réglementaire des certibiocides et à la formalisation des démarches liées au risque incendie

Réunion d'information dans le cadre du 4e Plan régional de santé au travail sur l'amiante animée par la CARSAT et la DREETS

Recrutement d'un deuxième médecin du travail titulaire.

1269

visites médicales

302

agents
sauveteurs secouristes
du travail formés

25

défibrillateurs
installés sur la Ville et
Le Mans Métropole

390

bâtiments ont
bénéficié d'un contrôle
de leur installation
électrique et

1713

équipements
de travail vérifiés

7

exercices
d'évacuation incendie
(1 Condorcet, 5 centres
de loisirs, 1 CIJ et 1
Montauban)

122

agents formés à
la prévention du risque
chimique (éducation et
production repas)

15

agents

49

→ PROJETS 2025

- Conventions pour le suivi médical des agents de 16 collectivités de Le Mans Métropole
- Recrutement d'une troisième infirmière
- Maintenance des défibrillateurs automatisés externes (DAE)
- Nouveau règlement intérieur alcool et produits stupéfiants
- Formalisation des plans d'action issus des documents uniques
- Déploiement du logiciel médical et d'évaluation des risques professionnels
- Étude pénibilité (Logistique, DEA, VCEP)
- Poursuite de la démarche de prévention RPS

Direction des Ressources

→ FINANCES



Jean-Marie Levacher



OBJECTIFS ET MISSIONS

Garantir la fiabilité, la sécurité des procédures budgétaires, et l'optimisation des ressources financières et fiscales.

Pour atteindre cet objectif, les principales missions de la direction Finances sont :

- la préparation, le suivi et la clôture des budgets (9 budgets 780 M€),
- l'élaboration et l'actualisation des Plans pluriannuels d'investissement (PPI) et des perspectives financières,
- l'exécution comptable avec le recouvrement des recettes et le règlement de l'ensemble des fournisseurs,
- la gestion de la dette (326 M€ tous budgets), de la trésorerie et des opérations patrimoniales,
- la gestion et l'optimisation de la fiscalité locale,
- la coordination et la mise en œuvre de la politique en matière de soutien au secteur associatif,

- l'élaboration des rapports d'orientations budgétaires,
- l'expertise, le conseil financier (budgétaire, comptable, fiscal) auprès des services, des communes membres, des organismes rattachés et l'aide à la décision des élus et de Monsieur le Maire/Président.

FAITS MARQUANTS 2024

Adoption du Pacte financier et fiscal communautaire

Ajustement de l'organisation de la direction (administration fonctionnelle des logiciels finances et gestion de projets transversaux)

Poursuite de l'étude de structuration de la relation aux associations

Développement du suivi des consommations de crédits

Lancement du projet d'analyse des procédures budgétaires et comptables

Lancement du projet de changement de logiciel comptable.

8 budgets
Le Mans Métropole
représentant
590 m€

136 m€
d'investissement tous
budgets dont 84 sur
le budget principal
communautaire

234 m€ de
recettes fiscales

5,2 m€
de dotations
de solidarités
communautaires et
**43,6 M€ d'attributions
de compensation aux
communes (FPU)**

16164 factures/
an payées

35 agents

50

→ PROJETS 2025

- Poursuite de la réorganisation de la direction (reconstitution d'une équipe de gestion de dette et trésorerie)
- Finalisation de l'étude de structuration de la relation aux associations
- Développement du reporting financier (consommations de crédits, délai de paiement, ...)
- Formalisation et sécurisation de l'élaboration et le suivi de la

programmation pluriannuelle des investissements

-Finalisation du projet d'optimisation et de simplification des procédures budgétaires et comptables

-Lancement du projet d'optimisation de l'organisation des fonctions comptables

-Poursuite du projet de changement de logiciel comptable

Direction des Ressources

→ JURIDIQUE - COMMANDE PUBLIQUE



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Juridique Commande publique, organisée en 2 services, apporte son expertise en matière de :

- conseil et assistance dans le montage juridique des projets. Elle gère également les contentieux, les dossiers d'assurance et sinistres (subis ou occasionnés par la collectivité),
- le conseil auprès des services, l'organisation des procédures et le contrôle des délégations de service public, le suivi des entreprises publiques locales,
- la gestion des assemblées pour le bon fonctionnement des instances délibérantes,
- l'accompagnement des services dans leurs procédures de commande publique, le recensement annuel des achats, le suivi de la nomenclature, la rédaction des pièces administratives, des avenants notamment, l'organisation des commissions d'appel d'offres ainsi que le mandatement des factures de travaux, prestations intellectuelles et informatique.

FAITS MARQUANTS 2024

Notification des marchés pour l'allongement des rames de tramway, conception réalisation traitement azote de l'usine de l'Eau, achat de bus articulés hydrogène

Vote du premier Spaser 2024 - 2026

Reprise de toutes les formations internes sur la commande publique à destination des services

Gestion et attribution des procédures DSP de réalisation et exploitation du réseau nord du Mans et Coulaines, stationnement attribuée, concession mobiliers urbains, crématorium du Mans, OTSI

Procédure de création de la SEM Cénovia Énergies

Accompagnement pour le montage juridique de projets : volet enseignement du Contrat de plan État Région, SAS hydrogène...

Contentieux du projet Chronolignes, dissolution de l'association Le Mans développement et reprise de son activité par la métropole, structure juridique du pôle Son

344

questions juridiques
traitées

34

nouveaux
contentieux

483

dossiers
assurance ouverts

35

séances
d'Assemblées

715

délibérations

340

décisions
(Ville et Métropole)

176

procédures
suivies

86

commissions
(appel d'offres et
collèges d'élus)

215

avenants
et 218 actes de sous-
traitances

30

agents

51

→ PROJETS 2025

- Suivi des procédures travaux pour la construction du Palais des congrès et de la culture
- Refonte de la nomenclature achats
- Rapprochement des procédures marchés et DSP au sein du même service
- Refonte du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise et règlement d'intervention économique
- Développement de la prévention des risques
- Gestion procédure attribution DSP Transport et IRVE
- Accompagnement projets de gestion du Palais des congrès et de la Culture et du Parc des Expositions

Direction des Ressources → PROTOCOLE - ÉVÉNEMENTS



Emily Arnaud



OBJECTIFS ET MISSIONS

Organiser les cérémonies et manifestations en lien avec le Cabinet du Maire/Président, les services et les usagers ainsi que le traitement administratif de toutes les demandes de manifestations festives sur le domaine public..

52

Le service contribue à la promotion de la Ville et de la Métropole par la mise en place, la coordination des missions couvrant :

- les relations publiques et l'événementiel : mise en place, coordination et suivi d'actions de promotion, organisation et participation aux cérémonies commémoratives, aux manifestations et réceptions officielles de Le Mans Métropole,
- les relations internationales : préparation, participation aux manifestations et échanges avec l'international,
- la réglementation : traitement et suivi des dossiers administratifs des manifestations sur le domaine public

(feux d'artifice, concerts, ventes au déballage, autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour tous types d'évènements...). Le secteur gère également les différents arrêtés réglementaires (syndicats professionnels, soins psychiatriques, travaux de nuit, délégation de signature au personnel, ouverture du dimanche des commerces de détail, liquidations de stocks des magasins, confection des registres des arrêtés ville et Le Mans Métropole...).

FAITS MARQUANTS 2024

Participation à l'organisation des événements :

Fêtes du port

Le Mans Sonore – Biennale du son

1^{ère} parade des 24 h motos

Parade 24 h auto du Mans

Nuit des Chimères

80^e anniversaire de la Libération du 8 août 1944

493

délibérations
communautaires et

252 décisions du
Président

671 autorisations
diverses délivrées
pour tous types
d'évènements

145 arrêtés
communautaires
enregistrés

12 agents

→ PROJETS 2025

- Fêtes du port
- Parade des pilotes des 24 h motos
- 80^e anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945
- Parade des pilotes 24h auto du Mans
- Nuit des Chimères



Direction des Ressources

→ RESSOURCES HUMAINES



Virginie Polpré



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction des Ressources humaines s'emploie à répondre à l'activité de gestion courante du personnel et à apporter de nouvelles réponses en matière d'accompagnement des agents, de qualité de vie au travail (QVT), etc.

Mutualisée Ville du Mans, Le Mans Métropole et CCAS, elle met en œuvre ses missions autour de 4 thématiques fortes :

- la gestion administrative du personnel (carrière et paie),
- les relations sociales avec les organisations syndicales et associations du personnel,
- l'accompagnement social et psychologique ainsi que le développement des compétences des agents,
- la qualité de vie au travail et les modalités d'organisation du travail (temps de travail et périphériques, télétravail, etc.).

FAITS MARQUANTS 2024

Publication des Lignes directrices de gestion (LDG) volet stratégie RH pour la période 2024-2029, source d'orientation pour les élus, les organisations syndicales.

Mise en place de la Protection sociale complémentaire / volet Prévoyance facultative avec la participation de la collectivité à hauteur de 50% (garanties minimales)

Lancement du déploiement du télétravail, en remplacement du travail à distance, avec un cadre réglementaire et opérationnel adapté aux besoins des agents et aux missions de la collectivité

Instauration de l'Aide aux parents d'enfants handicapés (APEH) aux agents de la fonction publique sur poste permanent, parents d'un enfant en situation d'handicap (taux d'incapacité au moins égal à 50%)

Mise en place d'un référent Égalité qui a notamment pour mission de piloter le plan d'action égalité en concertation avec les acteurs et partenaires locaux, informer et sensibiliser, assurer la publication de l'index égalité femmes-hommes désormais obligatoire dans la fonction publique territoriale

3 900

agents dont

1700

pour la Métropole

65 847

bulletins de paie dont

23 700

pour la métropole

83

avancements
de grade pour agents
communaux

53

441

recrutements
(Ville du Mans
et Métropole)

94

agents mutualisés

→ PROJETS 2025

- Finalisation des Lignes directrices de gestion (LDG) par l'identification d'un Coordinateur par enjeu et la constitution de groupes projet
- Rédaction d'un nouveau règlement encadrant les modalités de mise en place d'un régime d'astreintes ou de permanences
- Lancement de la réflexion relative à la Protection sociale complémentaire / volet Santé dont la mise en place d'une participation employeur sera obligatoire dès 1^{er} janvier 2026
- Déploiement d'un nouveau SIRH qui permettra d'optimiser les process et garantir un meilleur suivi de l'activité

Direction des Ressources → SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE



Stéphane Cappelaere



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction des Systèmes d'information et numérique a pour objectif de définir, mettre en œuvre et exploiter des infrastructures et applications adaptées aux enjeux de la collectivité ainsi qu'aux besoins et contrainte de l'administration.

Ses missions principales sont :

- l'accompagnement des services dans les études et déploiement de leurs projets d'informatisation,
- le pilotage du Système d'Informations géographiques (SIG) et du management des données,
- la prise en charge des demandes informatiques, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des outils informatiques et le remplacement des équipements obsolètes,
- la maintenance pour le bon fonctionnement des serveurs systèmes, des réseaux, applicatifs, de la téléphonie fixe et mobile,
- le pilotage de la qualité de service rendu aux utilisateurs internes et aux usagers (mise en place de process et de méthodes employées par la direction des Systèmes d'information)
- la sécurité des systèmes d'informations.

FAITS MARQUANTS 2024

Modernisation de l'infrastructure (cœurs de réseau, remplacement des baies informatiques, recâblage de notre datacenter principal, acquisition de nouvelles baies de stockage, remplacement d'une partie des vieux serveurs) et des équipements de sécurité (firewall, acquisition d'une nouvelle solution de sauvegarde)

Déploiement de la nouvelle messagerie Outlook

Finalisation du déploiement des postes en Windows 10

Mise en place des nouvelles badgeuses pour le pointage agents

Développement des outils SIG pour les espaces verts

Extension des réseaux fibre optique propriétaire

Nouveau logiciel de gestion des bacs de propreté

Migration des accès internet principaux (débit X10) et lien de secours

3156

**postes
de travail dont 2973
raccordés au réseau**

367

**serveurs
informatiques
mutualisés**

452

**applications
métiers**

23 000

**demandes
d'intervention par an
(1916/mois)**

47

agents

→ PROJETS 2025

- Développement des outils collaboratifs

- Facilitation et sécurisation du travail à distance

- Rénovation des sites intranet et internet

- Mise en service de la nouvelle infrastructure de sauvegarde

- Mise à niveau les postes de travail en Windows 11

- Renforcement des mesures de sécurité : systèmes de détection /

prévention d'intrusion, nouvel antivirus

- Mise en place du schéma Numérique responsable

- Recensement des données métiers

RAPPORT FINANCIER 2024

55



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTE URBAINE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Mans Métropole dispose d'un budget principal et de sept budgets annexes : Développement Economique, Eau, Assainissement, Transports, ZAC des Hunaudières, ZAC du Grand Plessis et Lotissements.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 est marquée par une nouvelle structuration du budget consécutive à l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le compte administratif 2024 enregistre sur ses dépenses de fonctionnement les effets des mesures nationales et locales d'augmentation de la rémunération des fonctionnaires et du maintien des prix des matières premières et de l'énergie à un niveau élevé.

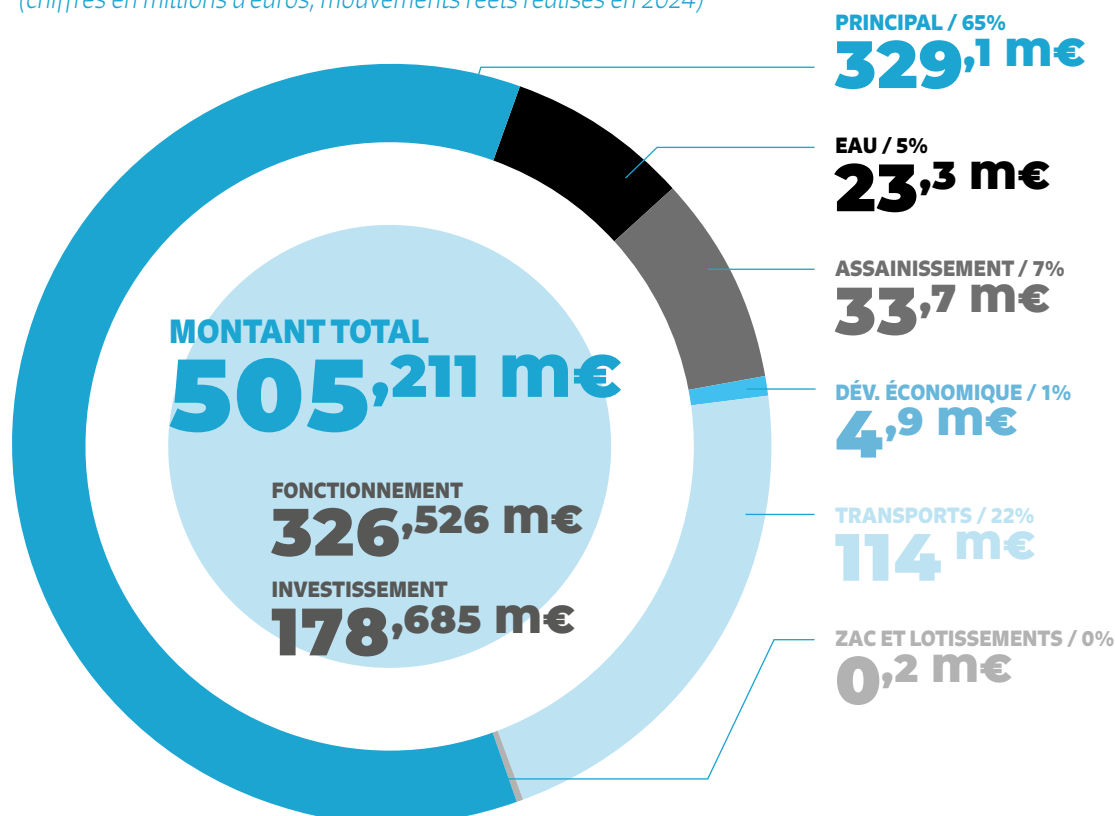
La dynamique des recettes fiscales et la bonne santé financière de la métropole ont permis d'absorber ces effets tout en garantissant :

- une hausse des investissements avec une réalisation de 139,6 M€, bien supérieure à la moyenne des 5 dernières années (76,1 M€)
- un renforcement de la solidarité en faveur des communes membres (+3 M€)
- la non-augmentation des taux de fiscalité locale (reconduction des taux depuis 2017).

Les décisions relatives à l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement se traduisent par une quasi stabilité (+0,44%) de la facture type d'un abonné.

LA RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels réalisés en 2024)



COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE POUR 100 € ?

Les dépenses regroupent dépenses d'investissement et de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement représentent les frais engagés pour
l'entretien du matériel, des bâtiments, les frais de personnel,
les charges courantes... Les dépenses d'investissement quant à elles
correspondent aux montants des projets engagés par la collectivité,
mais aussi à l'achat de matériel nécessaire aux services publics.

L'INFOGRAPHIE CI-CONTRE PRÉSENTE LES SOMMES RÉPARTIES POUR 100€ DÉPENSÉS.

29,2€



Mobilités Transports en commun

Transport public,
déplacements doux,
voirie, éclairage public,
stationnement

26,1€



Environnement Développement durable

Eau, assainissement, propreté
de l'espace public, transition
énergétique et réseaux d'énergie,
gestion des rivières, arche et
boulevard nature, participation au
SDIS, patrimoine communautaire,
métropole agricole

11,1€



Ressources internes

Informatiques et télécoms,
ressources humaines,
santé et sécurité au
travail, solidarités
communautaires,
mutualisation

7,9€



Rayonnement et attractivité

Développement économique
et commercial, tourisme,
enseignement supérieur et recherche,
sport professionnel et équipements
structurants, soutien à la démographie
médicale, économie sociale
et solidaire

5,8€



Frais financiers

Frais financiers
et remboursement
du capital de la dette

7,3€



Aménagement du territoire

Urbanisme, aménagement
urbain, logement-habitat,
politique de la ville

12,6€



Opérations financières



→ L'INSTAURATION DU RÉGIME DE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU) AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'année 2024 a été marquée par l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et une nouvelle structuration du budget.

Il s'agit d'une étape importante pour la mutualisation des richesses économiques du territoire, la redistribution et le renforcement de la solidarité communautaire. Les réflexions et échanges engagés depuis 2023 avec l'ensemble des communes membres ont permis ce changement et ont abouti à la réalisation d'un Pacte financier et fiscal actant des grands principes dans les relations financières des communes et de la Métropole

au service du développement de l'ensemble du territoire communautaire.

L'instauration du régime de FPU s'est traduit par la mise en place d'attributions de compensation versées aux communes membres afin de neutraliser les effets des différents transferts de recettes et dépenses qui en ont résulté.

Ce changement induit une nouvelle structuration budgétaire et une revalorisation de +35 951 069 € des volumes de la section de fonctionnement neutralisée en solde net (effet identique en dépenses et en recettes).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) du budget principal représentent 259,311 M€ en 2024, en augmentation de +4,1 % après retraitement des effets liés à la FPU et à la mutualisation avec les communes membres et le CCAS (opérations équilibrées en dépenses et recettes).

La progression des recettes est facilitée par la dynamique des recettes fiscales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 222,593 M€ en 2024, en hausse de +10% par rapport à 2023, après retraitement des effets de l'instauration du régime de FPU.

Cette progression reflète à la fois les conséquences de facteurs exogènes tels que les mesures nationales et locales sur la rémunération des fonctionnaires, le niveau élevé de l'inflation et aussi les décisions locales de renforcement de la solidarité en faveur des communes membres et de développement des actions sur le territoire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 55,185 M€.

Les ressources propres permettant d'assurer le financement de la section d'investissement sont principalement les subventions (13,650 M€), le FCTVA (5,040 M€), la taxe d'aménagement (1,129 M€).

Le bon niveau de l'épargne nette (31,275 M€) et la souscription d'emprunts (35,060 M€) assurent la couverture du besoin de financement résiduel.

59

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement du budget principal, soit 84,436 M€, sont en augmentation de +19% et traduisent le nouveau cycle d'investissements engagé notamment en faveur de l'attractivité et de la transition énergétique.

Ce montant est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres qui concernent les projets engagés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 66,048 M€ en 2024.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement qui représentent 18,388 M€.

Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, dont notamment les fonds de concours pour l'attractivité et la transition énergétique destinés aux communes membres de la métropole (3,233 M€ versés en 2024), les subventions destinées aux bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de constructions et réhabilitations de logements (3,980 M€), les engagements dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (4,088 M€).

S'ajoutent à ces montants les versements des aides à la pierre déléguées à la métropole par l'Etat et l'Anah (6,475 M€).

UNE SOLIDARITÉ RENFORCÉE

En 2024, dans le cadre du passage en FPU et de l'élaboration du pacte financier et fiscal, les modalités de calcul de la DSC ont fait l'objet d'une refonte : révision des critères de distribution et définition d'une nouvelle enveloppe (5,162 M€) avec un abondement complémentaire de + 3 M€.

Le Mans Métropole a reconduit son dispositif de soutien exceptionnel engagé en 2023 en faveur de ses communes pour faire face à l'augmentation importante des prix de l'énergie qui impacte le fonctionnement des équipements et les budgets municipaux (enveloppe de 2 M€).

SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels, hors opérations liées à la gestion et renégociation de la dette et affectation des résultats de l'exercice 2023 – sans neutralisation des flux croisés)

	Eau	Assainissement	Développement économique	Transport	Total
Recettes réelles de fonctionnement	21,945 M€	26,666 M€	2,689 M€	82,968 M€	134,267 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	13,844 M€	17,727 M€	1,646 M€	62,438 M€	95,655 M€
Épargne de gestion	8,100 M€	8,939 M€	1,043 M€	20,530 M€	38,612 M€
Intérêts de la dette	0,825 M€	0,555 M€	0,000 M€	3,469 M€	4,849 M€
Épargne brute	7,275 M€	8,384 M€	1,043 M€	17,061 M€	33,763 M€
Remboursement du capital de la dette	2,287 M€	1,961 M€	0,000 M€	12,458 M€	16,706 M€
Épargne nette	4,988 M€	6,422 M€	1,043 M€	4,603 M€	17,057 M€
Recettes réelles d'investissement	3,265 M€	1,705 M€	0,404 M€	21,214 M€	26,588 M€
Dépenses réelles d'investissement	6,325 M€	10,465 M€	3,254 M€	35,622 M€	55,666 M€

BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La qualité de l'eau produite est un enjeu majeur qui se traduit par la réalisation d'investissements importants pour le territoire. L'usine de production a ainsi été entièrement modernisée permettant d'améliorer et sécuriser le processus de production. Les réseaux sont également renouvelés afin d'optimiser l'acheminement vers les usagers. Par ailleurs, l'unité de méthanisation de la station d'épuration permet le développement de sources d'énergies renouvelables.

Les comptes administratifs 2024 des services de l'eau et de l'assainissement retracent les principaux éléments suivants :

- les recettes d'exploitation cumulées eau et assainissement liées aux facturations des abonnés domestiques

s'élèvent à 33,112 M€, elles sont en diminution de -4,10% liée à une légère baisse de la consommation et à la diminution du prix du m3 d'assainissement

- le montant des recettes de vente de biogaz s'établit à 2,226 M€
- les dépenses réelles de fonctionnement pour ces deux budgets s'élèvent à 29,424 M€ (hors achat d'eau en gros et redevances de l'Agence de l'Eau), elles sont en diminution de -3,76% avec notamment une baisse des dépenses de fournitures d'énergie
- les investissements réalisés s'élèvent à 16,314 M€ avec principalement le renouvellement des réseaux d'assainissement (7,003 M€), le remplacement des canalisations

et la rénovation des branchements (4,350 M€), les études relatives à l'optimisation de la station de la Chauvinière (1,156 M€), la fin des travaux de remplacement du processus de décantation (0,544 M€).

- une partie de ces investissements est financée par emprunts (3 M€ pour le budget annexe de l'Eau).

L'augmentation du prix de l'eau (+4%) décidée pour faire face notamment à la hausse des dépenses courantes d'exploitation est compensée par une réduction du prix du m3 d'assainissement (-2,50%) appliquée grâce aux nouvelles recettes générées par l'unité de méthanisation. Cette réduction permet de modérer l'évolution de la facture type d'un abonné (+0,44% par rapport à 2023).

COMPTABILITÉ ANNEXE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce budget retrace les activités de construction, d'entretien et de location de bâtiments à vocation économique.

Le produit des loyers (environ 85 locataires) qui s'élève à 2,408 M€ en 2024 représente environ 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

La comptabilité du Développement Économique peut reverser une partie de ses excédents au budget Principal (1 M€ en 2024) en considération de son bon niveau de recettes et de la diminution constante de ses charges, notamment liées aux emprunts dont le stock est totalement remboursé. Ce reversement participe au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le compte administratif présente les principaux éléments suivants :

- une charge nette globale versée à l'exploitant de 45,659 M€ qui intègre une hausse des recettes commerciales de +0,651 M€ par rapport à l'année 2023

- un produit de versement mobilité de 54,470 M€ en hausse de + 2,309 M€ par rapport à 2023

- une reconduction de la subvention d'équilibre du budget principal à 11,266 M€

- des dépenses d'équipement d'un montant de 32,361 M€ qui comprennent les investissements nécessaires à l'exploitation du service (notamment l'acquisition de logiciels, matériels techniques et informatiques et 10 bus GNV (6,108 M€), les paiements relatifs aux Chronolignes (9,737 M€) et à l'allongement des quais et des rames (14,961 M€), la rénovation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (1,251 M€) et de divers travaux sur les sites Piffault et Hunaudières (0,276 M€)

- le versement au délégataire de subventions d'équipement (3,261 M€) permettant de financer des investissements nécessaires à l'exploitation du réseau avec un retour dans l'inventaire de l'autorité délégante en fin de contrat

- Le bon niveau d'autofinancement permet de financer les investissements à hauteur de 56,22%

- Le recours à un volume d'emprunt de 20 M€ est nécessaire pour compléter le financement du programme d'investissement

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Les indicateurs de gestion sont à des niveaux très satisfaisants :

Pour le budget principal :

- un taux d'épargne brute de 14%
- une capacité de désendettement de 1 an et 10 mois

Pour l'ensemble des budgets consolidés (après retraitement des doubles comptes) :

- un taux d'épargne brute de 18%
- une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois

→ DÉFINITIONS

Taux d'épargne brute : rapport entre les recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute

Ce taux mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.

Il est généralement admis que ce ratio doit être supérieur à 10%.

Capacité de désendettement :

rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

(conformément à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.)

62

	Données corrigées propres à la collectivité ⁽¹⁾	Moyennes nationales de la strate année 2023 ⁽²⁾
Dépenses réelles de fonctionnement / population	944 €/h	476 €/h
Produit des impositions directes / population*	363 €/h	198 €/h
Recettes réelles de fonctionnement / population	1119 €/h	610 €/h
Dépenses d'équipement brut / population	398 €/h	194 €/h
Encours de la dette / population	315 €/h	676 €/h
Dotation globale de fonctionnement / population	136 €/h	141 €/h
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,42 %	37,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,41 %	87,8 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,60 %	31,70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	28,13 %	110,7%

(1) données corrigées des doubles comptes propres à la communauté urbaine, à la Ville du Mans et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2024")

UN VOLUME D'INVESTISSEMENT EN AUGMENTATION SANS ENDETTEMENT NOUVEAU

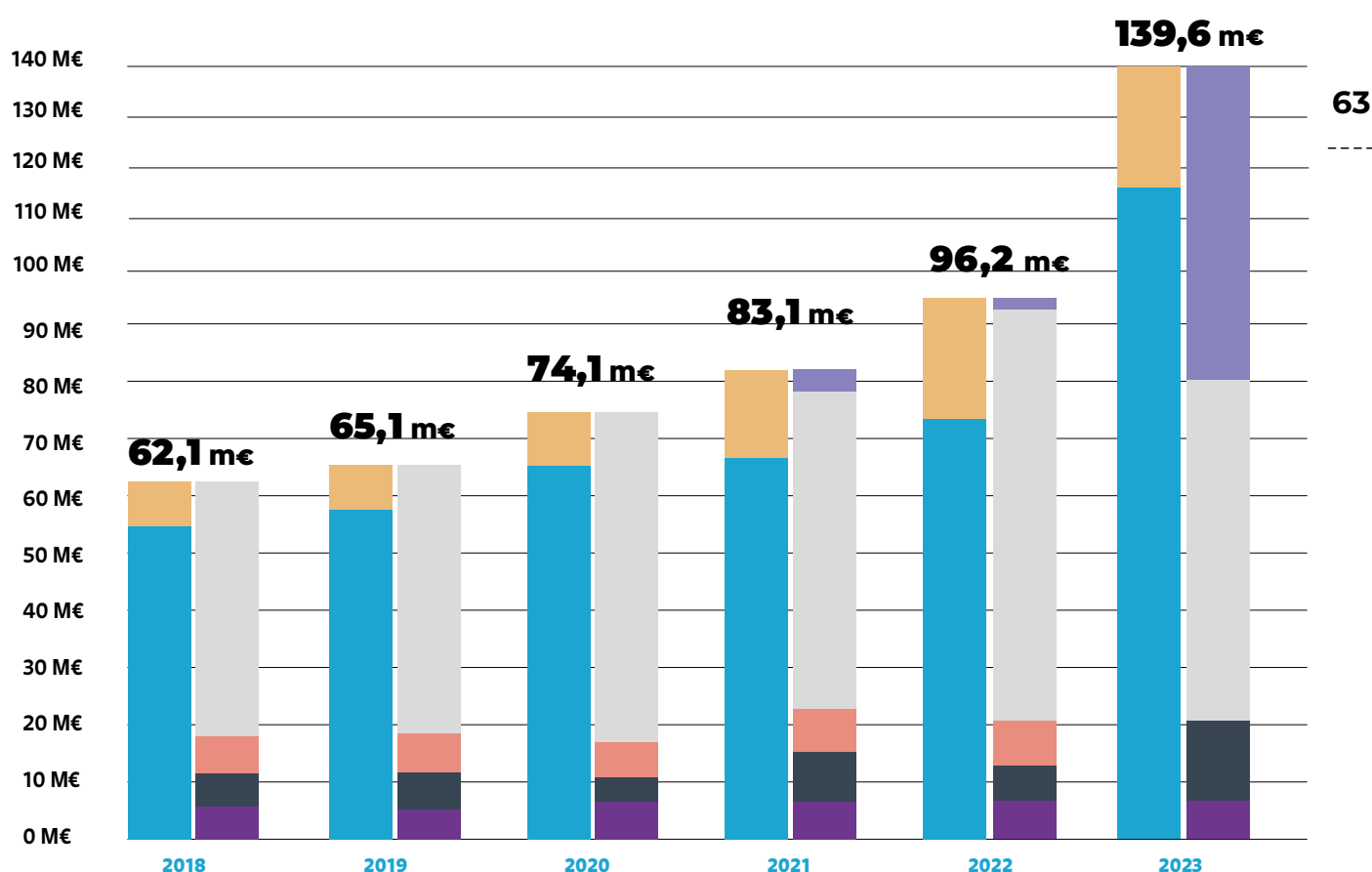
L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Le niveau d'investissement poursuit sa progression conformément aux engagements pris pour renforcer les axes majeurs que sont l'attractivité, les solidarités, le dynamisme économique et la transition écologique.

L'autofinancement dégagé pour l'ensemble de l'année et la reprise des résultats de l'année précédente cumulés avec les autres recettes propres d'investissement (subventions, FCTVA, ...) contribuent à financer les investissements avant le recours à l'emprunt.

En 2024, le volume de 139,605 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets) est financé à hauteur de :

- 39% par l'autofinancement
- 42% par les emprunts
- 4% par le fonds de compensation de la TVA
- 10% par des subventions perçues auprès des partenaires (Europe, Etat, Région, Département, ...)
- 5% par des recettes diverses (taxe d'aménagement, produits des cessions, ...)



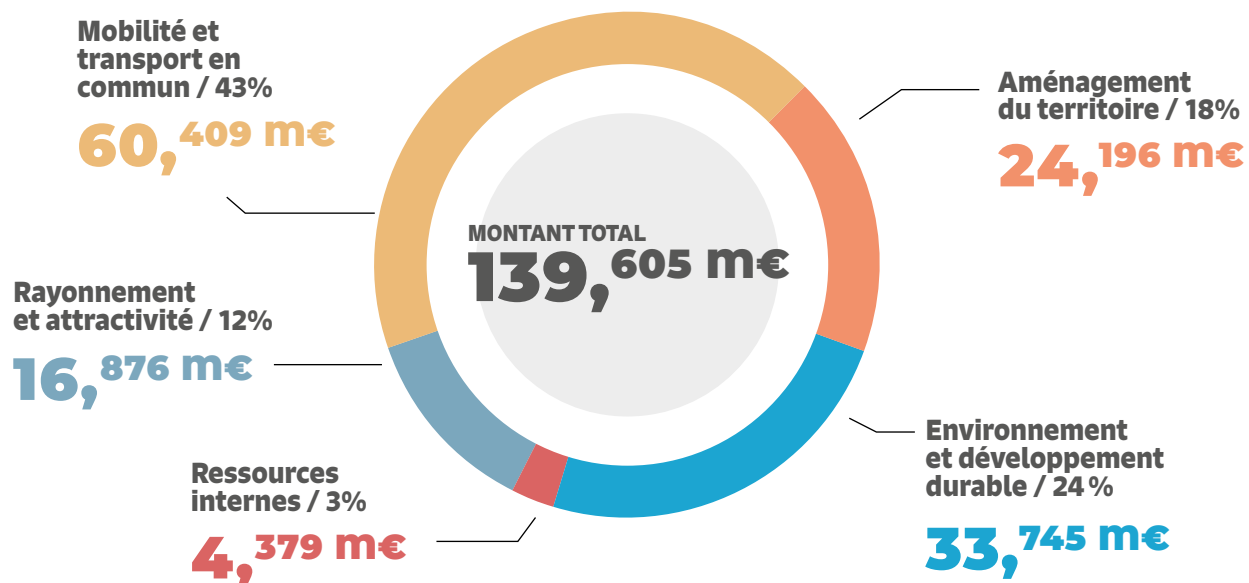
DÉPENSES

- Subventions d'équipement
- Dépenses d'équipement directes

RECETTES

- Autofinancement
- Recettes diverses
- Subventions
- FCTVA
- Emprunts

LA STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE



Rayonnement et attractivité 16,876 M€	
Développement économique et commercial	5,857 M€
Enseignement supérieur et recherche	4,200 M€
Tourisme communautaire	2,264 M€
Soutien à la démographie médicale	3,019 M€
Économie sociale et solidaire	0,054 M€
Sport communautaire	1,483 M€
Mobilité et transport en commun 60,409 M€	
Mobilités et transport en commun	41,212 M€
Stationnement	4,459 M€
Déplacements doux	1,094 M€
Voirie - Éclairage public	13,644 M€
Aménagement du territoire 24,196 M€	
Urbanisme - Aménagement	15,145 M€
Logement et habitat	3,981 M€
Politique de la Ville	5,071 M€
Environnement et développement durable 33,745 M€	
Arche, Boulevard Nature	0,883 M€
Eau et assainissement	9,816 M€
Propreté de l'espace public	4,575 M€
Gestion des rivières et risques industriels	3,527 M€
Transition énergétique	1,989 M€
Métropole agricole	1,200 M€
Patrimoine communautaire et scolaire	11,755 M€
Ressources internes 4,379 M€	
Patrimoine	2,776 M€
Informatique Telecom	1,532 M€
Opérations financières	0,071 M€
Total 139,605 M€	

PRÈS DE 9 M€ DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSÉES PAR LES PARTENAIRES

9 M€ d'aides publiques sont enregistrées en 2024 pour les projets d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Ces subventions proviennent des partenaires financiers suivants :

- L'Europe : 1,383 M€
- L'Etat (dont DSIL) : 4,003 M€
- Communes membres et autres : 1,532 M€
- La Région Pays de la Loire : 0,735 M€
- Le Département de la Sarthe : 0,182 M€
- L'Agence de l'Eau : 0,242 M€

→ FAITS MARQUANTS 2024

Le Mans Métropole a réactualisé les règlements d'intervention des Fonds de concours permettant d'accompagner les investissements portés par les communes membres :

- Possibilité de prendre des avenants en cas d'augmentation significative du coût des projets
- Élargissement du Fonds de concours Transition énergétique (FCTE) aux investissements permettant de recourir aux énergies renouvelables et de générer des économies d'énergie ou d'optimiser les consommations d'énergie sur plusieurs équipements. Créé en 2019 ce fonds de concours permet par ailleurs d'accompagner les programmes de rénovation de bâtiments communaux qui enregistrent une amélioration de la performance énergétique globale de l'équipement à rénover selon les conclusions d'un audit énergétique.
- Élargissement du Fonds de concours Attractivité (FCA) aux nouveaux bâtiments administratifs accueillant du public et aux dépenses liées aux acquisitions foncières et immobilières et aux coûts de démolition. Créé en 2022 ce fonds de concours permet de soutenir la réalisation de nouveaux équipements ou aménagements contribuant au développement du territoire.

Depuis 2019, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a ainsi financé pour plus de 13 M€ de fonds de concours pour un total de 85 projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage communale représentant un coût global de 66,7 M€ HT. Ce constat confirme le soutien important de La Métropole, premier financeur des projets des communes membres, pour le développement du territoire.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 4

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Budget primitif 2026 : vote après le 31 décembre 2025 – modalités d'exécutions relative à la période transitoire entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du budget primitif 2026

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Le vote du budget primitif 2026 interviendra début mars,

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril les années de renouvellement du conseil municipal), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 et sa transmission au contrôle de légalité :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2025 ;
- ~~à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget~~ (absence d'endettement depuis le 1^{er} janvier 2023) ;
- en dehors des reports de crédits de l'exercice précédent, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits votés au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (0,00 € en 2025) et ceux inscrits en restes à réaliser (80 000,00 en 2024) soit :

Niveau de vote	Total des dépenses réelles d'investissement en 2024 (non compris les restes à réaliser)	Autorisation d'engagement, de liquidation et mandatement sur 2025
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles (hors opérations)	1 396 000,00 €	203 000,00 €
Opérations d'équipement	4 396 000,00 €	1 095 000,00 €
Total	5 800 000,00 €	1 300 000,00 €

- Les dépenses sur l'exercice 2025 concerneraient :
- au chapitre 20, immobilisations incorporelles : 2 000,00 €
 - o article 2051 : concessions, droits similaires : 2 000,00 €
 - provision pour achat de licences informatiques si besoin des services ;
- au chapitre 21, immobilisations corporelles : 203 000,00 €
 - o article 2131 : constructions bâtiments publics : 85 000,00 €
 - caisson de V.M.C. vestiaires salle omnisports : 25 000,00 € ;
 - contrôles d'accès de bâtiments : 35 000,00 € ;
 - provision si besoin : 25 000,00 € ;
 - o article 2158 : autres installations, matériel et outillage techniques : 50 000,00 €
 - outillage et divers équipements services techniques ;
 - o article 2182 : matériel de transport : 65 000,00 €
 - renouvellement véhicules utilitaires léger et camion benne services techniques par véhicule électrique ;
 - o article 2183 : matériel informatique : 10 000,00 €
 - provision pour renouvellement d'ordinateurs et tablettes si besoin des services ;
 - o article 2184 : matériel de bureau et mobilier : 3 000,00 €
 - provision si besoin ;

- article 2188 : autres : 10 000,00 €
 - provision si besoin ;
- des opérations individualisées : 1 095 000,00 €
 - salle omnisports : extension salle de gymnastique (n° 44) : avis d'appel public à la concurrence pour désignation du maître d'œuvre, études géotechniques et autres : 200 000,00 € ;
 - halle de tennis (n° 48) : réaménagement du rez-de-chaussée et des réserves pour accessibilité des P.M.R. : avant-projet définitif approuvé le 30 septembre 2024, avis d'appel public à la concurrence pour marchés de travaux à publier dans les prochaines semaines : 275 000,00 € ;
 - création d'un espace végétalisé urbain autour de la mairie (n° 51) : études en cours, objectif de publier l'avis d'appel public à la concurrence pour les marchés de travaux en fin d'hiver ou début de printemps : 400 000,00 € ;
 - bardage pistes de padel (n° 52) : études en cours, autorisation d'urbanisme à concevoir par un architecte et travaux à entreprendre au plus tôt : 55 000,00 € ;
 - végétalisation cour ferme Saint Christophe (n° 53) : marché de maîtrise d'œuvre à approuver courant décembre pour études au premier trimestre et objectif de publier l'avis d'appel public à la concurrence pour les marchés de travaux en fin d'hiver pour des travaux de V.R.D. qui seraient à achever avant les vacances d'été pour permettre en toute sécurité les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement (hors plantations à entreprendre en régie) : 165 000,00 €.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative aux modalités d'exécution budgétaires relatives à la période transitoire entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du compte financier unique 2026.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 5

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Par analogie aux communes de plus de 3 500 habitants, le règlement intérieur adopté le 29 septembre 2020 reprend en son article 20, « Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) : information des élus », l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « ... le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois (désormais dix semaines depuis le passage à la M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du C.G.C.T. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire en mentionnant :

- que le D.O.B. fait l'objet d'un rapport transmis au représentant de l'Etat ;
- qu'il est pris acte du D.O.B. par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante et cette délibération fait l'objet d'un vote. Ainsi, par son vote qui fait apparaître la répartition des voix, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat est une étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Il s'agit donc pour le conseil municipal de La Chapelle Saint Aubin de définir les orientations budgétaires :

- en matière de fonctionnement et des projets d'investissements ;
- au niveau de la fiscalité et de l'endettement.
- en engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités en participant à l'information des élus et en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif

Rapport d'orientations budgétaires 2026

§ 1 - Le contexte économique-financier national et local

1-0 Contexte général

Pour les deux prochaines années, une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Aux États-Unis, l'activité ralentie à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci fait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026).

En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US. Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées.

A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

En France, le taux de croissance est en légère augmentation en 2025 (0.9%) renforcé en 2026 sous l'effet d'un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé. La légère reprise de l'inflation (1% en 2025, 1.3 % en 2026) mais qui se maintiendrait au-dessous de 2% et reste une des plus faibles de la zone euro. Le taux de chômage quant à lui, reste stable. Enfin, une stabilisation des taux d'intérêt : selon l'anticipation des économistes, après avoir diminué son taux directeur à plusieurs reprises, la BCE ne devrait pas le modifier en 2026, il resterait ainsi à 2%. Toutefois, l'instabilité politique impacte le coût du financement. Il est à espérer une reprise du marché immobilier.

Une attention particulière : le projet de loi de finances représente une menace inédite pour les finances des collectivités locales et le développement des territoires.

Les efforts demandés sont d'autant plus impactant et inéquitables que :

- Les collectivités sont les premiers investisseurs publics (80 Mds d'Euros)
- Elles représentent une faible proportion de l'endettement public

1-1 : Inflation et croissance :

Le ralentissement de l'inflation s'établit à 0.8 % en 2025,

La baisse de l'inflation résulte principalement du net repli des prix de l'énergie, qui ont diminué de 5,6%, après une hausse de 2,3% en 2024. Ce recul s'explique par la forte baisse des prix de l'électricité et la nouvelle diminution des prix des produits pétroliers (toutefois plus faible que celle de l'année précédente), alors que les prix du gaz ont augmenté.

Année	Taux d'inflation en %	Taux de croissance en %
2013	0,9	0,6
2014	0,5	1,0
2015	0,0	1,1
2016	0,2	1,1
2017	1,0	2,3
2018	1,8	1,9
2019	1,1	1,8
2020	0,5	- 7,5
2021	1,6	6,4
2022	5,2	2,5
2023	4,9	0,9
2024	De 3,1 % en janvier à 2,6 % en juin 2024 *	1,0***
2025	2,0 **	0,8***

* Source I.N.S.E.E. « Point de Conjoncture » du 7 février 2024

** Source : « La Tribune Dimanche » - interview Gouverneur de la Banque de France le 28 janvier 2024

*** Source : Banque de France « Projections macroéconomiques France » le 19 décembre 2023

1-1 : La fiscalité professionnelle unique :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la communauté urbaine du Mans s'est mise en conformité et a institué le régime de fiscalité professionnelle unique (F.P.U.).

Dorénavant, toute la fiscalité économique est perçue par Le Mans Métropole, à l'exception de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes qui demeure instruite et perçue par les collectivités qui l'ont instituée.

Celles-ci ont, dans un premier temps, été estimées à 1 626 573,00 € et à fait l'objet d'un ajustement en 2024 à hauteur de + 243 730,00 € puis de 2 707,00 € en 2025, soit un total de 1 873 010,00 € représentant 46,78 % des recettes réelles de fonctionnement s'élevant à 4 003 446,03 € (2025) l'année passée, suivant le détail ci-après à confirmer :

Objet	Prévisions en €	Données définitives à confirmer en €
Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.)	491 614	497 361
Fraction de T.V.A. en compensation de la C.V.A.E.	343 501	332 543
Compensations d'exonérations fiscales de C.F.E.	43 087	43 087
Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.)	59 489	59 785
Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.)	658 830	910 182
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	6 550	6 550
Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) exercée par Le Mans Métropole : contribution à reverser à L.M.M.	- 2 250	- 2 250
Concessions gaz, électricité	1 505	1 505
Dotation de Solidarité Communautaire Fiscalité Professionnelle de Zone	24 247	24 247
TOTAL	1 626 573	1 873 010

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) au sein de laquelle monsieur Le Bolu et madame Dumont ont été respectivement désignés membres titulaire et suppléant par délibération du conseil municipal a pour rôle d'assurer les modalités budgétaires et financières des transferts de compétences.

L'établissement de son rapport permettra la fixation d'un coût net des charges transférées qui déterminera une attribution annuelle de compensation (positive ou négative) entre la communauté urbaine et chaque commune.

1-3 : Les taux d'imposition :

Le conseil municipal s'est engagé à ne pas accroître la fiscalité, en dehors des seules revalorisations forfaitaires des bases qui, après + 7,1 % en 2023 et + 3,4 % en 2022, seront cette année de + 0.8 % pour les valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels, taux qui correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) constaté au mois de novembre précédent.

Cette revalorisation de + 0.8 % concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par Le Mans Métropole.

En revanche, les valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux ne sont pas indexées par le coefficient de revalorisation forfaitaire, mais actualisées par la révision annuelle de la grille professionnelle, soit + 1.9 % en moyenne.

Nota : le taux de taxe d'habitation (T.H.) doit être voté tous les ans, à l'instar des autres taux, puisque la collectivité continue de percevoir le produit de la T.H. sur les résidences secondaires ainsi que sur les logements vacants. En 2023, suivant l'état 1386 bis TH, quarante-cinq locaux étaient concernés pour une base taxable de 120 839,00 € et le produit perçu à ce titre s'est élevé à 15 951,00 € (taux de T.H. applicable : 13,20 %).

1-4 : Les dotations de l'Etat :

Depuis 2018, en section de fonctionnement, la commune ne perçoit plus de dotation forfaitaire ; il devrait en être de même cette année.

En revanche, en 2023, la commune a perçu une dotation de 29 500,00 € pour les deux dispositifs de recueils (D.R.) dont 26 500,00 € pour le volume de titres sécurisés (dotation : part fixe de 9 000,00 € par D.R. ; part variable au regard du nombre de titres émis l'année N-1 : de 1 876 à 2 500 titres : 5 000,00 € ; de 2 501 titres à 3 999 : 8 500,00 € ; à partir de 4 000 titres : 12 500,00 €) et 3 000,00 € correspondant à la plateforme de rendez-vous en ligne développée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (dotation de 500,00 € par poste et dotation exceptionnelle unitaire de 1 000,00 € pour le raccordement effectué avant le 1^{er} juillet 2023).

En 2024 reçu en dotations pour les titres sécurisés : 63 658, 00 € et 54 039 € en 2025.

Il convient cependant de prévoir une baisse du nombre de titres enregistrés avec néanmoins une inquiétude sur la pérennité du nombre de DR à La Chapelle Saint Aubin. Le montant de 45 000 euros prévu en 2025 peut être repris en 2026.

1-5 : Les autres dispositions :

- Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (T.I.C.F.E.) :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, sans qu'une délibération n'ait été requise, la collectivité a perçu la taxe communale sur la consommation finale d'électricité prélevée par les fournisseurs, au taux forfaitaire de 4,0 % la première année, au taux de 6,0 % la seconde année, enfin au taux de 8,5 % à compter de 2023.

En 2023, la commune a perçu 101 582,01 €

En 2024, la commune a perçu 85 413,52 €

- une fraction de la part nationale égale au compte administratif 2022 ;
- des régularisations de 2022 sur l'exercice 2023, montants versés par les fournisseurs d'électricité (ces régularisations constituant un effet de trésorerie en 2023 ne seront pas reconduites en 2024).

Pour 2025 sur tableau EDET janvier 2025 ressource annuelle plafonnée 84 204,00 €, il a été perçu 81 595,32 €.

- Droits de mutation 2026 :

Après les années euphoriques de 2020 et 2021, le marché de l'immobilier qui s'est ralenti avec un nombre de transactions moindres et une contraction des prix de vente à l'échelon national ainsi que dans le département semblerait repartir.

Un décalage d'une année est observé dans la perception de ce produit pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

En 2022, 45 581,82 € avaient été alloués, 36 691,37 € ont été perçus en 2023 et 23 228,35 € en 2024 puis 23 863,15 € en 2025.

A titre de précaution, un montant de 12 000,00 € ont été inscrit au budget 2025. Il est proposé de reconduire une somme entre 12 000,00 € et 15 000,00 € au budget 2026.

§ 2 - La situation financière de la commune au terme de l'année 2025

2-1 : La section de fonctionnement

Cette partie du budget regroupe les recettes et dépenses qui concernent l'exploitation courante et qui ont un caractère annuel et répétitif (par exemple les fournitures, les dépenses d'entretien, les charges de personnel, d'intérêts de la dette ou bien encore les produits des services, de fiscalité ainsi que les dotations diverses).

Les comptes utilisés sont ceux des classes 6 (dépenses) et 7 (recettes).

L'exercice 2025 dont le compte financier unique sera soumis au vote du conseil municipal à sa prochaine séance (si finalisé) fait apparaître que les dépenses et recettes totales de fonctionnement se sont respectivement élevées à 3 300 649,84 € et **4 003 466,03 €** [hors report de l'exercice antérieur pour **5 424 254,04 €** (chapitre 002)], soit un excédent au titre de l'exercice de 702 816,19 € contre 660 329,49 € en 2024 ($\Delta + 42\,486,70\text{ € / 2024}$; *pour mémoire : excédent en 642 774,36 € en 2023, 510 721,95 € en 2022 et 965 754,22 € en 2021*).

L'année passée, en section de fonctionnement :

- **les dépenses réelles** se sont élevées à 3 105 662,87 € **contre 3 050 347,38 en 2024** [$\Delta + 55\,315,49\text{ € (+ 1,81 \%)}$], 2 962 974,39 € en 2023 [$\Delta + 87\,372,99\text{ € (+ 2,95 \%)}$; *pour mémoire entre 2023 et 2022 : $\Delta + 268\,778,82\text{ € (+ 9,98 \%)}$*];
- **les dépenses d'ordre** ont été de 194 986,97 € contre 187 933,25 € en 2024, 203 795,71 € en 2023 (constituées uniquement par les amortissements) ;
- **les recettes réelles** se sont établies à 4 003 466,03 € contre **3 898 609,77 € en 2024** [$\Delta + 104\,856,26\text{ € (+ 0,34 \%)}$], 3 808 331,98 € en 2023 ;
- **les recettes d'ordre** ont été de 0,00 € (pour rappel, 0,00 € comptabilisées en 2024, 1 212,48€ en 2023).

- *En ce qui concerne les charges :*

- o le chapitre 011, « charges à caractère général », a diminué de 60 425,81 € en 2025 par rapport au 38 330,00 € d'évolution (+ 3,46 %) en 2024, et après 121 483,97 € (+ 12,31 %) en 2023.
Le chapitre 60, « achats et variation de stocks », a continué à enregistrer une baisse de 20 603,18 € (- 3,58%) principalement du fait de la baisse de l'électricité, de la facturation sur une année entière et du gaz, l'alimentation, + 3 497,65 € (+ 5,44 %) à nombre de repas constant (26 032 en 2025 contre 26 486 en 2024), bien que l'eau, + 20 582 € (+ 152 %) en raison des fuites sur le groupe scolaire (+ 6 936 €), Saint Christophe (+ 815 €), ancien bâtiment mairie (+ 515 €), terrains de football (+10 600€ suite réparation du compteur) et mise en service nouvelle mairie (+391,22 €) ; compte 6042 : facture Archivage + 26 400 €
- o le chapitre 012, « charges de personnel », à continuer à enregistrer une hausse de + 90 995,31 euros par rapport à 2024 et [+ 63 120,05 € en 2024 (+ 5.63 %), après 134 237,57 € (+ 9,47 %) en 2023].

L'augmentation est due au contexte suivant :

Cf DOB du 24 février 2025 : absence de revalorisation du point d'indice en 2025 (la dernière remonte au 1er juillet 2023 pour 1,5 % et attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024) ; glissement vieillesse technicité avec 11 changements d'échelon ; 1 nomination au grade supérieur ; un rappel de supplément familial de traitement pour deux enfants à un agent depuis le 1er janvier 2022, soit une dépense d'environ + 3 000,00 € régularisée en 2025 ; un doublon de quelques semaines suite au départ à la retraite de deux agents ; le régime de protection sociale complémentaire obligatoire au 1er janvier, soit de l'ordre de + 10 000,00 €, l'arrêt longue maladie du DGS avec remplacement sur 3 mois, et remplacement électricien 1,5 mois.

En outre, d'autres éléments intervenus en cours d'exercice expliquent la situation :

- Plusieurs arrêts de maladie
- Cotisation de 3 points supplémentaires pour la CNRACL
- Cotisation d'1 point supplémentaire pour l'URSSAF

Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 : charges à caractère général	751 079,11	809 668,35	646 444,03	802 294,76	986 868,87	1 108 352,84	1 146 682,84	1 086 257,03
012 : charges de personnel	1 207 371,05	1 231 417,27	1 277 239,67	1 292 562,15	1 417 087,51	1 551 325,08	1 614 445,13	1 705 440,44
014 : atténuation de produits	17 904,83	43 686,67	37 134,34	87 637,79	14 500,00	36 647,00	15 466,00	55 793,00
65 : autres charges de gestion courante	234 228,20	220 279,48	242 320,55	241 132,76	273 029,73	265 549,47	268 900,33	252 764,90
66 : charges financières	12 872,41	9 722,26	7 040,26	4 358,26	1 676,26	0,00	0,00	0,00
67 : charges exceptionnelles	47,85	107,67	740,00	86,75	1 033,20	0,00	1 853,08	1 407,50
68 : dotations provisions semi-budgétaires				5 000,00		1 100,00	3 000,00	4 000,00
Total dépenses réelles	2 223 503,45	2 314 881,70	2 210 918,85	2 433 072,47	2 694 195,57	2 962 974,39	3 050 347,38	3 105 662,87
042 : 67 charges exceptionnelles			190 824,46	32 150,00	99 314,21	0,00	0,00	0,00
042 : 68 amortissements	99 966,31	111 812,03	89 761,45	122 110,30	192 032,93	203 795,71	187 933,25	194 986,97
Total dépenses d'ordre	99 966,31	111 812,03	280 585,91	154 260,30	291 347,14	203 795,71	187 933,25	194 986,97
Total dépenses	2 323 469,76	2 426 693,73	2 491 504,76	2 587 332,77	2 985 542,71	3 166 770,10	3 238 280,63	3 300 649,84

- *Au titre des produits :*

- le chapitre 70, « produits des services, du domaine et ventes diverses », a cru de 11 978,76 € (+ 7,66 %), principalement en raison d'une hausse des recettes du service de restauration scolaire et du service culturel ;
- le chapitre 73 et 731, « impôts et taxes et fiscalité locale », a recueilli +16 841,92 € (+ 0,51%) + 2 707,00 € F.P.U., + 17 036,00 € impôts directs locaux, -3 818,20 € taxe électricité ;
- le chapitre 74, « dotations et participations », a comptabilisé + 62 714,82 € notamment dû a + 71 107,00 € reversement rôles supplémentaires TASCOM antérieur à 2023, - 21 214,00 € suppression DCRTP, - 9 619,00 € titres sécurisés.

- le chapitre 75, « autres produits de gestion », a acté une hausse de 14 964,30 € (+ 8,9 %) au principal à l'article 752 « revenus des immeubles » et remboursement assurance sur sinistre portail gendarmerie.

Recettes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 : atténuation de charges	23 977,10	90 542,31	802,80		6 737,28	1 517,29	1 551,04	5 560,53
70 : produits des services	137 601,26	141 205,66	87 479,62	116 868,34	138 474,00	146 715,59	156 385,71	168 364,47
73 : impôts et taxes	2 837 107,12	3 044 543,57	2 769 253,90	2 839 114,28	2 896 056,22	3 236 422,53	2 000 906,35	2 001 954,15
731 : fiscalité locale							1 305 604,64	1 321 398,76
74 : dotations - subventions	75 607,57	107 615,41	135 953,82	421 865,25	212 770,41	266 204,66	237 558,80	300 273,62
75 : autres produits de gestion courante	130 570,44	135 839,72	118 981,91	127 780,52	140 030,21	149 804,75	184 994,50	199 958,50
77 : produits exceptionnels	12 876,59	5 528,79	8 262,12	47 458,60	4 182,33	2 667,16	10 508,73	2 956,00
78 Reprise sur amortissements et provisions						5 000,00	1 100,00	3 000,00
Total recettes réelles	3 217 740,08	3 525 275,46	3 120 734,17	3 553 086,99	3 398 250,45	3 808 331,98	3 898 609,77	4 003 466,03
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections		14 158,40	190 473,46		98 014,21	1 212,48		
Total recettes d'ordre	0,00	14 158,40	190 473,46	0,00	98 014,21	1 212,48	0,00	0,00
Total recettes	3 217 740,08	3 539 433,86	3 311 207,63	3 553 086,99	3 496 264,66	3 809 544,46	3 898 609,77	4 003 466,03

- *Le résultat* qui est la différence entre l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement de l'exercice traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté pendant l'année.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales	2 323 469,76	2 426 693,73	2 491 504,76	2 587 332,77	2 985 542,71	3 166 770,10	3 238 280,63	3 300 649,84
Recettes totales	3 217 740,08	3 539 433,86	3 311 207,63	3 553 086,99	3 496 264,66	3 809 544,46	3 898 609,77	4 003 466,03
Résultat de l'exercice	894 270,32	1 112 740,13	819 702,87	965 754,22	510 721,95	642 774,36	660 329,14	702 816,19

En 2025, il progresse légèrement, + 42 487,05 € soit + 6,43% par rapport à 2024, +60 041,83 € (+ 9,34%) par rapport à 2023.

La prudence appelée depuis quelques années doit rester de mise.

- *La capacité d'autofinancement (C.A.F.) brute* ou *épargne brute* est calculée par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (reprise provisions semi-budgétaires) et les dépenses réelles de fonctionnement [chapitres 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67 + 68 – comptes 675, 676 & 681 provisions semi-budgétaire].

La *C.A.F. nette* ou *épargne nette* correspond à la C.A.F. brute moins le remboursement du capital.

La C.A.F. représente la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement sans recourir à l'emprunt.

En 2025, la C.A.F. enregistre une progression [C.A.F. brute et nette : + 48 640,77 €/2024 (+ 5,72 %) ; C.A.F. nette : $\Delta + 0,00 \text{ €} / 20\text{xx} (+ 0,00 \%)$].

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses CAF	2 223 503,45	2 314 881,70	2 210 918,85	2 428 072,47	2 694 195,57	2 961 874,39	3 047 347,38	3 101 662,87
Recettes CAF	3 217 740,08	3 525 275,46	3 120 734,17	3 553 086,99	3 398 250,45	3 803 331,98	3 897 509,77	4 000 466,03
C.A.F. brute	994 236,63	1 210 393,76	909 815,32	1 125 014,52	704 054,88	841 457,59	850 162,39	898 803,16
Capital remboursé	86 182,07	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
C.A.F. nette	908 054,56	1 150 393,76	849 815,32	1 065 014,52	644 054,88	841 457,59	850 162,39	898 803,16

2-2 : La section d'investissement

Les comptes d'investissement 2025 font apparaître des montants d'exécution de 441 192,95 € en dépenses et 786 118,12 € en recettes, soit un excédent de 344 925,17 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 768 670,00 € en dépenses et 47 960,00 € en recettes.

Dépenses d'investissement 2025	Réalisé : 441 192,95 €	Restes à réaliser en 2026 : 768 670,00 €
article 001 : solde d'exécution négatif reporté		
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	1 628,88	
chapitre 21 : immobilisations corporelles	95 877,06	34 151,00
Opération 43 : cabinet dentaire		1 670,00
Opération 44 : extension salle de gymnastique	101 500,08	105 735,00
Opération 48 : accessibilité halle de tennis	156 321,32	94 299,00
Opération 51 : espace végétalisé urbain autour de la mairie	28 216,00	421 784,00
Opération 52 : Bardage pistes de padel	46 834,73	1 656,00
Opération 53 : Végétalisation cours saint Christophe	10 814,88	109 375,00
Recettes d'investissement 2025	Réalisé : 786 118,12 €	Restes à réaliser en 2026 : 47 960,00 €
article 001 : solde d'exécution positif reporté	293 054,45	
chapitre 10 : dotations	162 332,69	
chapitre 13 : subventions	135 715,76	47 960,00
chapitre 23 : immobilisations en cours	28,25	
chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections	194 986,97	

Considérant ce qui précède, l'ensemble présente une situation négative de 375 784,83 € (344 925,17 + 47 960 - 768 670,00€)

L'affectation du résultat à l'article 1068 au budget 2026 pourrait donc être arrêtée à 375 784,83 €.

2-3 : La dette communale

La dette a évolué comme suit, la collectivité n'ayant plus d'encours à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.)	Annuité par rapport aux R.R.F.
2017	17 845,04	110 541,66	128 386,70	3 407 311,87	3,77%
2018	12 872,41	86 182,07	99 054,48	3 217 740,08	3,08%
2019	9 722,26	60 000,00	69 722,26	3 525 275,46	1,98%
2020	7 040,26	60 000,00	67 040,26	3 120 734,17	2,15%
2021	4 358,26	60 000,00	64 358,26	3 553 086,99	1,81%
2022	1 676,26	60 000,00	61 676,26	3 398 250,45	1,81%
2023	0,00	0,00	0,00	3 808 331,98	/
2024	0,00	0,00	0,00	3 898 609,77	/
2025	0,00	0,00	0,00	4 003 466,03	/

2-4 : Les ratios comparatifs

Les ratios comparatifs se rapportent à la strate de 2 000 à 3 499 habitants :

2-4-1 : l'annuité de la dette (intérêts et capital payés chaque année)

Année	Annuité en € (intérêts + capital)	Nombre d'habitants	Montant en €/habitant commune	Montant en €/habitant département	Montant en €/habitant région	Montant en €/habitant national
2017	128 386,70	2 450	52	84	100	135
2018	99 054,48	2 488	40	66	74	145
2019	69 722,29	2 482	28	105	105	170
2020	67 040,26	2 427	28			125
2021	64 359,00	2 398	27			133
2022	61 676,26	2 368	26			158
2023	0,00	2 344	0,00	69	69	120
2024	0,00	2 335	0,00	75	83	87
2025	0,00	2 319	0,00			

Source insee 2022

2-4-2 : l'encours de la dette (capital des emprunts restant dus au 31 décembre année N)

Année	Encours (capital au 31 décembre N)	Nombre d'habitants	Montant en €/habitant commune	Montant en €/habitant département	Montant en €/habitant région	Montant en €/habitant national
2017	326 182,07	2 450	133	742	776	920
2018	240 000,00	2 488	96	683	807	916
2019	180 000,00	2 482	73	509	596	930
2020	120 000,00	2 427	49	521	521	912
2021	60 000,00	2 398	25			923
2022	0,00	2 368	0			955
2023	0,00	2 344	0	464	464	927
2024	0,00	2 335	0	554	625	634
2025	0,00	2319	0			

2-4-3 : les charges de personnel

Année	Montant en € net (après remboursement des arrêts par assurance ou CPAM)	Nombre d'habitants	Montant en €/ habitant commune	Montant en €/ habitant département	Montant en €/ habitant région	Montant en €/ habitant national
2017	1 143 666	2 450	467	369	403	420
2018	1 183 394	2 488	476	326	332	425
2019	1 140 875	2 482	460	321	321	442
2020	1 276 437	2 427	526			450
2021	1 292 562	2 398	539			471
2022	1 410 350	2 368	596			500
2023	1 549 808	2 344	661	401	401	528
2024	1 614 445	2 335	691	442	407	434
2025	1 705 427	2319	735			

Au regard de sa strate, la collectivité détient un patrimoine important et, depuis de nombreux mandats, le conseil municipal a fait le choix de privilégier les opérations d'entretien en régie, ce qui explique que les charges de personnel soient plus élevées en comparaison de la moyenne des autres collectivités de 2 000 à 3 500 habitants.

Par ailleurs, la commune de La Chapelle Saint Aubin peut être assimilée à la strate des communes de 3 500 à 10 000 habitants quant à son patrimoine.

Il faut également se reporter au paragraphe 2-1 sur la situation de la section de fonctionnement pour 2025 portant sur l'analyse du chapitre du personnel.

2-4-4 : le fonds de roulement en fin d'exercice (trésorerie)

Année	Fonds de roulement en € au 31 décembre de l'exercice en milliers d'€	Nombre d'habitants	Montant en €/ habitant commune	Montant en €/ habitant département	Montant en €/ habitant région	Montant en €/ habitant national
2017	4 977 833,83	2 450	2 032	697	575	481
2018	5 749 762,21	2 488	2 311	802	608	538
2019	6 040 750,05	2 482	2 434	923	923	595
2020	4 642 130,46	2 427	1 913			631
2021	4 336 975,17	2 398	1 809			663
2022	4 691 750,54	2 368	1 981			743
2023	5 203 700,09	2 344	2 220	681	681	790
2024	5 720 308,49	2 335	2 450	505	461	470
2025	6 423 359,64	2319	2770			

Le fonds de roulement constitué par un cumul d'épargne se situe à un niveau satisfaisant (près de trois fois le montant moyen de la strate démographique) et est destiné au financement de projets structurants tels les travaux de création d'une salle de gymnastique.

L'année 2026, année électorale ne verra pas que la continuité des investissements débutés en 2025.

2-4-5 : la capacité d'autofinancement nette (disponible pour l'investissement)

Année	C.A.F. nette	Nombre d'habitants	Montant en €/ habitant commune	Montant en €/ habitant département	Montant en €/ habitant région	Montant en €/ habitant national
2017	1 217 778,52	2 450	497	148	163	121
2018	908 054,56	2 488	365	116	150	101
2019	1 150 393,76	2 482	463	170	170	89
2020	849 815,32	2 427	350			144
2021	1 065 014,52	2 398	444			113
2022	644 054,88	2 368	272			171
2023	841 437,59	2 344	359	168	168	258
2024	850 162,39	2 335	364	146	163	130
2025	898 803,16	2319	388			

La C.A.F. nette s'est reconstituée.

§ 3 – Les données extraites du dernier rapport social unique (exercice 2024)

Le dernier bilan social arrêté au 31 décembre 2024 faisait apparaître les données suivantes :

- 37 agents étaient employés dont 89 % sous le statut de fonctionnaire (33) et 11 % en qualité de contractuels (4).
- 92 % étaient des agents de catégorie C (34), 3 % de catégorie B (1), 5 % de catégorie A (2).
- La répartition par filière se présentait comme suit :
 - filière administrative : 27 % (10 agents)
 - filière technique : 54 % (20 agents)
 - filière culture : 3 % (1 agent)
 - filière sociale : 8 % (3 agents)
 - filière animation : 8 % (3 agents)
- 62 % étaient des agents féminins (23), 38 % des agents masculins (14).
- L'âge moyen s'élevait 48 ans pour les agents permanents et 45 ans pour les personnels sous contrat à durée déterminée.
- 62 % du personnel étaient employés à temps complet (23), 38 % à temps non complet (14).
- 1 agent avait la reconnaissance de travailleur handicapé.
- 67 467 heures ont été rémunérées, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 41,98 personnels en équivalent temps plein.
- Les charges de personnel représentaient 49,86 % des dépenses totales de fonctionnement.
- 467 jours d'absence pour tout motif médical intéressant 14 agents formant un total de 433,82 jours en équivalent temps plein ont été comptabilisés, soit en moyenne 11,72 jours d'absence pour l'ensemble de l'effectif dont un congé de maternité.
- 60 % des agents avaient suivi une formation pour un total de 79 journées.
- Aucun jour de grève n'a été comptabilisé.
- La collectivité a participé au contrat de prévoyance maintien de salaire pour 36 agents à hauteur totale de 3 260 €, soit en moyenne 90,55 €/an par agent ; au contrat complémentaire santé pour 18 agents à hauteur totale de 4 171 €, soit en moyenne 231,72 €/an par agent. Elle a également cotisé auprès du Comité National d'Action Sociale pour un montant de 8 318,33 €.

§ 4 – Les orientations politiques municipales

4-1 : La santé

Le conseil municipal reste mobilisé pour être à l'écoute des besoins et satisfaire au mieux les demandes présentées dans le domaine de la santé.

Ainsi, il demeure ouvert à favoriser la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et favoriser toute installation avec le concours et l'impulsion de Le Mans Métropole.

4-2 : L'urbanisme

4-2-1 : la résidence pour séniors

L'opération est conduite depuis 2023 avec un opérateur immobilier manœuvre portant sur l'aménagement d'une résidence séniors envisagée au sud du lotissement des Chênes sur un terrain d'une superficie d'environ 11 430 m² à diviser de la propriété communale cadastrée section AI n° 141 d'une surface totale de 34 060 m² dont le surplus, après détachement du centre technique municipal, de l'ordre de deux hectares sera compris dans le périmètre de la Z.A.C. sud du bourg.

Ce programme initial comprend une cinquantaine de logements dont deux petits collectifs composés d'appartements T2 (55 m²) et T3 (65 m²) ainsi que des pavillons individuels de même typologie avec un petit jardin (de 50 à 80 m²), une salle commune (90 m²), une place de stationnement par habitation, des abris à vélo, un bassin de rétention paysager.

Le permis de construire a été déposé en 29 octobre 2025 et est délivré.

L'acte de vente est à signer au cours du 1^{er} semestre 2026

La réalisation devrait voir le jour en 2027.

4-2-2 : l'extension sud du bourg pour de l'habitat individuel et collectif

Sur la partie sud du bourg, de part et d'autre de la V.C. n° 304, le concessionnaire Cénovia finalise la procédure de création de la Z.A.C. Elle est gérée par LMM

Par ailleurs, la dernière tranche de la ZAC cœur de vie 2 à l'horizon 2026-2027. Sa commercialisation est prévue pour 2026 et les constructions débuteront à l'été 2027.

4-2-3 : les réserves foncières

A l'instar des exercices précédents, afin de préserver l'avenir, il conviendra de poursuivre l'inscription de crédits nécessaires à l'acquisition de propriétés bâties et non bâties au fur et à mesure des opportunités qui se présenteront.

4-3 : Le climat et l'énergie

4-3-1 : les énergies renouvelables

Par délibération du 27 février 2023, le conseil municipal a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Le Mans Sun en vue de la réalisation et de l'exploitation de centrales photovoltaïques sur ombrières de parkings et toitures de bâtiments au complexe sportif, au centre technique municipal et sur le parking de Saint Christophe le long de la bretelle de l'autoroute A81.

Des anomalies ont été relevées sur le dépôt des dossiers, notamment au niveau des pistes couvertes de padel, de l'espace vert du centre technique municipal ou bien encore des terrains de pétanque à couvrir d'ombrières.

Pour des raisons de forme, les autorisations administratives n'ont pu être délivrées au concessionnaire.

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du dossier a dû être reconsidéré.

4-4 : La poursuite de la modernisation des infrastructures sportives

4-4-1 : les aménagements P.M.R. à la halle de tennis

Les travaux réalisés en fin d'exercice 2025 seront achevés fin janvier 2026.

Les travaux de transformation des réserves de la halle de tennis pour mettre en conformité le bâtiment avec l'accueil de personnes à mobilité réduite (vestiaires, sanitaires, espace de convivialité) réalisés au dernier trimestre 2025 ont été achevés en janvier 2026.

4-4-2 : l'accès à la salle omnisports

A l'instar du système équipant la halle de tennis et le padel, un dispositif automatisé d'accès à la salle omnisports sera installé. L'année 2026 sera propice à cette installation, qui sera vue dans une optique de généralisation du principe.

4-4-3 : la salle de gymnastique

La salle est devenue trop exiguë pour accueillir en sécurité les quelques trois-cent-cinquante adhérents, essentiellement des enfants.

En concertation avec la section gymnastique de l'Association Sportive de la Chapelle Saint Aubin (A.S.C.A.), les représentants des commissions « vie associative et sportive » et « travaux » ont défini la nature des besoins à satisfaire.

Aussi, la création d'une nouvelle salle de 797 m² entièrement dédiée à la gymnastique parallèle au gymnase sur sa façade ouest avec réserve, vestiaires et sanitaires intégrés pour 119 m² ainsi qu'un déambulatoire de 48 m² avec des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective est avérée.

Par ailleurs, il convient d'ajuster à la salle de gymnastique la création d'un accueil, d'un hall, de bureaux, d'un plateau et d'une salle de réunion pour les sections en prolongement de la pièce de la secrétaire de l'association sportive pour une surface totale de 105 m² sur la façade est de la salle omnisports.

Le contenu du programme, le coût d'objectif, son financement et le planning de réalisation ont été adoptés le 29 septembre 2025.

Le choix de la maîtrise d'œuvre a été validé et conduit en 2025. Le cabinet d'architecte « Boulet architecte » situé à Rennes a été retenu pour mener à bien les travaux. 2026 permettra de voir le premier coup de pelle en juin pour une finalisation en juin 2027 et la remise des clés du bâtiment en septembre 2027.

Le permis de construire a été déposé en décembre 2025 et devrait être accordé en 2026. Quant au marché d'appel d'offre, le choix des prestataires devrait être notifié avant les élections municipales de 2026.

4-4-4 : La réfection de la toiture du gymnase.

La salle de gymnastique de La Chapelle-Saint-Aubin a été construite dans les années 1990. Afin de bénéficier d'un apport significatif en lumière naturelle, le bâtiment est doté d'une verrière assurant la diffusion des rayons solaires dans l'aire de pratique sportive.

Toutefois, avec le vieillissement de l'ouvrage, des désordres liés à la vétusté de la toiture et des éléments d'isolation sont apparus. Ces dégradations se traduisent notamment par des infiltrations d'eau, générant ponctuellement la formation de flaques sur le parquet sportif, ce qui pose à la fois des problématiques de sécurité pour les usagers et de préservation du revêtement.

Par ailleurs, la forte fréquentation de l'équipement et les écarts thermiques accentuent un phénomène de condensation sur les parois vitrées de la verrière. Cette condensation entraîne également des écoulements d'eau vers le sol, aggravant les désordres constatés.

Dans ce contexte, il apparaît prioritaire de consacrer une part des investissements à la rénovation de la toiture et des éléments associés. Cette intervention permettrait non seulement de traiter durablement les problèmes d'étanchéité et de condensation, mais également d'intégrer des améliorations en matière de performance énergétique, contribuant ainsi à la pérennité du bâtiment et à l'amélioration de ses conditions d'exploitation.

4-4-5 – réfection de la toiture de la maternelle

Le groupe scolaire Pierre Coutelle de La Chapelle-Saint-Aubin est composé d'une école maternelle, construite en 1961, et d'une école élémentaire, construite en 1978 et ayant fait l'objet de restructurations en 1976 puis à la fin de l'année 2002.

Aujourd'hui, des désordres sont constatés au niveau de la couverture, et plus particulièrement des éléments de zinguerie, qui présentent des défauts d'étanchéité. Ces dégradations entraînent un risque d'infiltrations d'eau, susceptible d'altérer les structures du bâtiment et les conditions d'accueil des élèves et du personnel.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'engager, dès l'année 2026, des travaux de rénovation de la toiture et des ouvrages de zinguerie, afin de garantir la pérennité des bâtiments, la sécurité des usagers et le bon fonctionnement du groupe scolaire.

4-5 : L'urbanisation du système d'information de la mairie

La nouvelle mairie est en fonctionnement depuis quatre ans. Si les investissements réalisés ont permis d'assurer une mise en service efficace de l'équipement, l'évolution rapide des usages numériques et des besoins des services communaux rend aujourd'hui nécessaire une refonte globale du système d'information de la collectivité.

Cette démarche implique à la fois une politique d'investissement dans les équipements matériels et dans les solutions logicielles. En l'état actuel, l'architecture numérique ne permet pas une interconnexion optimale de l'ensemble des bâtiments communaux, limitant ainsi la mutualisation des services, tant pour les systèmes informatiques que pour les dispositifs de gestion technique centralisée (GTC), de gestion technique du bâtiment (GTB) et de sûreté.

Il apparaît dès lors indispensable d'engager une démarche proactive visant à positionner la commune de La Chapelle-Saint-Aubin à un niveau conforme aux standards actuels. Cette stratégie repose notamment sur la mise en place de liaisons inter-bâtiments sécurisées, la modernisation et la rationalisation des infrastructures serveurs, ainsi que le déploiement d'outils de GTC et de GTB permettant un pilotage centralisé de l'exploitation, de la maintenance et du suivi des interventions.

Dans ce cadre, la gestion sécurisée des bâtiments et de leurs accès constitue un axe prioritaire. Elle implique le déploiement de solutions de contrôle d'accès, de gestion des habilitations, de supervision des alarmes et, le cas échéant, de vidéoprotection, intégrées à une architecture numérique cohérente et sécurisée. Ces dispositifs visent à renforcer la sûreté des équipements communaux, à protéger les agents et les usagers, et à garantir la continuité du service public.

Par ailleurs, cette modernisation doit s'accompagner de la mise en œuvre d'outils de gestion électronique des documents (GED), afin d'améliorer l'efficacité administrative, la traçabilité des échanges et la qualité du service rendu aux usagers.

Enfin, il convient d'anticiper les évolutions technologiques à venir, notamment l'intégration progressive de solutions liées à l'intelligence artificielle et aux nouveaux modes de communication. À ce titre, la refonte du site internet communal constitue un levier essentiel pour renforcer l'accessibilité et la qualité de l'information à destination des citoyens, tout en garantissant le maintien d'un contact humain de proximité, indispensable au lien social et à la relation de confiance entre la collectivité et ses administrés.

§ 5 – Les données prises en compte pour préparer le budget primitif 2026

Les éléments développés ci-dessus mettent en avant :

- une situation financière qui s'est améliorée, le résultat de l'exercice ayant progressé en fonctionnement de + 42 487,05 € € (résultat 2024 : 660 329,14 € par rapport au résultat 2023) ;
- des ratios satisfaisants, en comparaison des collectivités de même strate, même si les dépenses de personnel sont supérieures de 20 %, mais tendent à s'expliquer par le patrimoine important de la commune et son entretien en régie ;
- d'appeler à la vigilance sur les charges supplémentaires pouvant naître de surfaces construites nouvelles ou réhabilitées.

5-1 : La section de fonctionnement

5-1-1 : les dépenses de fonctionnement

- Les crédits à ouvrir au chapitre 011, « charges à caractère général », prendront en considération :
- Des perspectives d'inflation sur les prix, fournitures et services estimées entre +1,0 % et +2,0 % ;
- Les charges liées à l'organisation du festival « Chat Pitchoune ».

Quant aux charges de personnel, elles intégreront notamment les situations suivantes :

- le glissement vieillesse technicité avec 11 changements d'échelon ;
- une actualisation du R.I.F.S.E.E.P. ;
- Une augmentation de la CNARCL de 3%

Le soutien à la vie associative sera maintenu avec, sur proposition de la commission « vie associative et sportive » qui se réunira le 12 février 2026, pour information 141 439,73 € en 2025 de 127 982,00 € en 2024, et 121 110,00 € en 2023.

5-1-2 : les recettes de fonctionnement

Comme les années précédentes, la commune ne devrait pas être éligible à la dotation globale de fonctionnement et suppression DCRTP.

Les bases prévisionnelles de taxe d'habitation (une diminution est à prévoir) ainsi que des taxes foncières bâties et non bâties ne sont pas encore connues, mais devraient parvenir courant mars.

Lesdites bases seront actualisées de + 0.8 %, mais cela n'assurera pas pour autant une évolution du produit correspondant à cette hauteur qui sera liée également aux variations physiques qui devraient peu changer.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.) sera au même niveau que les exercices précédents, 48 495 €.

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023, l'allocation compensatrice allouée par Le Mans Métropole est établie à 1 873 010,00 €, montant qui reste à confirmer.

5-2 : La section d'investissement

5-2-1 : les dépenses d'investissement

Outre les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services, il appartiendra au conseil municipal d'arrêter ses actions en matière d'investissement parmi les thématiques développées ci-avant au paragraphe 4, « les orientations politiques municipales ».

5-2-2 : les recettes d'investissement

Au regard des programmes d'investissement qui seront arrêtés par l'assemblée, des demandes de subventions pourraient être déposées ainsi qu'il suit :

- Création d'une salle de gymnastique :
 - Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;
 - Conseil régional des Pays de la Loire (Nouveau Contrat de Développement Métropolitain) ;
 - Conseil départemental (programme des grands et moyens équipements sportifs) à représenter en 2026 ;
 - Le Mans Métropole (fonds de concours « attractivité ») ;
 - voire Comité Départemental Olympique et Sportif ou de Fédération Française de Gymnastique à représenter en 2026 ;
- renaturation de la mairie :
 - Conseil régional des Pays de la Loire (« Fonds Pays de la Loire investissement communal ») ;
 - Le Mans Métropole (fonds de concours « attractivité » « espaces végétalisés urbains »)

- renaturation du parvis de Saint Christophe :
 - Le Mans Métropole (fonds de concours « attractivité » « espaces végétalisés urbains »).
- o Halle de tennis
 - Conseil départemental (accessibilité)

Les programmes d'investissement seront donc financés sans qu'il soit envisagé de recourir à l'emprunt.

Le conseil municipal est invité à adopter la présente délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour 2026 présenté ci-dessus.

Décision

Le conseil municipal prend acte qu'aucune intervention n'a été exprimée lors de l'ouverture du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 6

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Etat annuel 2025 des indemnités de toutes natures versées aux élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un document établissant « ... un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Mandature 2020 – 2026		BRETON Martine	DUMONT Valérie	GARNIER Dominique	LE BOLU Joël	LEMESLE Régis	MAUBOUSSIN Philippe
Indemnités perçues au titre du mandat concerné	Indemnités de fonction	9 766,56	9 766,56	9 766,56	25 452,24	9 766,56	9 766,56
	Retraite additionnelle part communale	781,32	781,32	781,32	2036,16	781,32	781,32
	Retraite additionnelle : rappel sur exercices antérieurs	1890			2781,72		694,8
	Remboursement de frais				44,6		
	Avantages en nature						
Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à Le Mans Métropole	Indemnités de fonction				26044,2		
	Remboursement de frais						
	Avantages en nature						
Indemnités perçues au titre de représentant de l'EPCI au sein de la SETRAM	Indemnités de fonction						
	Remboursement de frais						
	Avantages en nature						

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux indemnités de toutes natures versées aux élus au cours de l'exercice comptable 2025.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'état annuel 2025 relatif aux indemnités de toutes natures versées aux élus.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Mairie – 2 rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN ☎ : 02 43 47 62 70 - ✉ accueil@lachapellesaintaubin.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 7

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Bilan annuel 2025 des actions de formation des élus

Rapporteur : monsieur LE BOLU

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité emporte l'obligation de joindre un tableau annexé au compte administratif récapitulant les actions de formation des élus qui ont été financées par la collectivité.

En 2025, aucune action de formation n'a été suivie ainsi qu'en atteste le tableau ci-dessous :

Crédits ouverts à l'article 65315 de l'exercice 2025 : 7 400,00 €	Date de la session	Organisateur	Intitulé de la session	Participante	Mandat émis en €
	/	/	/	/	/

Les crédits non consommés se trouveront réinscrits au budget 2026 en complément du seuil minimum de 2 % du total des indemnités susceptibles d'être allouées.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information relative aux actions de formation des élus au cours de l'exercice comptable 2025.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du bilan annuel 2025 relatif aux actions de formation des élus.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 8

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Le Mans Métropole : convention fonds de concours attractivité aménagement espace végétalisé autour de la mairie

Rapporteur : Monsieur LE BOLU

Le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole a adopté lors de sa séance du 18 décembre 2025 la délibération attribuant un fonds de concours attractivité d'un montant de 124 766,05 € à la commune de La Chapelle Saint-Aubin pour « l'aménagement d'un espace végétalisé urbain autour de la Mairie de la Chapelle Saint-Aubin ».

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'approuver le montant du fonds de concours attractivité d'un montant de 124 766,05 € attribué par Le Mans Métropole pour l'aménagement d'un espace végétalisé urbain autour de la mairie de La Chapelle Saint Aubin et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention s'y rapportant.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant du fond de concours attractivité d'un montant de 124 766,05 € attribué par Le Mans Métropole pour l'aménagement d'un espace végétalisé urbain autour de la mairie et autorise Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Eric Noury.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONVENTION

relative à l'attribution d'un fonds de concours
« Attractivité »

par Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin

Entre les soussignés :

La communauté urbaine **Le Mans Métropole**, domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Saint-Pierre, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9, représentée par son Président en exercice, Monsieur Stéphane LE FOLL, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 d'une part,

et

La commune de La Chapelle Saint-Aubin, domiciliée à l'Hôtel de Ville, 2 rue de l'Europe, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Joël LE BOLU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du / / d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de l'adoption de son projet de territoire et de l'affirmation des politiques de solidarité communautaire, Le Mans Métropole a décidé d'accompagner ses communes membres par la mise en place de fonds de concours, tel qu'autorisé par l'article L 5215-2 du CGCT.

Le Mans Métropole souhaite ainsi soutenir les projets contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité, à la valorisation de son image, à l'amélioration d'un service public ou consistant à offrir un nouveau service aux habitants et usagers.

Le règlement d'intervention du fonds de concours « attractivité » a été approuvé par Le Mans Métropole par délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024.

L'octroi du fonds de concours « attractivité » fait l'objet d'une convention formalisée entre la Communauté urbaine Le Mans Métropole et la commune de La Chapelle Saint-Aubin, bénéficiaire du fonds de concours, et tel est l'objet de la présente convention.

Article 1 – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet, en application de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement d'un fonds de concours par la Communauté urbaine Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin.

Article 2 – Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune de La Chapelle Saint-Aubin pour la réalisation d'un nouveau projet facilitant la dynamique démographique.

La commune de La Chapelle Saint-Aubin a décidé de réaliser l'**aménagement d'un espace végétalisé urbain autour de la mairie** au titre de la **compétence « espace végétalisé urbain »**.

Ce projet contribuant au renforcement de l'attractivité de la commune de La Chapelle Saint-Aubin, Le Mans Métropole va accompagner cette réalisation par le versement d'un fonds de concours à la commune, conformément au règlement d'intervention approuvé le 19 décembre 2024 par le Conseil communautaire de Le Mans Métropole.

Article 3 – Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours à verser ne peut être supérieur à 50% du coût HT restant à la charge de la commune, après déduction de toutes les subventions publiques. La commune, maître d'ouvrage bénéficiaire du fonds de concours, doit également conserver une participation financière minimale de 20% du coût global HT du projet d'investissement (article L 1111-10 du CGCT). Le montant du fonds de concours est plafonné à 400 000 €.

Le projet peut bénéficier d'un taux maximum de participation à hauteur de 20 % des dépenses éligibles.

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la communauté urbaine Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin est ainsi fixé à **124 766,05 €** sur la base de 20% du montant des dépenses éligibles estimé à 623 830,28 € HT, conformément au plan de financement joint en annexe.

Article 4 – Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours, objet de la présente convention sera versé en deux fois, après signature de la présente convention :

- 40% au démarrage des travaux sur production du premier ordre de service (ou de la notification d'un acte d'engagement).
- 60% à l'achèvement des travaux sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération financée, ainsi que du bilan financier de l'opération certifié par le comptable public et le maître d'ouvrage.

Le fonds de concours sera versé sur le compte bancaire de la commune de La Chapelle Saint-Aubin dont les coordonnées figurent ci-après,

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
LE MANS METROPOLE ET AMENDES
11 BD LAMARTINE
72001 LE MANS CEDEX 1

Coordonnées Bancaires

Banque de France

RIB : 30001 00503 E7260000000 46

IBAN : FR28 3000 1005 03E7 2600 0000 046

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 – Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours s'engage à mettre en avant l'aide financière de Le Mans Métropole dans les différentes communications réalisées sur l'opération.

Le Mans Métropole peut fournir à la commune un panneau à apposer pendant toute la durée du chantier indiquant la participation financière apportée par la Communauté urbaine. La commune transmet une photographie attestant de l'implantation de cette signalétique.

Article 6 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achève à l'expiration des obligations réciproques des deux parties, telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'intervention approuvé le 19 décembre 2024 par le conseil communautaire de Le Mans Métropole.

Dans la mesure où le versement du fonds de concours est conditionné à une inscription budgétaire préalable et d'un montant identique, la convention serait résiliée de plein droit à défaut de toute autorisation d'inscription.

Article 7 - Modification de la convention

La modification du plan de financement de l'opération peut conduire à une révision du montant du fonds de concours (article 3) dans les limites prévues par le règlement d'intervention du fonds de concours « attractivité ».

En cas de charge nette pour la commune inférieure à celle figurant dans le plan de financement prévisionnel, le fonds de concours de Le Mans Métropole sera ajusté pour maintenir la répartition prévue initialement.

En cas de charge nette pour la commune supérieure à l'estimation de base, le montant définitif du fonds de concours ne pourra excéder le plafond du montant signifié à l'article 3. Toutefois ce montant pourra être révisé, conformément à l'article 9 du règlement d'intervention, par avenant approuvé au terme de délibérations concordantes de Le Mans Métropole et de la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 9 - Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties procèderont à une tentative de conciliation à l'occasion de laquelle elles produiront leurs observations respectives.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Le Mans, le

Le Président de Le Mans Métropole,

Le Maire de La Chapelle Saint-Aubin,

Stéphane LE FOLL

Joël LE BOLU

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION PAR LE MANS METROPOLE
D'UN FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE »**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ELIGIBLE AU FONDS DE CONCOURS DE LE MANS METROPOLE**

**« Aménagement d'un espace végétalisé urbain autour de la Mairie
de La Chapelle Saint-Aubin »**

- MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 623 830,28 € HT
- REGION (CPDL 2026) : 77 701 € (12,46%)
- **LE MANS METROPOLE (FONDS DE CONCOURS) : 124 766,05 € (20%)**
- COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT-AUBIN : 421 363,23 € (67,54%)
(MAITRE D'OUVRAGE)



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Le Mans Métropole : convention fonds de concours attractivité aménagement parc Saint Christophe

Rapporteur : Monsieur LE BOLU

Le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole a adopté lors de sa séance du 18 décembre 2025 la délibération attribuant un fonds de concours attractivité d'un montant de 19 860,02 € à la commune de La Chapelle Saint-Aubin pour « l'aménagement d'un espace végétalisé sur la ferme Saint Christophe.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'approuver le montant du fonds de concours attractivité d'un montant de 19 860,02 € attribué par Le Mans Métropole pour l'aménagement d'un espace végétalisé de la cour de la ferme de Saint Christophe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention s'y rapportant.

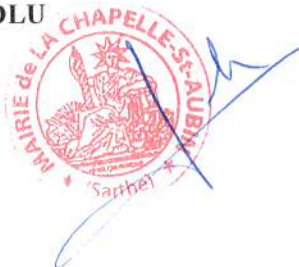
Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant du fond de concours attractivité d'un montant de 19 860,02 € attribué par Le Mans Métropole pour l'aménagement d'un espace végétalisé sur la ferme de Saint Christophe et autorise Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

A blue ink signature, likely of Eric Noury, the secretary of the meeting.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONVENTION

relative à l'attribution d'un fonds de concours
« Attractivité »

par Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin

Entre les soussignés :

La communauté urbaine **Le Mans Métropole**, domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Saint-Pierre, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9, représentée par son Président en exercice, Monsieur Stéphane LE FOLL, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 d'une part,

et

La commune de La Chapelle Saint-Aubin, domiciliée à l'Hôtel de Ville, 2 rue de l'Europe, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Joël LE BOLU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du / / d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de l'adoption de son projet de territoire et de l'affirmation des politiques de solidarité communautaire, Le Mans Métropole a décidé d'accompagner ses communes membres par la mise en place de fonds de concours, tel qu'autorisé par l'article L 5215-2 du CGCT.

Le Mans Métropole souhaite ainsi soutenir les projets contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité, à la valorisation de son image, à l'amélioration d'un service public ou consistant à offrir un nouveau service aux habitants et usagers.

Le règlement d'intervention du fonds de concours « attractivité » a été approuvé par Le Mans Métropole par délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024.

L'octroi du fonds de concours « attractivité » fait l'objet d'une convention formalisée entre la Communauté urbaine Le Mans Métropole et la commune de La Chapelle Saint-Aubin, bénéficiaire du fonds de concours, et tel est l'objet de la présente convention.

Article 1 – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet, en application de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement d'un fonds de concours par la Communauté urbaine Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin.

Article 2 – Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune de La Chapelle Saint-Aubin pour la réalisation d'un nouveau projet facilitant la dynamique démographique.

La commune de La Chapelle Saint-Aubin a décidé de réaliser l'**aménagement d'un espace végétalisé sur la cour de la ferme Saint-Christophe** au titre de la compétence « **espace végétalisé urbain** ».

Ce projet contribuant au renforcement de l'attractivité de la commune de La Chapelle Saint-Aubin, Le Mans Métropole va accompagner cette réalisation par le versement d'un fonds de concours à la commune, conformément au règlement d'intervention approuvé le 19 décembre 2024 par le Conseil communautaire de Le Mans Métropole.

Article 3 – Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours à verser ne peut être supérieur à 50% du coût HT restant à la charge de la commune, après déduction de toutes les subventions publiques. La commune, maître d'ouvrage bénéficiaire du fonds de concours, doit également conserver une participation financière minimale de 20% du coût global HT du projet d'investissement (article L 1111-10 du CGCT). Le montant du fonds de concours est plafonné à 400 000 €.

Le projet peut bénéficier d'un taux maximum de participation à hauteur de 20 % des dépenses éligibles.

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la communauté urbaine Le Mans Métropole à la commune de La Chapelle Saint-Aubin est ainsi fixé à **19 860,02 €** sur la base de 20% du montant des dépenses éligibles estimé à 99 300,13 € HT, conformément au plan de financement joint en annexe.

Article 4 – Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours, objet de la présente convention sera versé en deux fois, après signature de la présente convention :

- 40% au démarrage des travaux sur production du premier ordre de service (ou de la notification d'un acte d'engagement).
- 60% à l'achèvement des travaux sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération financée, ainsi que du bilan financier de l'opération certifié par le comptable public et le maître d'ouvrage.

Le fonds de concours sera versé sur le compte bancaire de la commune de La Chapelle Saint-Aubin dont les coordonnées figurent ci-après,

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
LE MANS METROPOLE ET AMENDES
11 BD LAMARTINE
72001 LE MANS CEDEX 1

Coordonnées Bancaires

Banque de France

RIB : 30001 00503 E7260000000 46

IBAN : FR28 3000 1005 03E7 2600 0000 046

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 – Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours s'engage à mettre en avant l'aide financière de Le Mans Métropole dans les différentes communications réalisées sur l'opération.

Le Mans Métropole peut fournir à la commune un panneau à apposer pendant toute la durée du chantier indiquant la participation financière apportée par la Communauté urbaine. La commune transmet une photographie attestant de l'implantation de cette signalétique.

Article 6 - Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achève à l'expiration des obligations réciproques des deux parties, telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'intervention approuvé le 19 décembre 2024 par le conseil communautaire de Le Mans Métropole.

Dans la mesure où le versement du fonds de concours est conditionné à une inscription budgétaire préalable et d'un montant identique, la convention serait résiliée de plein droit à défaut de toute autorisation d'inscription.

Article 7 - Modification de la convention

La modification du plan de financement de l'opération peut conduire à une révision du montant du fonds de concours (article 3) dans les limites prévues par le règlement d'intervention du fonds de concours « attractivité ».

En cas de charge nette pour la commune inférieure à celle figurant dans le plan de financement prévisionnel, le fonds de concours de Le Mans Métropole sera ajusté pour maintenir la répartition prévue initialement.

En cas de charge nette pour la commune supérieure à l'estimation de base, le montant définitif du fonds de concours ne pourra excéder le plafond du montant signifié à l'article 3. Toutefois ce montant pourra être révisé, conformément à l'article 9 du règlement d'intervention, par avenant approuvé au terme de délibérations concordantes de Le Mans Métropole et de la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 9 - Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties procéderont à une tentative de conciliation à l'occasion de laquelle elles produiront leurs observations respectives.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Le Mans, le

Le Président de Le Mans Métropole,

Le Maire de La Chapelle Saint-Aubin,

Stéphane LE FOLL

Joël LE BOLU

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION PAR LE MANS METROPOLE
D'UN FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE »**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ELIGIBLE AU FONDS DE CONCOURS DE LE MANS METROPOLE**

**« Aménagement d'un espace végétalisé sur la cour
de la ferme Saint-Christophe à La Chapelle Saint-Aubin »**

- MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 99 300,13 € HT
- LE MANS METROPOLE (FONDS DE CONCOURS) : 19 860,02 € (20%)
- COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT-AUBIN : 79 440,11 € (80%)
(MAITRE D'OUVRAGE)



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 10

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : DSIL – Salle de gymnastique : programme et nature des travaux

Rapporteur Monsieur LE BOLU

- Introduction

Depuis la rentrée 1994, la salle omnisports de La Chapelle Saint Aubin qui comprend notamment une salle de gymnastique de 350 m² a été mise en service.

Au fil des années, le nombre d'adhérents a augmenté, désormais environ 350, et un partenariat a été noué avec le collège des Mûriers pour permettre aux gymnastes de disposer de créneaux d'entraînement supplémentaires avec des horaires aménagés.

Au regard tant des effectifs que des équipements, celle-ci ne satisfait plus aux conditions de sécurité pour la pratique de la discipline.

Par délibérations du 2 décembre 2024 et du 29 septembre 2025, le conseil municipal de la Chapelle Saint Aubin a décidé de la construction d'une salle de gymnastique dont le coût ne devra pas excéder 2 millions d'euros.

L'objectif est un commencement d'exécution des travaux en juin 2026 pour s'achever en juillet 2027 avec une ouverture des locaux en septembre de la même année.

Mairie – 2 rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN ☎ : 02 43 47 62 70 - ✉ accueil@lachapellesaintaubin.fr

- **Objet de l'opération**

Construction d'une salle de gymnastique

- **Calendrier prévisionnel**

Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés : juin – juillet 2026

Date de début des travaux : 1^{er} juillet 2026

Date de fin de l'opération (clôture comptable) : 1^{er} juillet 2027

- **Postes de dépenses prévus**

- la création d'une nouvelle salle de 797 m² entièrement dédiée à la gymnastique parallèle au gymnase sur sa façade ouest avec réserve, vestiaires et sanitaires intégrés pour 119 m² ainsi qu'un déambulateur de 48 m² avec des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective ;
- la création d'un accueil, d'un hall, de bureaux, d'un plateau et d'une salle de réunion pour les sections en prolongement de la pièce de la secrétaire de l'association sportive pour une surface totale de 105 m² sur la façade est de la salle omnisports.

- **Subventions sollicitées :**

- Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	: 400 000,00 €
- Agence Nationale du Sport (Enveloppe 2 – Axe 2)	: 400 000,00 €
- Conseil département (grands et moyens équipements sportifs)	: 100 000,00 €
- Le Mans Métropole (fonds de concours « attractivité »)	: 400 000,00 €
- Commune de La Chapelle Saint Aubin (fonds propres)	: 700 000,00 €
Total partie travaux	: 2 000 000,00 €

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal que Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité sollicite les subventions ci-dessus exposées via des décisions suivant délégation reçue au titre de l'article L2122-22.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à solliciter les subventions ci-dessus exposées via des décisions suivant délégation reçue au titre de l'article L2122-22.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 11

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : DSIL – Salle de gymnastique : plan de financement prévisionnel

Rapporteur Monsieur LE BOLU

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Mairie de la Chapelle Saint Aubin
NUMÉRO SIRET :	217 200 658 00037
INTITULÉ DU PROJET :	Création salle de gymnastique

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	100 000,00 €
études	100 000,00 €
travaux	1 800 000,00 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	2 000 000,00 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	0,00 €	0,00 %		
DSIL demandée	400 000,00 €	19.27 %	31/01/2026	
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	400 000,00 €	19.27 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	100 000,00 €	4.81 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
le mans métropole	400 000,00 €	19.27 %		

Sous-total aides publiques	1 300 000,00 €
-----------------------------------	-----------------------

65.00 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	700 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	700 000,00 €

35,00 %

Total Financement H.T.	2 000 000,00 €
-------------------------------	-----------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de financement ci-dessus exposé.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la D.S.I.L. à hauteur de 35.00 % du coût hors taxes des travaux de création dans les conditions ci-dessus exposées.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

A handwritten signature in black ink, corresponding to Eric Noury.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 12

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Accueil municipal de loisirs été 2026 : période d'ouverture, recrutement et rémunération de l'équipe d'animation, tarification

Rapporteur : madame DUMONT

Chaque année, un accueil municipal de loisirs ouvert aux enfants âgés de trois à douze ans est mis en place par la collectivité durant les vacances estivales.

Depuis 2016, l'A.L.S.H. a retrouvé le site du village trappeurs à Saint Christophe, à la satisfaction des enfants et de leurs parents sur une période de deux mois.

En 2025, 1 498 journées enfants (J/E) (dont 70 pour le mini-camp à La Ferté-Bernard et 40 pour le mini-camp à Brûlon) ont été enregistrées pour trente-huit jours de fonctionnement (moyenne journalière 39,4).

Le coût du service A.L.S.H. 2025 s'est établi à 52 204,85 € de dépenses pour 40 548,59 € de recettes soit une participation communale de 11 656,26 € (22,32 %).

	Journée enfants	Moyenne J/E par jour	Dépenses	Recettes	Participation communale en €	Participation communale en %
2025	1498	39,4	52 204,85 €	40 548,59 €	11 656,26 €	22,32 %
2024	1448	37,1	58 760,12 €	34 621,12 €	24 139,00 €	41,08 %
2023	1343	35,4	55 146,78 €	33 392,05 €	21 754,73 €	39,44 %
2022	1078	32,6	43 588,24 €	27 832,01 €	15 753,23 €	36,14 %
2021	785	24,5	40 541,60 €	21 862,00 €	17 419,60 €	42,97 %

Sur proposition de la commission enfance, le conseil municipal est invité :

- à organiser un accueil de loisirs pour les enfants âgés de trois à douze ans, du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2026 dont la direction serait assurée par un agent communal et un directeur recruté, l'un du 6 juillet au 31 juillet, l'autre du 3 août au 28 août :

- l'accueil se déroulerait sur le site de Saint Christophe ;
 - fermeture en raison du jour férié le mardi 14 juillet ;
 - le fonctionnement du service serait assuré de 9 heures 30 à 17 heures au cours duquel seraient compris le déjeuner et le goûter, un accueil serait organisé le matin à partir de 8 heures et le soir jusqu'à 18 heures ;
 - l'accès serait réservé aux enfants nés entre le 1er janvier 2014 et le 30 juin 2023 (des dérogations pourraient être apportées en fonction des inscriptions enregistrées) ;
 - le nombre minimum d'enfants inscrits à la semaine serait de dix ; en deçà, le service ne serait pas assuré ;
 - le nombre maximum d'enfants inscrits à la semaine serait de cinquante ;
 - la proportion d'enfants domiciliés hors commune et non scolarisés ne devrait pas excéder 40 % de l'effectif hebdomadaire (seuil applicable depuis 2023 contre 30 % précédemment) ;
 - chaque semaine, les enfants âgés de 6 à 12 ans auraient la possibilité de faire une veillée au centre, si l'effectif le permet (pour un minimum de 10 enfants et un maximum de 24 enfants).
 - chaque vendredi, un instant parents sera organisé pour faire le bilan de la semaine, parents, enfants et élus seront conviés.
- En juillet, le mini-camp se déroulerait du lundi 20 au vendredi 24 juillet. En août, cette activité se tiendrait du lundi 24 au vendredi 28 août. Quinze enfants et trois animateurs pourraient être hébergés sur chacune des structures.

- la rémunération du personnel vacataire d'animation 2025 serait maintenue en 2026 comme suit :

	Salaire par jour travaillé :	Avantages nature constitués par les repas :	Jours de préparations et bilan :	Indemnité de nuitée :	Indemnité compensatrice de congés payés :	Versement du salaire mois N travaillé :	Versement du salaire mois N + 1 :
Coordinateur enfance-jeunesse							
Directeur	85,00 €	OUI	5	42,50 €	10%	100 % des journées de préparation + 80 % du nombre prévisionnel de vacances + I.C.C.P. 10 %	Solde de vacances + nuitées accomplies + repas en avantage nature + I.C.C.P. 10 %
Directeur adjoint	75,00 €		2	37,50 €			
Animateur diplômé (BAFA, CPJEPS, ...)	65,00 €		2	32,50 €			
Animateur stagiaire ou animateur non diplômé	55,00 €		2	27,50 €			

- le nombre de personnel pour chaque semaine comme suit :

	du 6 au 10 juillet	du 13 au 17 juillet	du 20 au 24 juillet	du 27 au 31 juillet	du 3 au 7 août	du 10 au 14 août	du 17 au 21 août	du 24 au 28 août
Coordinateur enfance-jeunesse	1	1	1	1				
Directeur					1	1	1	1
Directeur adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1
Animateur (diplômé ou non)	6	6	7	6	4 *	4 *	4 *	6

*Sur la base des effectifs enregistrés l'an passé, le maximum étant fixé à 6 animateurs.

- à valider les tarifs 2026, avec une augmentation arrondie, de 2% des coûts journée enfants pour les semaines de centre par rapport à 2025 :

	Commune			Hors commune			Commune	Hors commune
Tranches quotient familial	Tarifs 2026 Coût d'1 journée	Tarifs 2026 Semaine de 4 jours	Tarifs 2026 Semaine de 5 jours	Tarifs 2026 Coût d'1 journée	Tarifs 2026 Semaine de 4 jours	Tarifs 2026 Semaine de 5 jours	Tarifs 2026 à la semaine pour mini-camp	
A : QF ≤ 500,00 €	8,28 €	33,12 €	41,40 €	21,31 €	85,24 €	106,55 €	62,58 €	133,47 €
B : 500,01 € ≤ QF ≤ 700,00 €	10,65 €	42,60 €	53,25 €	23,43 €	93,72 €	117,15 €	81,70 €	151,32 €
C : 700,01 € ≤ QF ≤ 900,00 €	13,00 €	52,00 €	65,00 €	25,78 €	103,12 €	128,90 €	98,33 €	167,79€
D : 900,01 € ≤ QF ≤ 1200,00 €	16,58 €	66,32 €	82,90 €	28,36 €	113,44 €	141,80 €	125,21 €	189,31 €
E : QF ≥ 1200,01 €	21,31 €	85,24 €	106,55 €	31,19 €	124,76 €	155,95 €	155,96€	209,76 €

- à reconduire une réduction tarifaire de 33 % identique à celle établie au restaurant scolaire pour les enfants ayant un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) ;

- à arrêter les modalités de règlement par les familles comme suit :

- paiement de la totalité du règlement à l'inscription ;
- encaissement courant septembre suivant la facture établie par la collectivité (les chèques vacances A.N.C.V. et les aides aux temps libres C.A.F. seront acceptés) (possibilité d'échelonner les paiements) ;

- à autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à souscrire toutes conventions et adhésions qui s'avèreraient nécessaires pour l'organisation des activités, en particulier celles relatives aux mini-camps, incluant notamment le versement d'arrhes.

Une plaquette serait distribuée aux élèves du groupe scolaire et mise à disposition chez les commerçants. Deux dates d'inscriptions seraient proposées (une en mai et une en juin).

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative au fonctionnement et à la tarification de l'accueil municipal de loisirs durant les vacances d'été 2026.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 13

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public parcelles AI 83 et 141

Rapporteur : Monsieur Lemesle

Objet : Autorisation donnée au Maire pour signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Le Mans Sun IV.

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;
- le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- que la commune est propriétaire de parcelles relevant de son domaine public situées sur les parcelles AI 83 et 141 ;
- que la société **Le Mans Sun IV** a sollicité l'autorisation d'occuper temporairement une partie de ce domaine public afin d'installer et exploiter des équipements photovoltaïques ;
- que cette occupation, strictement temporaire et révocable, donne lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public ;
- que ce projet s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, notamment en matière de transition énergétique, de développement durable et de valorisation du domaine communal ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** le principe de la conclusion d'une **convention d'occupation temporaire du domaine public** entre la commune de **La Chapelle-Saint-Aubin** et la société **Le Mans Sun IV**,
- d'autoriser Monsieur le Maire à **signer ladite convention**, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant, nécessaire à sa bonne exécution.
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le principe de la conclusion d'une **convention d'occupation temporaire du domaine public** entre la commune de **La Chapelle-Saint-Aubin** et la société **Le Mans Sun IV**
- autorise Monsieur le Maire à **signer ladite convention**, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant, nécessaire à sa bonne exécution.
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les recettes correspondantes au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 14

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Régularisation parcelle AV 54

Rapporteur : Madame Garnier

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;

Vu la décision n° 4A11.96.46 du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, précisant en son article 2 que les terrains situés en dehors de l'emprise autoroutière relèvent du domaine des collectivités territoriales ;

Vu le plan associé à ladite décision ;

Vu le plan cadastral actuellement en vigueur, lequel ne correspond pas à l'emprise réelle devant être restituée ;

Vu l'avis du pôle régional de l'immobilier de l'État des Pays de la Loire, service compétent pour la régularisation des délaissés autoroutiers, rendu à la suite de la délimitation du domaine public autoroutier ;

Considérant la nécessité de procéder à une délimitation précise des parcelles concernées par un bornage réalisé par un géomètre-expert ;

Considérant l'intérêt pour la commune de régulariser la situation foncière et de procéder au transfert de propriété des terrains concernés à son bénéfice ;

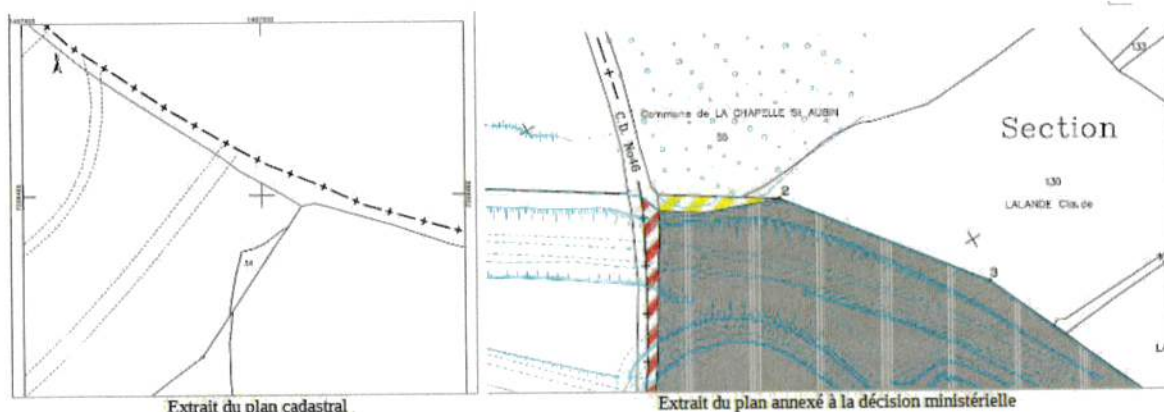
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater un géomètre-expert afin de procéder aux opérations de bornage nécessaires ;
- d'autoriser, à l'issue de ces opérations, le transfert de propriété des terrains concernés au bénéfice de la commune.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le maire à :

- signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette affaire ;
- mandater un géomètre-expert afin de procéder aux opérations de bornage nécessaires ;
- à l'issue de ces opérations, le transfert de propriété des terrains concernés au bénéfice de la commune.



Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 15

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Convention de servitude ENEDIS – parcelles AV 54, 55 et 130

Rapporteur Madame Garnier

Dans le cadre des futurs travaux prévus pour la pose de deux câbles souterrains début janvier 2026, concernant notamment les parcelles cadastrées section AV n° 54, 55 et 130, il est apparu que la parcelle cadastrée section AV n° 54 n'est pas référencée comme étant la propriété de la commune de La Chapelle Saint Aubin, ce que les services fiscaux ont confirmé.

Considérant que la société COFIROUTE a produit une décision émanant de la direction des routes du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme en date du 21 octobre 1996, assortie d'un plan, qui stipule :

- d'une part, en son article 1, qu'« est approuvée la délimitation des emprises de l'autoroute A 11 sur notamment sur la commune de La Chapelle Saint Aubin telle qu'elle est définie dans le plan annexé » ;
- d'autre part en son article 2 que « les terrains situés en dehors des emprises de l'autoroute sont reconnus inutiles à la concession ».

Considérant que l'actualisation cadastrale relative à la parcelle cadastrée section AV n° 54 est en cours auprès des services fiscaux de la Sarthe,

Considérant la surface concernée de 214 m² pour la parcelle cadastrée section AV n° 54,

Considérant que les travaux étaient programmés le 05 janvier 2026 et que les conséquences pour les entreprises d'un report du délai de démarrage seraient fortement impactantes sur la bonne exécution des travaux,

Considérant que les travaux n'ont pas commencé,

Considérant l'intérêt pour la commune de régulariser la situation foncière et de procéder au transfert de propriété des terrains concernés à son bénéfice,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le maire à :

- signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS ;
- signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Le maire,
Joël LE BOLU**



**Le secrétaire de séance,
Eric NOURY**

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 16

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;

Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;

Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Compte-rendu de l'emploi des décisions

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire suivant l'article L.2122-22 du code précité.

Depuis la dernière séance, un acte a été édicté :

- **Décision n° 1** : d'accorder dans la partie ancienne du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin, à Madame Aurore POIGNET, une concession d'une durée de trente ans à compter du 22 décembre 2025.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »